



MRC de PORTNEUF



Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf

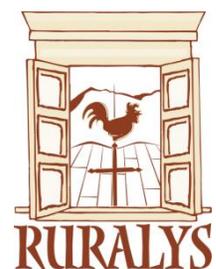
Pour un aménagement durable des paysages humanisés portneuvois



Volume 1

Rapport

Février 2014





MRC de PORTNEUF



Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf :

Pour un aménagement durable des paysages humanisés portneuvois

Volume 1

Rapport

Février 2014

Photos de la page couverture :

- Église de Rivière-à-Pierre
- Manoir Édouard-Larue à Neuville
- Le village de Saint-Thuribe



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX	xiii
LISTE DES ENCADRÉS.....	xv
LISTE DES INTERVENANTS	xvii
Quelques notions.....	1
1. Introduction	3
1.1 Mandat	3
1.2 Le rapport et ses outils.....	7
2. Méthodologie	9
2.1 L'état des connaissances sur le territoire	9
2.2 L'inventaire terrain.....	10
2.3 Caractérisation des paysages : les familles paysagères	10
2.4 Évaluation de la qualité des paysages.....	12
2.4.1 Prémisses de base	12
2.4.2 L'évaluation de la qualité des paysages le long du réseau routier portneuvois	13
2.5 Fiches-synthèses.....	18
2.5.1 L'évaluation générale des paysages de chaque municipalité	18
2.6 Recommandations	19
3. Portrait du territoire portneuvois.....	21
3.1 Assises géographiques du territoire portneuvois	24
3.2 Le territoire humanisé portneuvois	27
3.2.1 L'occupation du territoire.....	27
3.2.2 Démographie et activités économiques.....	28
4. Caractérisation des paysages : les familles paysagères.....	31
4.1 Littoral portneuvois.....	33
4.1.1 Les formes du paysage	33
4.1.2 L'occupation actuelle du littoral portneuvois	40
4.1.3 De nombreux enjeux pour un paysage convoité	42

4.2	Basses terres portneuvoises.....	47
4.2.1	Les formes du paysage	49
4.2.2	L'occupation actuelle des basses terres portneuvoises.....	54
4.2.3	L'autoroute 40	59
4.2.4	Les enjeux des paysages des basses terres portneuvoises	60
4.3	Piémont de Portneuf et de Saint-Basile	62
4.3.1	Les formes du paysage	63
4.3.2	L'occupation actuelle du territoire.....	65
4.3.3	Les enjeux des paysages du piémont de Portneuf et de Saint-Basile	67
4.4	Terrasses de la Sainte-Anne	68
4.4.1	Les formes du paysage	70
4.4.2	L'occupation actuelle du territoire des terrasses de la Sainte-Anne	72
4.4.3	De nombreux enjeux pour un paysage convoité	74
4.5	Collines de Saint-Ubalde	77
4.5.1	Les formes du paysage	78
4.5.2	L'occupation actuelle du territoire.....	79
4.5.3	De nombreux enjeux pour un paysage convoité	80
4.6	Collines des lacs Sept-Îles et Sergent	81
4.6.1	Les formes du paysage	82
4.6.2	De nombreux enjeux pour un paysage convoité	85
4.7	Plateau forestier du bouclier canadien.....	87
4.7.1	Les formes du paysage	89
4.7.2	De nombreux enjeux pour un paysage convoité	94
5.	Évaluation de la qualité des paysages par tronçons routiers.....	95
5.1	La répartition de la qualité des paysages par famille paysagère	96
5.2	Les paysages de catégorie 1 (qualité exceptionnelle).....	99
5.2.1	Les cœurs villageois.....	101
5.2.2	Le chemin du Roy	102
5.3	Les paysages de catégorie 2 (qualité forte)	103
5.4	Les paysages de catégorie 3 (qualité moyenne)	107
5.5	Les paysages de catégorie 4 (qualité moindre).....	111
5.6	Les percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf (2003)	116
6.	Conclusion et recommandations.....	117
6.1	Recommandations	120

Bibliographie	135
ANNEXE 1 Percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf (2003) - Clé de correspondance des numéros entre la carte et le corpus.....	137
ANNEXE 2 Tableaux-synthèse des sites et des territoires d'intérêt esthétique, naturel et esthétique, écologique, historique et culturel.....	147
ANNEXE 3 Analyse paysagère de l'autoroute 40	161
ANNEXE 4 Évaluation de la qualité des paysages et classification des tronçons routiers, MRC de Portneuf	173

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Tracé des routes le long desquelles la qualité paysagère a été évaluée. (MRC de Portneuf, 2012)	6
Figure 3.1	Localisation de la MRC de Portneuf dans le centre du Québec.	22
Figure 3.2	Découpage administratif de la MRC de Portneuf.....	23
Figure 3.3	Le relief simplifié de la MRC de Portneuf.	26
Figure 3.4	Vue régionale montrant l’alignement des crêtes de collines échelonnées (relief du bouclier canadien). Chaque rectangle représente une crête rocheuse nord-est/sud-ouest du bouclier canadien qui s’avance dans les basses terres. Source : Google Maps, 2012.	27
Figure 4.1	Les familles paysagères de la MRC de Portneuf.....	32
Figure 4.2	Famille paysagère du littoral portneuvois.	34
Figure 4.3	Famille paysagère du littoral portneuvois, partie ouest	37
Figure 4.4	Famille paysagère du littoral portneuvois, partie centrale	37
Figure 4.5	Famille paysagère du littoral portneuvois, partie ouest	38
Figure 4.6	La pointe des Grondines (MRC de Portneuf, 2006).....	38
Figure 4.7	L’escarpement littoral à Cap-Santé (quai et route 138) (photos 121004_074 et 121009_014)	39
Figure 4.8	À Deschambault-Grondines, des terres agricoles typiques du littoral ouvrent le paysage sur le fleuve et la côte de Lotbinière (photo 121003_023).....	42
Figure 4.9	Exemple de privatisation (et d’appropriation) du littoral à Donnacona (photo 121005_071).....	43
Figure 4.10	Famille paysagère des basses terres portneuvoises	48
Figure 4.11	Famille paysagère des basses terres portneuvoises, partie ouest.....	51
Figure 4.12	Famille paysagère des basses terres portneuvoises, partie est	52
Figure 4.13	Le relief plat des basses terres est bordé par le versant boisé du bouclier canadien (piémont), bien visible. Les basses terres sont aussi parcourues par de nombreuses lignes de transport d’énergie comme ici à Saint-Gilbert (photo 121001_028).	53
Figure 4.14	Ravinement de la plaine des basses terres par un ruisseau à Saint-Alban (photo 120921_042).....	53

Figure 4.15	Les paysages agricoles ouverts sont typiques de l'ouest des basses terres portneuvoises (Saint-Thuribe, photo 120920_127).....	55
Figure 4.16	À Saint-Basile, une industrie majeure, Ciment Québec, côtoie les rangs agricoles (photo 121004_020).....	55
Figure 4.17	À Pont-Rouge, le périmètre urbain s'étend vers le nord le long de la route 365 (photo 121004_042).	56
Figure 4.18	L'agriculture permet, dans les basses terres, d'avoir des percées visuelles d'un rang à l'autre ou sur les villages voisins, comme ici, une vue sur l'église de Saint-Casimir (de la route 363; photo 120920_082).	58
Figure 4.19	La déprise agricole est visible sur le rang de la Rivière-Blanche à Saint-Alban : terres en friches basses, plantations de résineux, entreposage sur les parcelles de terre (photo 120921_032)	58
Figure 4.20	Famille paysagère du piémont de Portneuf et de Saint-Basile.	62
Figure 4.21	À partir de la route de Saint-Gilbert, le versant boisé du piémont de Portneuf et de Saint-Basile découpe le relief plat des basses terres agricoles (direction sud-ouest, photo 121002_094).	63
Figure 4.22	Paysage de forêt mixte dans le piémont de Portneuf et de Saint-Basile (route de Saint-Gilbert, Portneuf, photo 121002_109).	64
Figure 4.23	Le cimetière irlandais sur le site de l'ancienne chapelle Christ Church, sur le rang de la Chapelle à Portneuf (photo 121002_110).	66
Figure 4.24	Famille paysagère des terrasses de la Sainte-Anne.	69
Figure 4.25	Paysage vallonnés des terrasses de la Sainte-Anne à Sainte-Christine-d'Auvergne (photo 120919_105).	70
Figure 4.26	Le cap Rond à Saint-Raymond, derrière l'église, est un point de repère naturel (photo 120919_027).....	71
Figure 4.27	La rivière Sainte-Anne et les terrasses qui la bordent de part et d'autre (rang du Nord, Saint-Raymond). Cette route permet un contact direct avec la rivière (photo 120919_068).	73
Figure 4.28	À Saint-Léonard-de-Portneuf, les terrasses forment une plaine agricole émaillée de boutons granitiques du bouclier canadien (photo 120913_095).....	73
Figure 4.29	Famille paysagère des collines de Saint-Ubalde.....	77
Figure 4.30	Dans les collines agroforestières, le paysage offre une mosaïque de terres cultivées, de collines boisées et ici et là, de plantations de résineux (photo 120920_053).	78
Figure 4.31	L'agriculture et l'exploitation de la forêt (dont les érablières) sont les activités principales à Saint-Ubalde (120920_112).	80
Figure 4.32	Famille paysagère des collines des lacs Sept-Îles et Sergent.	82

Figure 4.33	Les collines du bouclier canadien encerclent la vallée du lac Sept-Îles (photo 120917_030).	83
Figure 4.34	Les rives des deux lacs sont privatisées : chalets et résidences principales forment un chapelet tout autour; chemin du Tour-du-Lac-Nord, Lac-Sergent (photo 120918_012).	84
Figure 4.35	Famille paysagère du plateau du bouclier canadien.	88
Figure 4.36	Paysage du plateau forestier du bouclier canadien sur la route 367 sur le territoire de Rivière-à-Pierre (photo 120913_054).	89
Figure 4.37	Les vallées de Rivière-à-Pierre et du Bras-du-Nord dans le relief du plateau du bouclier canadien.	90
Figure 4.38	Les versants boisés de la famille du plateau du bouclier canadien, constituant un contrefort boisé pour les familles situées au sud.	91
Figure 4.39	L'exploitation du granit, l'agriculture et l'exploitation de la forêt sont les activités qui marquent le paysage du plateau du bouclier canadien à Rivière-à-Pierre (photo 120913_029).	92
Figure 4.40	La vallée de Rivière-à-Pierre abrite des lacs où s'est développée la villégiature, côtoyée par une agriculture de petite superficie (photo 120913_038).	93
Figure 4.41	La vallée du Bras-du-Nord est encaissée dans le haut relief du bouclier canadien. Elle est bordée de falaises rocheuses (photo 120914_066).	93
Figure 5.1	Répartition de la qualité paysagère le long du circuit routier sélectionné.....	98
Figure 5.2	Ambiance agricole dans les basses terres portneuvoises à Saint-Thuribe, sur la rue Principale (photo 120920_128).	99
Figure 5.3	À Saint-Léonard le long de la route 367, l'environnement naturel contribue à la forte évaluation, comme ici où un milieu humide est bien visible de la route (photo 120913_061).	100
Figure 5.4	Le hameau de Petit-Saguenay avec sa chapelle, un paysage unique au cœur du bouclier canadien et qui semble figé dans le temps (photo 120914_073).	100
Figure 5.5	La qualité du patrimoine bâti du cœur villageois de Deschambault contribue à la forte évaluation de la qualité des paysages (photo 121003_064).	101
Figure 5.6	Le patrimoine bâti bien préservé du cœur villageois de Saint-Casimir contribue à sa forte qualité paysagère (photo 120921_093).	102
Figure 5.7	Le chemin du Roy (ici le Vieux Chemin à Cap-Santé) permet de découvrir un patrimoine bâti exceptionnel (photo 121004_072).	103

Figure 5.8	Ensembles agricoles (résidences et dépendances) sur le chemin du Roy à Deschambault (photo 121004_088).....	103
Figure 5.9	Entre Neuville et Donnacona, , la protection de cette zone agricole dynamique permet de conserver des ouvertures visuelles sur le fleuve et la côte de Lotbinière (photo 121009_083).....	104
Figure 5.10	À l’ouest de Deschambault, la qualité du paysage est de catégorie 2 (qualité forte). Quelques éléments bâtis disséminés le long de la route 138 diminuent son évaluation (photo 121003_042).....	105
Figure 5.11	Sur le rang du Grand-Saint-Bernard, l’enfrichement des abords de route et d’anciennes terres agricoles contribuent à en abaisser l’évaluation (photo 120914_023).....	105
Figure 5.12	Des éléments ponctuels comme des aires de stationnement ou d’entreposage sont des exemples d’éléments faisant passer un paysage de catégorie 1 à 2, comme ici à Saint-Gilbert (photo 121002_097).....	106
Figure 5.13	D paysages agroforestiers ou forestiers possèdent des caractéristiques les classant de catégorie 2 (fort), comme sur la route 367 à Saint-Léonard-de-Portneuf (photo 120913_086).....	107
Figure 5.14	Ensemble agricole sur la route 358 à Cap-Santé, permettant à cet endroit une bonne lecture du paysage (photo 121003_092).	108
Figure 5.15	Exemple d’un secteur au bâti déstructuré à l’approche d’un noyau villageois (Donnacona, rue Notre-Dame, photo 121005_069).	108
Figure 5.16	Sur le chemin du Roy à Grondines, une jeune friche et de l’entreposage extérieur influence plusieurs critères d’évaluation dont ceux influençant la valeur esthétique du paysage (photo 121002_011).....	109
Figure 5.17	Sur la route Grand Capsa à Pont-Rouge, de nombreux exemples de mauvaises intégrations datant de différentes époques font diminuer l’évaluation (photo 121003_047).....	110
Figure 5.18	Sur le rang Saint-Achille à Saint-Ubalde, la combinaison de friches, plantations et bâti contribuent à diminuer la lisibilité du paysage agricole (photo 120920_050).	111
Figure 5.19	Au sud du rang Saguenay à Saint-Raymond, la déprise agricole avancée, les bâtiments abandonnés et les friches sont les éléments qui, une fois additionnés, donnent une faible évaluation des paysages (photo 120914_102).	112
Figure 5.20 et 5.21	La côte Joyeuse à Saint-Raymond (route 365) présente un bâti déstructuré aux fonctions commerciales et résidentielles. Une végétalisation du secteur et des aménagements visant à diminuer	

	l'impact visuel des aires de stationnement et de l'affichage publicitaire sont souhaitables (photos 120919_021 et 023).	113
Figure 5.22	Les infrastructures de Ciment Québec et le poste de transformation d'Hydro-Québec ont un impact négatif sur le paysage le long de la route Delage à Cap-Santé (photo 121004_007).	114
Figure 5.23	Cumulées à d'autres facteurs affectant la qualité des paysages, tels que la déprise agricole et ses conséquences, les plantations nombreuses sur une même route peuvent contribuer à diminuer grandement la qualité des paysages comme sur la route 354 à Saint-Alban (photo 121001_037).	115
Figure 5.24	Dans le cœur villageois de Neuville, la route de contournement 138) présente un bâti déstructuré aux fonctions et usages très variées (photo 121009_154).	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Liste des routes pour évaluation de la qualité des paysages.	5
Tableau 2.1	Les familles paysagères de la MRC de Portneuf et le nombre de tronçons de route évalués.	12
Tableau 2.2	Synthèse de la méthodologie de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages appliquée à la MRC de Portneuf.	15
Tableau 2.3	Champs d'informations contenues dans les fiches-synthèses par municipalité.....	18
Tableau 3.1	Démographie et superficies des municipalités de la MRC de Portneuf	24
Tableau 3.2	Évolution de la population de la MRC de Portneuf, 1996-2013.....	28
Tableau 4.1	Caractéristiques physiques du littoral portneuvois.	35
Tableau 4.2	Éléments remarquables et structurants du paysage du littoral portneuvois.	36
Tableau 4.3	Caractéristiques physiques des basses terres portneuvoises	49
Tableau 4.4	Éléments remarquables et structurants du paysage des basses terres portneuvoises.	50
Tableau 4.5	Caractéristiques physiques du piémont de Portneuf et de Saint-Basile	64
Tableau 4.6	Éléments structurants du paysage du bouclier de Portneuf et Saint-Basile.....	64
Tableau 4.7	Caractéristiques physiques des terrasses de la Sainte-Anne.	71
Tableau 4.8	Éléments remarquables et structurants du paysage des terrasses de la Sainte-Anne.....	71
Tableau 4.9	Caractéristiques physiques des collines de Saint-Ubalde.....	78
Tableau 4.10	Éléments remarquables et structurants du paysage du littoral portneuvois.	79
Tableau 4.11	Caractéristiques physiques des lacs Sept-Îles et Sergent	83
Tableau 4.12	Éléments remarquables et structurants du paysage des lacs Sept-Îles et Sergent.	83
Tableau 4.13	Caractéristiques physiques plateau du bouclier canadien	89
Tableau 4.14	Éléments remarquables et structurants du paysage du plateau du bouclier canadien.	90
Tableau 5.1	Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.....	96
Tableau 5.2	Répartition des indices de qualité paysagère par famille paysagère (nombre et pourcentage par famille).....	97

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 4.1	Survol historique de l’occupation du territoire du littoral portneuvois	39
Encadré 4.2	Expérience paysagère vécue, littoral portneuvois.....	42
Encadré 4.3	Enjeux paysagers du littoral portneuvois (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012).....	44
Encadré 4.4	Survol historique de l’occupation du territoire des basses terres portneuvoises.....	53
Encadré 4.5	Expérience paysagère vécue, basses terres portneuvoises.....	57
Encadré 4.6	Enjeux paysagers des basses terres portneuvoises (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)	60
Encadré 4.7	Survol historique de l’occupation du territoire du piémont de Portneuf et de Saint-Basile	65
Encadré 4.8	Expérience paysagère vécue, piémont de Portneuf et de Saint-Basile	66
Encadré 4.9	Enjeux paysagers du piémont de Portneuf et de Saint-Basile (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)	67
Encadré 4.10	Survol historique de l’occupation du territoire des terrasses de la Sainte-Anne.....	72
Encadré 4.11	Expérience paysagère vécue, terrasses de la Sainte-Anne.....	74
Encadré 4.12	Enjeux paysagers des terrasses de la Sainte-Anne (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012).....	74
Encadré 4.13	Survol historique de l’occupation du territoire.....	79
Encadré 4.14	Expérience paysagère vécue dans la famille paysagère des collines de Saint-Ubalde.....	79
Encadré 4.15	Enjeux paysagers des collines de Saint-Ubalde (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)	80
Encadré 4.16	Survol historique de l’occupation du territoire et occupation actuelle.....	84
Encadré 4.17	Expérience paysagère vécue, collines des lacs Sept-Îles et Sergent.....	85
Encadré 4.18	Enjeux paysagers des collines des lacs Sept-Îles et Sergent (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)	85
Encadré 4.19	Survol historique de l’occupation du territoire et occupation actuelle.....	92
Encadré 4.20	Expérience paysagère vécue, plateau du bouclier canadien	93
Encadré 4.21	Enjeux paysagers plateau du bouclier canadien (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)	94

LISTE DES INTERVENANTS

MRC de Portneuf

Josée Frenette	Directrice générale
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Marie-Claude Demers	Agente de développement culturel
Éliane Trottier	Agente de développement culturel par intérim
Denis Baribault	Président de la Table de concertation Culture
Donald Vézina	Membre de la Table de concertation Culture
Hélène Plamondon	Coordonnatrice de la géomatique

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Patrice Routhier	Conseiller en développement
------------------	-----------------------------

Ruralys

Dominique Lalande	Directrice générale, coordonnatrice
Catherine Plante	Géographe, chargée de projet
Alexandre Paris	Géographe, assistant de terrain et saisie de données
Geneviève Rioux	Secrétaire et chargée d'édition

Géo'Graph

Marianne Mathis	Présidente et coordonnatrice
Marius Romy	Géographe et chargé de projet en cartographie
Kevin Partington	Géographe et cartographe

Cette étude a été réalisée grâce au Fonds de développement régional de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et la MRC de Portneuf.

Quelques notions

Caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de synthèse entre les composantes physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et celles de l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités et usages). Cet exercice de synthèse conduit à un découpage territorial qui permet de mieux saisir les différents paysages régionaux.

Évaluation de la qualité des paysages

L'évaluation qualitative des paysages s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister à partir d'un lien routier. Les valeurs et critères utilisés pour évaluer la qualité des paysages considèrent non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. Cette méthode envisage les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni beau ou laid. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées, alors que ces dernières sont moins visibles et moins compréhensibles dans une qualité paysagère moindre. L'évaluation se déroule à l'échelle humaine, celle de l'utilisateur du territoire, par les voies de découverte routières.

Famille paysagère

Les familles paysagères sont des ensembles plus généraux regroupant un certain nombre d'entités paysagères. On reconnaît ces ensembles par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre eux. Ces caractéristiques font partie des formes du relief et de l'occupation du territoire. Il s'agit d'une échelle de découpage large qui rend compte de la diversité des paysages à l'échelle régionale. Chaque famille possède une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière.

Tronçon routier

Un tronçon routier est une portion de route délimitée pour l'évaluation de sa qualité paysagère. Le début et la fin de chaque tronçon est dessiné sur une carte de terrain. Il est déterminé selon 2 méthodes : en milieu urbain, selon les limites du périmètre urbain; en milieu rural, selon l'homogénéité d'une portion de territoire constituant un paysage identifiable, singulier, délimité par le relief ou le couvert forestier.

1. Introduction

Le paysage est une composante de plus en plus importante dans nos sociétés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il influence la qualité de vie des individus et des communautés, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leurs destinations en fonction, entre autres, de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. Les zones agricoles, les lacs et les cours d'eau, les milieux humides, la forêt, la topographie, les milieux ruraux et urbains contribuent à la richesse et à la diversité du paysage

L'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la MRC de Portneuf s'inscrit dans une perspective d'aménagement et de gestion du territoire, de préservation, de mise en valeur et de développement touristique, de même que de sensibilisation. La question paysagère a déjà fait l'objet, en 2006, d'un important travail d'acquisition de connaissances et de concertation à l'échelle de chacune des municipalités du territoire. Le développement rapide du secteur est et du littoral de la MRC, le développement de la villégiature, l'importance de l'industrie touristique, la conversion d'anciens sites industriels font en sorte que les paysages sont sujets d'actualité puisque entièrement liés à ces processus de changements. La présente étude devrait ainsi permettre à la MRC de Portneuf de bénéficier d'un outil de connaissance et de gestion de ses paysages lui servant à planifier, à long terme et pour le bénéfice des générations futures, les différentes actions à prendre en vue d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

1.1 Mandat

Depuis 2003, la MRC de Portneuf travaille à un projet pilote de compréhension de ses paysages afin d'être en mesure de mieux les préserver et les mettre en valeur. Ce projet est composé d'un inventaire de près de 500 percées visuelles réalisé en 2003 et d'un projet plus complet, le Projet Paysage, débuté en 2005 qui divise le territoire en trois grandes unités paysagères et qui a été mené sur l'ensemble des corridors routiers

humanisés de la région (MRC de Portneuf, 2006 à 2009). Finalement, depuis janvier 2011, la MRC de Portneuf procède à l'inventaire de son patrimoine bâti, tout usage confondu.

À l'aide des comités locaux formés dans les municipalités de la MRC de Portneuf, de l'information a été recueillie et compilée dans des rapports préliminaires. Toutefois, le travail de synthèse régional et de cartographie en lien avec la caractérisation des paysages n'a pas été réalisé. C'est pour atteindre cet objectif que la MRC de Portneuf a confié à Ruralys le présent mandat visant à : 1) rassembler l'information recueillie depuis 2003; et 2) à la bonifier par la méthode d'évaluation des paysages de Ruralys, afin de produire un document imagé, accessible et compréhensible par tous. Les résultats permettront à la MRC de concilier paysages et planification régionale du territoire en intégrant davantage les paysages au schéma d'aménagement et de développement régional, entre autres. Le bien livrable consiste en un rapport synthèse de caractérisation et d'évaluation des paysages, à la fois un outil de compréhension des paysages humanisés portneuvois et un outil de gestion des paysages. Le territoire couvert par ce mandat demeure l'ensemble des routes, des chemins et des rangs susceptibles d'offrir des perspectives paysagères intéressantes. La portée du mandat est toutefois beaucoup plus large que la simple identification de paysages d'intérêt. Avec ce rapport, la MRC de Portneuf souhaite développer une vision à long terme et être en mesure d'orienter les municipalités de son territoire vers des actions concrètes à mettre en pratique afin de conserver et de mettre en valeur leurs paysages distinctifs. C'est pourquoi la MRC portera une attention particulière aux résultats de l'évaluation des paysages et aux recommandations pour la conservation et la mise en valeur des paysages.

Ayant développé une méthodologie originale d'évaluation de la qualité paysagère, Ruralys a proposé à la MRC de Portneuf de réaliser une évaluation de la qualité des paysages visibles à partir d'un échantillon de routes de la MRC. La méthodologie employée à cet effet est décrite dans la section 2. Cette évaluation de la qualité des paysages ajoute une information nouvelle et actuelle aux données déjà existantes et rassemblées dans plusieurs rapports (MRC de Portneuf, 2006). Les routes choisies, sélectionnées en collaboration avec les intervenants de la MRC, représentent bien les différents types de paysages dispersés dans les 18 municipalités de la MRC (tableau 1.1 et figure 1.1).

Tableau 1.1 Liste des routes pour évaluation de la qualité des paysages¹.

Routes	Nombre de kilomètres	
	Routes numérotées	Routes municipales
Route 138 (Neuville à Grondines) (Donnacona – Rue Notre-Dame)	53	
Neuville – Rue des Érables		3,4
Neuville – Route Gravel		2,4
Cap-Santé – Vieux Chemin		1,1
Portneuf – 1 ^{re} avenue		3,3
Grondines – Sir Lomer-Gouin		2,2
Grondines – Chemin des Ancêtres		1,1
Portneuf et Saint-Gilbert – Rue Provencher et Rang de la Chapelle		13,9
Route 354 Saint-Casimir, Sainte-Christine, Saint-Raymond	43	
Saint-Alban – Route Saint-Philippe et Rang de la Rivière-Blanche		10,9
Route 358 Cap-Santé, Pont-Rouge	20,4	
Saint-Basile – Route Delage et Rang Sainte-Angélique		14,8
Route 363 Deschambault-Grondines, Saint-Marc, Saint-Casimir, Saint-Ubalde	38,3	
Saint-Thuribe – Rang Saint-Joseph, Rue de l'Église et 3 ^e rang		7,4
Saint-Ubalde – Rang C		4,7
Route 365 Neuville, Pont-Rouge, Saint-Raymond	27,1	
Route 367 Lac-Sergent, Saint-Raymond, Saint-Léonard, Rivière-à-Pierre	44,6	
Saint-Raymond – Rang Notre-Dame		6,9
Saint-Léonard – Rang Grand Saint-Bernard		4,6
Rivière-à-Pierre – Rue Principale jusqu'aux Chutes de la Marmite		8,2
Saint-Raymond – Vallée Bras-du-Nord		24,5
AUTOROUTE 40	50	
TOTAL	276,4	109,4
GRAND TOTAL	385,8 km	

¹ Au circuit de départ, nous avons ajouté, une fois sur le terrain, les cœurs villageois qui étaient contournés par la sélection de route initiale. De cette façon, tous les cœurs villageois de la MRC ont été évalués.

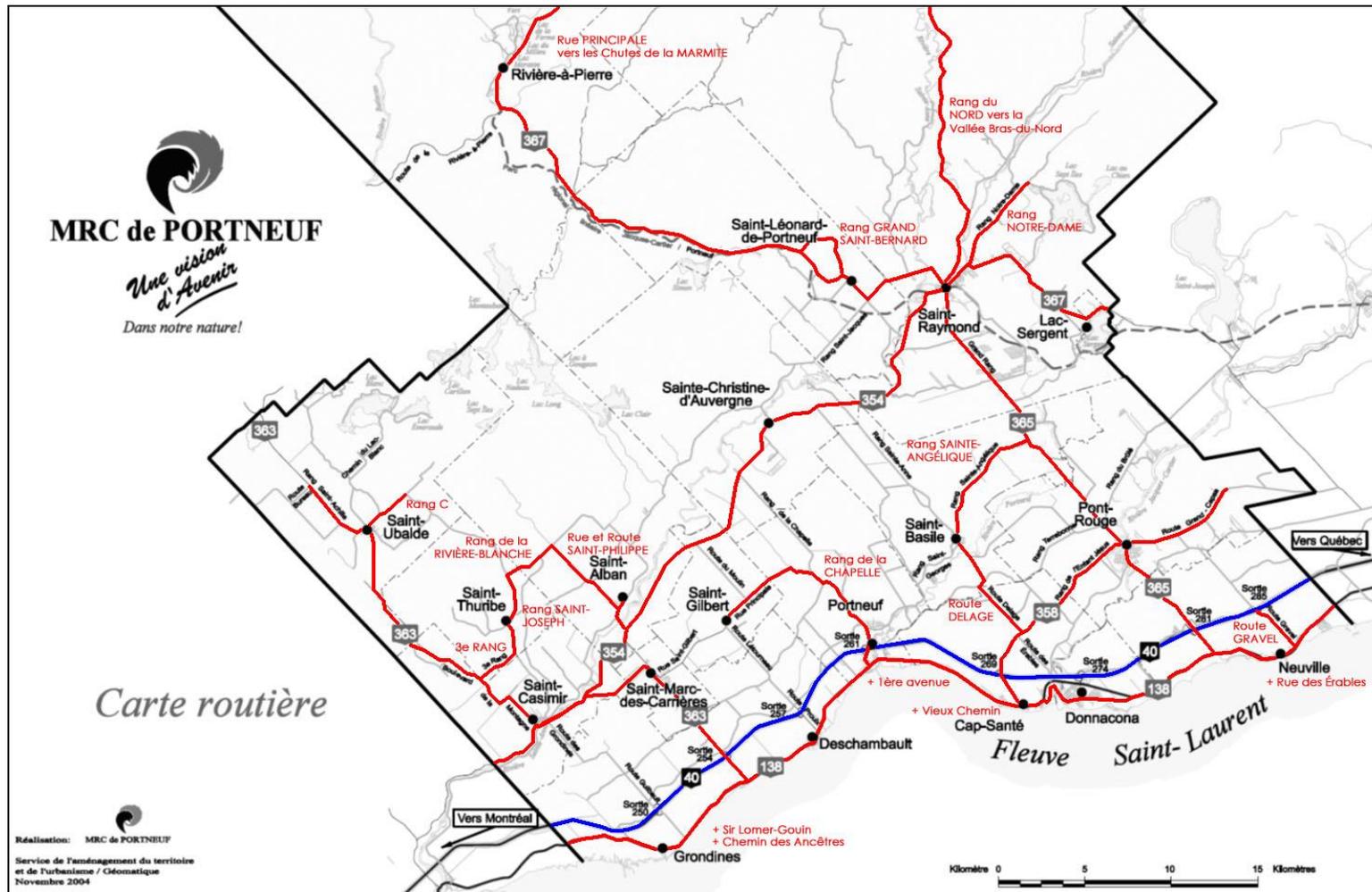


Figure 1.1 Tracé des routes le long desquelles la qualité paysagère a été évaluée. (MRC de Portneuf, 2012)

1.2 Le rapport et ses outils

L'étude est présentée sous la forme d'un rapport écrit illustré de photographies et de cartes présenté en 2 volumes. Le rapport principal (volume 1) fait d'abord état de la méthodologie employée pour la réalisation de l'étude (chapitre 2), suivie d'un bref portrait du territoire (chapitre 3). Le chapitre 4 sur la caractérisation des paysages portneuvois présente les sept familles paysagères identifiées. Ce chapitre est suivi de l'évaluation de la qualité des paysages (chapitre 5). Une conclusion suivant l'analyse des résultats de cette étude est accompagnée d'une série de recommandations générales. Le volume 2 rassemble les fiches-synthèse des 18 municipalités, comprenant entre autres des recommandations pour chaque municipalité. Le rapport principal ainsi que les fiches synthèses sont illustrés de photographies, de cartes petits format, de cartes grand format (A, B et C) présentées en pochette dans le volume 1 et d'extraits de ces dernières pour illustrer nos propos. La carte A grand format présente les sept familles paysagères identifiées, les éléments structurant le paysage à l'échelle locale et régionale de même que les éléments remarquables. La carte B présente l'évaluation de la qualité des paysages, de même que les percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf (2003)². La carte C constitue l'index cartographique des sites de prises de vue, sur laquelle sont aussi illustrés les familles paysagères et les résultats de l'évaluation de la qualité des paysages. Une banque de photographies sur DVD, accompagnée d'un index en tableau, permet à l'utilisateur une consultation facile des photos des lieux visités.

² Les numéros des points représentés sur la carte font référence à une percée visuelle d'intérêt. La correspondance des numéros est présentée à l'annexe 1.

2. Méthodologie

La méthodologie de caractérisation et d'évaluation des paysages développée par Ruralys est basée principalement sur une approche terrain, à l'échelle de l'usager du territoire (Ruralys, 2004, 2006a à 2006d, 2007, 2008, 2010, 2012). Bonifiée au fur et à mesure des différents projets réalisés, elle permet une démarche intégrée dans une perspective de développement durable et peut être appliquée dans différents contextes d'intervention. La caractérisation des paysages est un exercice de généralisation qui fait une synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités, usages, dynamiques). Elle permet d'avoir une démarche rigoureuse et la plus « objective » possible. La toile de fond de ces travaux est celle de la géographie historique et du patrimoine. L'usager du territoire est au cœur de la démarche, ce qui permet à la MRC de Portneuf d'avoir un outil de connaissances et de gestion de ses paysages tels que vécus par sa population et les touristes.

2.1 L'état des connaissances sur le territoire

Les publications portant sur la question paysagère à l'échelle de la MRC de Portneuf sont d'origines diverses et traitent de près ou de loin de la question. D'une part, un inventaire systématique des percées visuelles de la MRC a été réalisé en 2003. Cet inventaire identifie 500 percées visuelles recensées le long du réseau routier de la MRC. Elles ont été classées en trois catégories : les percées visuelles dégradées, les percées visuelles et les percées visuelles d'intérêt. Chacune de ces percées fait l'objet d'une fiche descriptive illustrée de photographies. Les percées visuelles d'intérêt ont été utilisées dans le cadre du présent mandat.

Cet inventaire a été suivi d'une étude réalisée à l'échelle de chaque municipalité, en concertation avec des comités locaux sur les paysages. Le territoire y est découpé en districts écologiques, puis à échelle plus englobante, en trois entités paysagères. L'information est présentée sous la forme de rapports pour chaque municipalité décrivant le territoire, son histoire, ses paysages et identifiant les enjeux locaux et des pistes d'action. Trois autres rapports, concernant les entités paysagères du littoral, de la plaine et du piémont, présentent le même type d'information mais à une échelle plus large.

La problématique des paysages est d'autre part souvent abordée dans le cadre des schémas d'aménagement et de développement des MRC, de manière différente selon les cas. La MRC de Portneuf intègre la notion de paysage dans son schéma. Dans la liste des enjeux

d'aménagement identifiés, la MRC identifie au point 8 « la caractérisation et la protection des ensembles d'intérêt naturel, historique, esthétique et culturel ». De plus, un chapitre est consacré à la description détaillée de tous les éléments d'intérêt identifiés (culturel, historique, esthétique ou écologique).

L'étude régionale de la collection « Les régions du Québec » de l'Institut québécois de recherche sur la culture couvrant l'ensemble de la région de Québec permet de dresser un portrait de l'histoire de la région de Portneuf. Cet ouvrage présente aussi un intéressant portrait physique du territoire.

2.2 L'inventaire terrain

Au cœur de la méthode de Ruralys se retrouve le travail terrain, c'est-à-dire un inventaire sur le territoire à l'étude. Cette étude se veut d'abord un travail de synthèse des études existantes, bonifiées d'une évaluation des paysages, de cartographie et de photographies. Considérant la quantité d'information rassemblée lors de travaux antérieurs, les routes du territoire à l'étude ont été parcourues partiellement entre le 12 septembre et le 9 octobre 2012. Les paysages visibles le long des routes identifiées par la MRC de Portneuf (tableau 1.1) ont été quant à eux analysés de manière approfondie par l'application de la méthode d'évaluation de la qualité des paysages. Les territoires non organisés n'ont pas été parcourus dans le cadre de ce mandat.

L'observation sur le terrain se fait à l'échelle humaine, dans l'optique de l'usager du territoire. La récolte de données et l'analyse se complètent autant sur le terrain que par la suite, au bureau. Les outils de la méthode employée ici sont donc l'observation, la récolte de données sur le terrain, la synthèse des données des deux études antérieures³⁴, la prise de photographies et la cartographie. Ces outils permettent une meilleure compréhension des paysages de la MRC de Portneuf.

2.3 Caractérisation des paysages : les familles paysagères

La caractérisation des paysages est un exercice de synthèse des composantes physiques et humaines d'un territoire. En identifiant les éléments communs aux différentes portions de ce territoire, que ce soit au niveau physique (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) ou de l'occupation humaine du territoire (formes

³ Cette étude consiste en l'inventaire et la caractérisation de 500 percées visuelles sur le territoire. Elles ont été classées en 3 catégories : percées visuelles dégradées, percées visuelles, percées visuelles d'intérêt.

⁴ Cette étude très complète décrit les paysages de la MRC selon sa division en trois ensembles physiographiques tirés du découpage du cadre écologique de référence puis selon chaque municipalité.

d'occupations, activités et usages), un découpage du territoire en grands ensembles peut être effectué. Ce découpage régional permet de mieux saisir les différents paysages d'un territoire. Il s'agit des familles paysagères.

On reconnaît les familles paysagères par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre elles. Cette échelle de découpage rend compte de la diversité des paysages à l'échelle régionale. Les différentes familles paysagères traduisent les interactions entre le milieu physique et l'occupation humaine du territoire. Chaque famille possède donc une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière. Dans le cas de territoires où le facteur humain détermine les limites des familles paysagères, le découpage n'y est pas permanent et peut être réévalué dans le temps en fonction de la dynamique des paysages humanisés et du changement de leurs caractéristiques. Dans le cas de la MRC de Portneuf, la détermination des familles paysagères a été davantage influencée par le relief plutôt que par les éléments humains du paysage. Aux limites des familles paysagères, les paysages sont parfois plus flous et montrent une transition. Les différences entre deux familles adjacentes, par exemple, sont alors moins marquées.

Dans la MRC de Portneuf, les familles paysagères sont au nombre de sept et occupent des portions plus ou moins grandes de territoire. Chacune comprend un certain nombre de tronçons routiers décrits et évalués (tableau 2.1). Les familles sont représentées sur la carte A. La localisation des percées visuelles d'intérêt a aussi été utilisée dans la description des familles. Les éléments remarquables ou structurants du paysage y sont aussi représentés, selon leur influence locale ou régionale. Ainsi, un élément structurant le paysage à l'échelle d'une famille paysagère est « structurant local », alors que ceux déterminant la structure du paysage à l'échelle de la MRC sont « structurants régionaux ». Les éléments remarquables sont quant à eux peu nombreux et constituent une signature paysagère pour la MRC. Les éléments remarquables et structurants ont été identifiés selon l'expérience vécue sur le terrain et les études antérieures. Cartographiquement, les éléments structurant le paysage régional sont nécessairement aussi structurants au niveau local. Enfin, les éléments remarquables, identifiés d'une étoile ou d'un trait distinctif, sont des composantes paysagères marquantes dans le paysage, reliées aux paysages valorisés par la population et les touristes.

Tableau 2.1 Les familles paysagères de la MRC de Portneuf et le nombre de tronçons de route évalués.

Famille paysagère	Nombre de tronçons évalués*
MRC de Portneuf	
Littoral portneuvois	37
Basses terres portneuvoises	57
Piémont de Portneuf et Saint-Basile	2
Terrasses de la Sainte-Anne	32
Collines de Saint-Ubalde	10
Collines des lacs Sept-Îles et Sergent	2
Plateau du bouclier canadien	12

**Certains tronçons chevauchent 2 familles paysagères⁵*

2.4 Évaluation de la qualité des paysages.

2.4.1 Prémisses de base

Le paysage est, par essence même, fondamentalement lié à la qualité du domaine des formes et des couleurs; il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétisme. Il a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté de l'occupation qui lui confèrent un caractère patrimonial. Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et rappellent, tout en l'affirmant, son identité. Il est fait de richesses, de diversités, mais également d'ouvertures qui renvoient à son aspect fonctionnel. La qualité exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier *et al.*, 1999).

L'évaluation qualitative construite par Ruralys s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister, lesquels pourraient servir à envisager le paysage et l'éventail des intérêts collectifs et individuels qui pourraient être manifestés. C'est en outre pourquoi

⁵ Un découpage régional par entités paysagères avait été réalisé en 2006. Basé sur le cadre écologique de référence, ce découpage identifiait 3 entités : le littoral, la plaine et le piémont. Dans le cadre du présent mandat, nous avons choisi d'identifier de nouveaux ensembles paysagers ou de raffiner le découpage existant pour une plus grande précision visuelle sur le terrain et pour que chaque municipalité voit son territoire caractérisé selon son appartenance à une ou plusieurs familles. Du découpage initial il n'y a que celui du littoral qui n'a pratiquement pas été modifié. C'est l'ancien piémont qui a été le plus remanié, formant maintenant quatre familles paysagères (collines de Saint-Ubalde, terrasses de la Sainte-Anne, collines des lacs Sept-Îles et Sergent et plateau du bouclier canadien). Aussi, la portion centrale de l'ancienne plaine constitue maintenant une famille paysagère à part entière, le piémont du bouclier canadien, alors que la plaine a été renommée en basses terres portneuvoises.

une méthode à critères multiples a été retenue. Les valeurs et critères retenus devaient considérer non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. L'évaluation fait appel à des considérations « concrètes » et « imaginaires », où il existe une certaine part de subjectivité. Toutefois, notre démarche d'évaluation du paysage envisage, au moyen de critères et de valeurs, les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées.

Dans cet esprit, la qualité représente autant une aspiration qu'une intention en matière de paysage. La qualité est aussi un enjeu sur le plan économique et a des retombées sur plusieurs secteurs d'activité (industrie touristique, culturels, activités commerciales et industrielles, agriculture, etc.).

2.4.2 L'évaluation de la qualité des paysages le long du réseau routier portneuvois

Une approche à partir des voies de découverte routières (que nous nommons tronçons routiers) limite l'évaluation de la qualité à une fraction du territoire. Néanmoins, ces corridors linéaires, partagés par tous ceux qui fréquentent le territoire, permettent de placer au coeur de l'évaluation les parties les plus humanisées et les points de vue les plus dominants. Il s'agit d'une échelle dite humaine, de l'usager, laquelle se conjugue aux différentes échelles d'analyse sur le terrain, selon la longueur des tronçons routiers évalués (voir la carte B en pochette). L'évaluation du paysage a des fondements pratiques puisqu'elle permet d'identifier ses valeurs et d'y trouver un sens menant à l'action. Il s'agit donc de repérer des enjeux, d'établir des priorités d'intervention en fonction des points forts et des points faibles, mais également d'identifier des modèles de qualité pour s'en inspirer, pour s'y référer, des modèles à appliquer, à modifier ou à réadapter selon le cas.

L'évaluation de la qualité des paysages humanisés a été réalisée dans la MRC de Portneuf à partir de l'expérience offerte depuis les routes sélectionnées présentant un éventail représentatif des paysages portneuvois (tableau 1.1). Sur le terrain, en circulant sur le réseau de routes composant l'échantillon choisi, les observations ont été notées sur des fiches d'inventaire de la qualité paysagère et constamment mises en rapport avec les cartes de terrain à l'échelle approximative du 1 : 25 000^e. Le reste du réseau routier a été partiellement parcouru afin d'avoir une vision d'ensemble des paysages du territoire. L'espace rural, urbain, agricole, agroforestier et parfois forestier des routes

présélectionnées a été inventorié sur les terres privées de même que dans les périmètres urbains, ces derniers ayant été étudiés dans leur ensemble, leur globalité, plutôt que de s'attarder à chaque élément qui les compose.

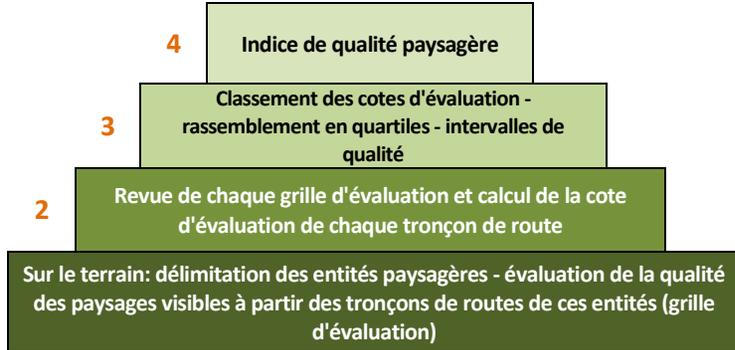
L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'analyse de 10 critères d'évaluation couvrant 5 grandes valeurs paysagères. Les critères et valeurs sont présentés au tableau 2.2. Chaque tronçon routier identifié obtient suite à son évaluation une cote de qualité. Après le classement de ces cotes de qualité paysagère en résulte un indice permettant d'identifier par exemple les paysages sur lesquels on doit intervenir soit pour les protéger, soit pour les améliorer⁶. Les indices de qualité et leur valeur sont les suivants : catégorie 1 (qualité exceptionnelle), catégorie 2 (qualité forte), catégorie 3 (qualité moyenne), catégorie 4 (qualité moindre).

Lors de l'évaluation des paysages, de même que de la caractérisation, des photographies géoréférencées ont été prises pour documenter l'expérience terrain. Un index photographique est représenté sur la carte C (en pochette). L'ensemble des photos ont été regroupées dans une base de données qui devraient permettre de saisir les caractéristiques des paysages et de se représenter la diversité des paysages de la MRC.

L'identification de paysages remarquables, de problématiques d'aménagement local ou régional, et de potentiels de mise en valeur a fait partie du processus d'évaluation et de caractérisation. Cet échantillonnage ouvre les perspectives relatives au potentiel de mise en valeur et de préservation des paysages.

Par ailleurs, une évaluation générale des paysages de chaque municipalité a été effectuée (voir le point 2.5.1).

Étapes	Termes utilisés	Outils et méthodes																		
Inventaire-terrain (suite) :		<p>- Les valeurs sont divisées en <u>10 critères d'évaluation</u> :</p> <table border="1" data-bbox="1041 375 1797 889"> <thead> <tr> <th data-bbox="1041 375 1310 423">Valeurs</th> <th data-bbox="1310 375 1797 423">Critères de qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1041 423 1310 570" rowspan="3">Esthétique</td> <td data-bbox="1310 423 1797 493">Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 493 1797 529">Harmonie</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 529 1797 565">Variété</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1041 570 1310 639" rowspan="2">Sociale et culturelle</td> <td data-bbox="1310 570 1797 605">Intégrité géohistorique et patrimoniale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 605 1797 641">Reconnaissance (sociale et culturelle)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1041 641 1310 748" rowspan="2">Interprétative</td> <td data-bbox="1310 641 1797 711">Capacité de dévoilement de son importance historique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 711 1797 747">Typicité</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1041 748 1310 784">Environnementale</td> <td data-bbox="1310 748 1797 784">Cette valeur est évaluée de manière globale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1041 784 1310 889" rowspan="3">Économique</td> <td data-bbox="1310 784 1797 820">Cohérence</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 820 1797 855">Intérêt socioéconomique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1310 855 1797 891">Valeur prospective</td> </tr> </tbody> </table>	Valeurs	Critères de qualité	Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles	Harmonie	Variété	Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale	Reconnaissance (sociale et culturelle)	Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique	Typicité	Environnementale	Cette valeur est évaluée de manière globale	Économique	Cohérence	Intérêt socioéconomique	Valeur prospective
Valeurs	Critères de qualité																			
Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles																			
	Harmonie																			
	Variété																			
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale																			
	Reconnaissance (sociale et culturelle)																			
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique																			
	Typicité																			
Environnementale	Cette valeur est évaluée de manière globale																			
Économique	Cohérence																			
	Intérêt socioéconomique																			
	Valeur prospective																			
Analyse : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des familles paysagères sur la base de caractéristiques communes du territoire touchant : <ul style="list-style-type: none"> • La géomorphologie • L'occupation du territoire et son évolution • Les tendances actuelles • Les facteurs déterminants de l'évolution • Les éléments de l'expérience sensorielle - Identification des enjeux du paysage de chaque famille 	<p><i>Familles paysagères</i></p> <p><i>Composantes du paysage</i></p> <p><i>Enjeux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie à partir des notes de terrain, des observations et des photos 																		

Étapes	Termes utilisés	Outils et méthodes					
<p>- Analyse de la qualité paysagère à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluation de la qualité des paysages selon les particularités du territoire catégorisation de qualité paysagère (indice de 1 à 4) 	<p><i>Qualité paysagère</i></p>	<p>- L'évaluation résumée en 4 étapes :</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 10px;">Étapes - Évaluation de la qualité des paysages</div>  <table border="1" style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1787 370 1944 410">Mots clés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1787 410 1944 492">Indice de qualité : 1 à 4</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1787 492 1944 573">Quartiles - intervalles</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1787 573 1944 654">Cote d'évaluation : 11 à 36</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1787 654 1944 760">Terrain - évaluation - grille</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>- Indices de qualité paysagère :</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Catégorie 1 : qualité exceptionnelle ~ Catégorie 2 : forte qualité ~ Catégorie 3 : qualité moyenne ~ Catégorie 4 : qualité moindre <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des paysages évalués (par tronçons routiers) <p>- Rédaction de recommandations locales et régionales</p>	Mots clés	Indice de qualité : 1 à 4	Quartiles - intervalles	Cote d'évaluation : 11 à 36	Terrain - évaluation - grille
Mots clés							
Indice de qualité : 1 à 4							
Quartiles - intervalles							
Cote d'évaluation : 11 à 36							
Terrain - évaluation - grille							

2.5 Fiches-synthèses

Dans un objectif de vulgarisation et d'accessibilité du rapport de caractérisation et d'évaluation des paysages, des fiches synthèses ont été constituées pour chacune des municipalités (volume 2). Elles doivent être consultées en étroite relation avec les cartes grand formats présentées en pochette dans le volume 1. L'information y est détaillée en points de forme et résume le contenu des cartes, du Projet Paysages réalisé par la MRC de Portneuf entre 2006 et 2009, les observations sur le terrain et les résultats des analyses. Les différents champs d'information sont rassemblés dans le tableau suivant (tableau 2.3) :

Tableau 2.3 Champs d'informations contenues dans les fiches-synthèses par municipalité.

Ensembles paysagers
Numéros des percées visuelles d'intérêt (Dubuc, 2003)
Extraits de carte : caractérisation, évaluation de la qualité des paysages (Ruralys, 2012) et percées visuelles d'intérêt (Dubuc, 2003)
Numéros des sites de prises de photos (carte C)
Éléments majeurs du paysage naturel
L'occupation du territoire
L'histoire et le patrimoine
Attraits/incohérences et contrastes : <ul style="list-style-type: none">• Points forts• Points de repères• Faiblesses
Paysages d'intérêt et identitaires
Évaluation des paysages (explication au point 2.5.1)
Recommandations générales et orientations spécifiques
Photos et descriptions

L'évaluation globale des paysages de chaque municipalité comporte trois parties qui sont décrites ci-dessous.

2.5.1 L'évaluation générale des paysages de chaque municipalité

Une évaluation générale des paysages de chaque municipalité du territoire portneuvois a été réalisée; elle est intégrée aux fiches synthèses du chapitre 6 et précède les recommandations pour chaque municipalité. Cette évaluation s'inspire du Projet Paysages de la MRC de Portneuf réalisé entre 2006 et 2009 et du présent mandat.

L'évaluation générale débute par une synthèse générale des paysages locaux et est suivie de trois évaluations plus spécifiques : l'intérêt paysager, la pression de développement et les risques de pertes du patrimoine paysager local. L'intérêt paysager concerne l'état des composantes paysagères à l'échelle de la municipalité ainsi que les possibilités de développement reliées aux paysages. La pression de développement fait référence à l'expérience vécue sur le terrain. Il s'agit d'une évaluation réalisée le plus objectivement possible en fonction de l'impact visuel et sensoriel provoqué par le développement du bâti, davantage résidentiel, qualifié comme rapide dans certains secteurs de la MRC. Quant à l'évaluation des risques de pertes du patrimoine paysager, elle tient compte des enjeux relatifs aux paysages et des possibilités de changements rapides; si un paysage est déjà dégradé (perte déjà survenue) l'évaluation tient compte de ce qui pourrait changer à nouveau.

2.6 Recommandations

À partir des observations sur le terrain, des résultats de l'évaluation de la qualité des paysages et de l'information contenue dans le Projet Paysages de la MRC de Portneuf réalisé entre 2006 et 2009, nous avons rédigé une série de recommandations générales, pour lesquelles les familles paysagères correspondantes ont été identifiées (chapitre 7). Les dix-huit municipalités du territoire profitent aussi de recommandations spécifiques à leurs territoires, certaines étant communes à plusieurs municipalités (chapitre 6).

3. Portrait du territoire portneuvois

La MRC de Portneuf occupe une partie de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent au centre de la province du Québec, entre les villes de Trois-Rivières et Québec, dans la région administrative de la Capitale-Nationale (figure 3.1). Elle voisine la MRC des Chenaux au sud-ouest, la MRC de Mékinac à l'ouest, la Ville de La Tuque au nord, la MRC de La Jacques-Cartier au nord-est et Saint-Augustin-de-Desmaures à l'est. Les principales voies d'accès au territoire sont l'autoroute 40 et la route 138, qui traversent le territoire dans l'axe sud-ouest/nord-est parallèlement au fleuve Saint-Laurent, mais également les routes 354, 363 et 367 dont le tracé est orienté nord-ouest/sud-est.

La MRC de Portneuf a une superficie de 4125 km², dont 55 % est composé de terres publiques. Perpendiculaire à l'axe du fleuve Saint-Laurent, son territoire s'étend sur environ 55 km de littoral. Elle comprend 18 municipalités et 3 territoires non organisés (figure 3.2). Le tableau 3.1 montre que Saint-Raymond et Rivière-à-Pierre sont les municipalités les plus importantes de la MRC en termes de superficie. Saint-Raymond est aussi la plus peuplée, suivie de près par Pont-Rouge (MAMROT, 2013).

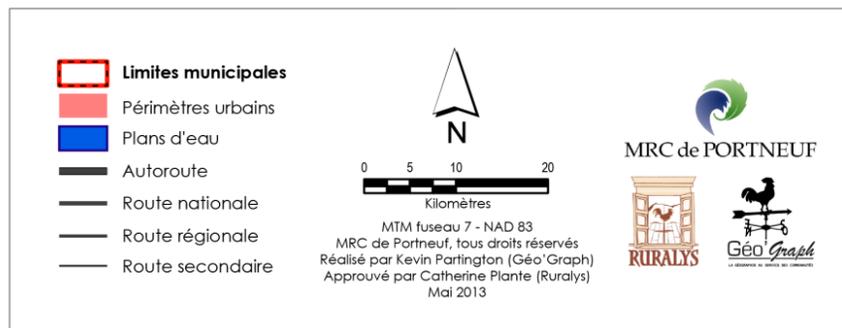
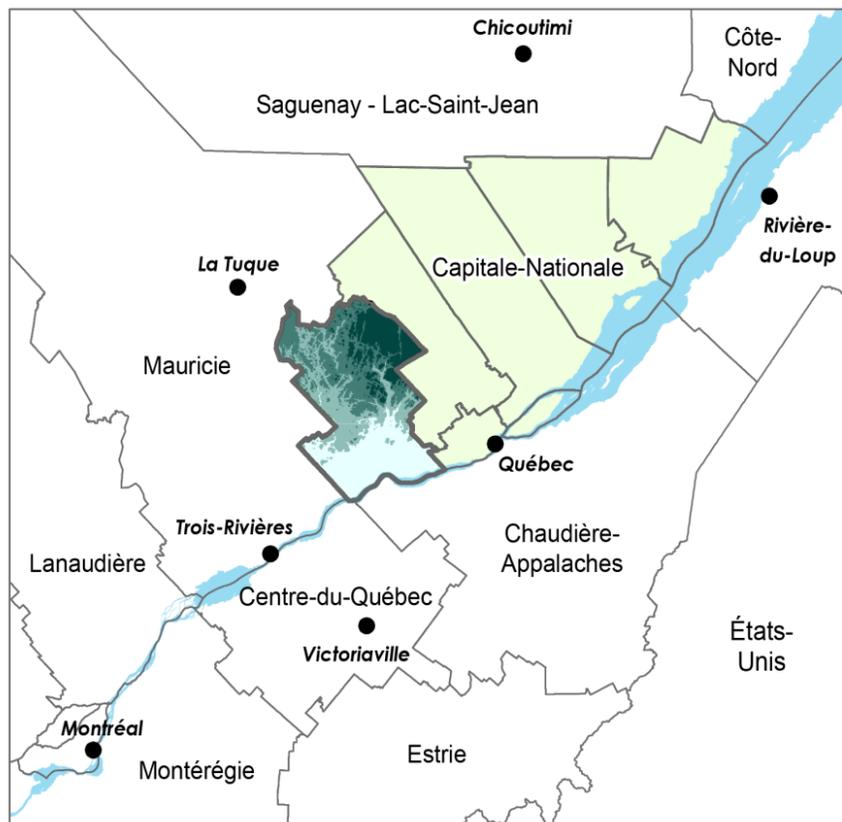
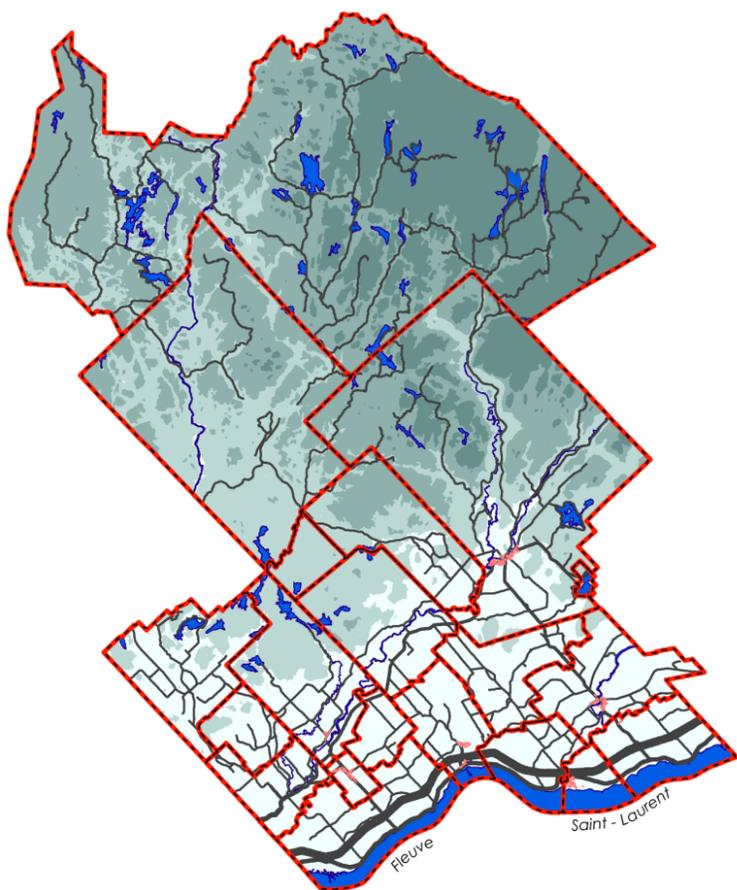


Figure 3.1 Localisation de la MRC de Portneuf dans le centre du Québec.

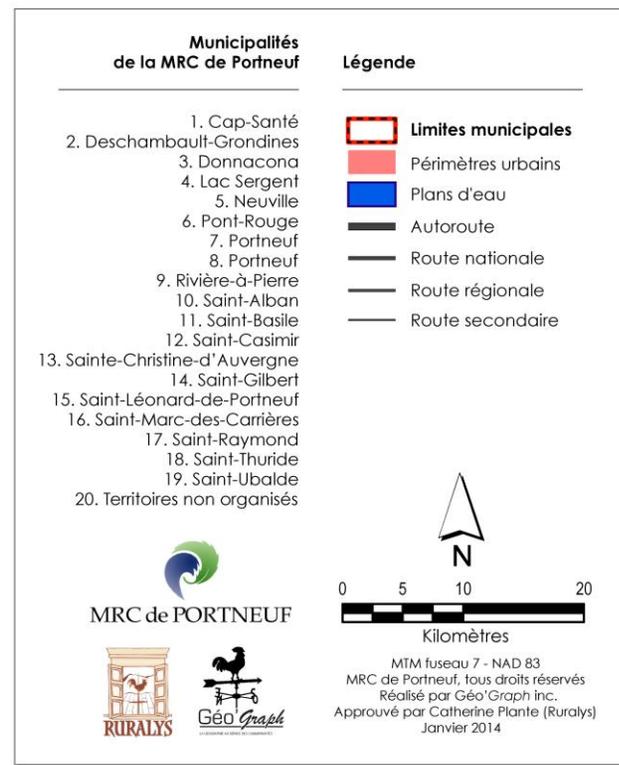
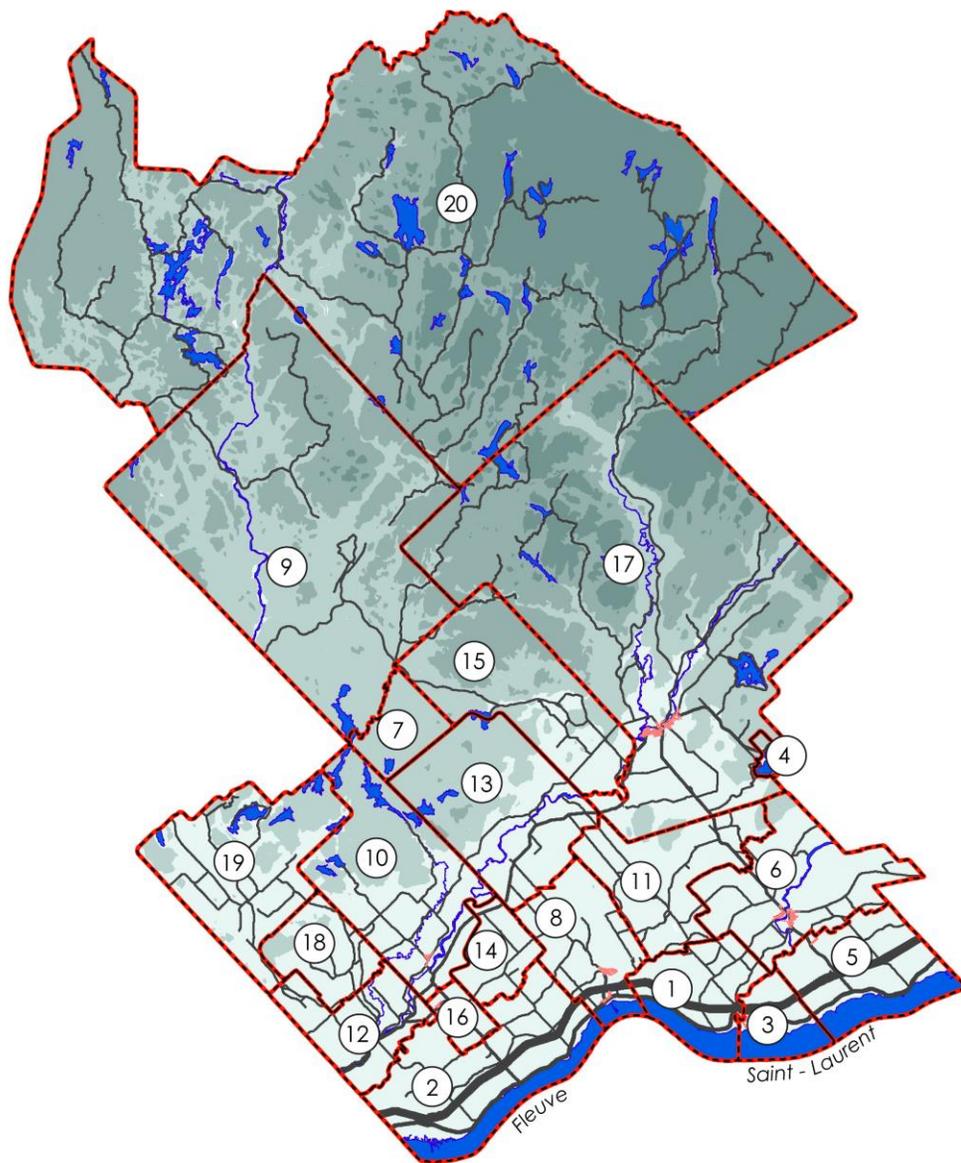


Figure 3.2 Découpage administratif de la MRC de Portneuf.

Tableau 3.1 Démographie et superficies des municipalités de la MRC de Portneuf

MRC de Portneuf		
Municipalités	Superficie (km²)	Population
Cap-Santé	69,80	3 123
Deschambault-Grondines	152,00	2 172
Donnacoona	37,30	6 494
Lac-Sergent	5,60	480
Neuville	94,40	4 011
Pont-Rouge	123,40	8 925
Portneuf	117,10	3 144
Rivière-à-Pierre	535,10	665
Saint-Alban	159,10	1 237
Saint-Basile	98,50	2 550
Saint-Casimir	68,10	1 483
Sainte-Christine-d’Auvergne	149,50	465
Saint-Gilbert	37,40	300
Saint-Léonard-de-Portneuf	146,40	1 053
Saint-Marc-des-Carrière	17,60	2 925
Saint-Raymond	693,60	9 835
Saint-Thuribe	51,00	281
Saint-Ubalde	146,40	1 394
TNO Lac-Blanc	567,80	
TNO Lac-Lapeyrère	391,90	
TNO Linton	463,10	
Total MRC de Portneuf	4 125,10	50 537

Source des données : MAMROT, 2013

3.1 Assises géographiques du territoire portneuvois

Le relief de la MRC de Portneuf repose sur deux ensembles topographiques : le bouclier canadien et les basses terres du Saint-Laurent (figure 3.3). La portion littorale du Saint-Laurent fait partie de l’ensemble topographique des basses terres. Le bouclier canadien est un socle rocheux faisant partie des roches les plus anciennes de la planète; on l’appelle le Bouclier précambrien, du nom de l’ère géologique au cours de laquelle il s’est formé. La portion du bouclier formant la majorité du territoire québécois, nommée

« province de Grenville » en termes géologiques, aurait été formée il y a environ 1 milliard d'années. Les basses terres du Saint-Laurent ont pour leur part été formées suite à un effondrement de la croûte terrestre entre le bouclier canadien et la chaîne des Appalaches, cette dernière s'étant formée il y a environ 600 millions d'années. Jusqu'à environ 13 000 ans avant aujourd'hui (AA), des cycles de glaciations ont modelé le territoire; les glaciers, dans leurs mouvements, ont modelé le relief. Le retrait du dernier glacier, qui recouvrait le Canada en entier, débuta vers 13 000 AA dans la vallée du Saint-Laurent. Puisque le poids de la glace avait enfoncé la croûte terrestre, la fonte du glacier entraîna la formation de plans d'eau (lacs et mers). Lorsque le glacier se retira de la vallée du Saint-Laurent, des eaux de mer envahirent la vallée (enfoncée), ce qui forma la mer de Champlain en amont de Québec ainsi que la mer de Goldthwait en aval. La mer de Champlain déposa différents sédiments marins sur les basses terres du Saint-Laurent. La croûte terrestre remonta ensuite lentement, éliminant peu à peu les mers post-glaciaires et laissant des dépôts marins et des reliefs un peu partout sur leurs cours. De ces mers post-glaciaires subsiste un cours d'eau majeur vers la mer, le fleuve Saint-Laurent, principale voie de navigation de l'Amérique du Nord.

Aujourd'hui adouci par tous ces processus géologiques millénaires, le relief en place du territoire portneuvois forme les assises des paysages humanisés. Les basses terres du Saint-Laurent et le littoral, de même que le bouclier canadien sont, visuellement parlant, assez faciles à identifier : le littoral est séparé du reste des basses terres par un escarpement et des terrasses, les basses terres sont représentées par une plaine agricole et le bouclier canadien se détache de ces dernières par son relief de collines.

Les formes du relief sont plus complexes dans le secteur entre les basses terres et le plateau du bouclier. Dans la moitié est du territoire, le relief du bouclier canadien est aligné nord-est/sud-ouest et constitué d'alignements de collines de faible altitude. L'alignement de ces collines est aussi nord-est/sud-ouest et sont échelonnées du sud au nord (figure 3.4). Les ouvertures entre ces reliefs granitiques du bouclier canadien ont été colmatées par des dépôts argileux et sableux lors de la déglaciation et du retrait de la mer de Champlain. C'est le cas par exemple du couloir orienté nord-est/sud-ouest entre le piémont de Portneuf et de Saint-Basile et les collines des lacs Sergent et Sept-Îles⁷. La rivière Sainte-Anne a aussi contribué aux formes du relief actuel : les changements de débit l'ayant affectée lors de la déglaciation ont formé des terrasses au fond d'une vallée plus ou moins large.

⁷ Le piémont de Portneuf et de Saint-Basile et les collines des lacs Sept-Îles et Sergent sont deux des sept familles paysagères identifiées pour la MRC de Portneuf. Elles sont présentées au chapitre 4.

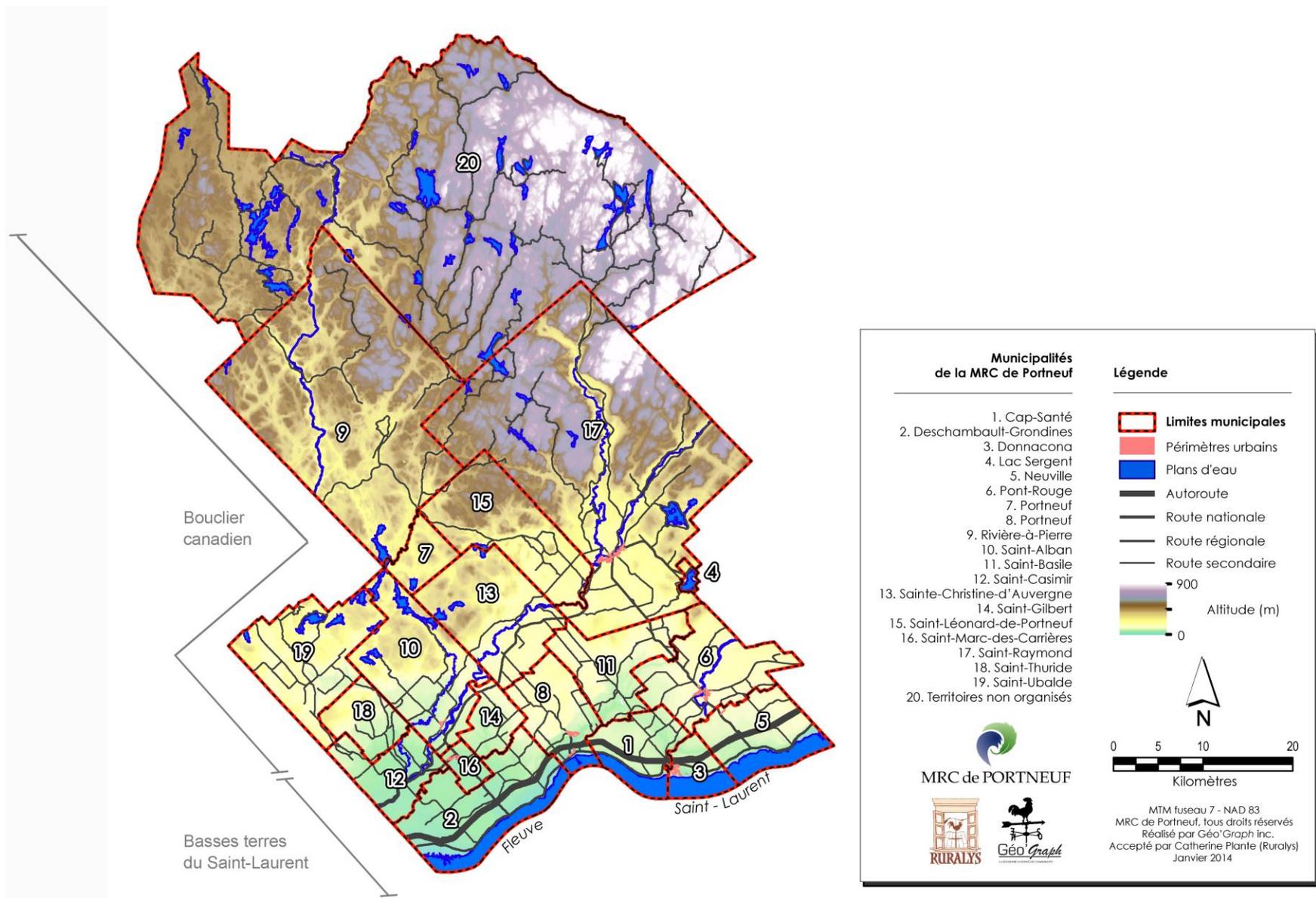


Figure 3.3 Le relief simplifié de la MRC de Portneuf.



Figure 3.4. Vue régionale montrant l’alignement des crêtes de collines échelonnées (relief du bouclier canadien). Chaque rectangle représente une crête rocheuse nord-est/sud-ouest du bouclier canadien qui s’avance dans les basses terres. Source : Google Maps, 2012.

3.2 Le territoire humanisé portneuvois

3.2.1 L’occupation du territoire

L’histoire de la région portneuvoise est étroitement liée à son territoire. D’abord fréquenté par les Amérindiens, le littoral fut peu à peu occupé après la concession en seigneuries, à l’image du reste de la vallée du fleuve Saint-Laurent qui constituait la voie principale de navigation. Les besoins de subsistance ont entraîné le défrichement du territoire à partir du littoral, vers l’intérieur des terres. Ainsi, plus les besoins de subsistance de la population augmentaient, plus les petites agglomérations s’étendaient. Les villages littoraux se sont étendus au-delà des terrasses dans les basses terres. La nécessité de trouver de nouvelles ressources à exploiter a entraîné le développement d’autres portions du territoire, soit le long des rivières ou sur le plateau du bouclier canadien.

Chaque portion du territoire présentant des particularités physiques a été identifiée comme famille paysagère. L’évolution de l’occupation humaine et l’utilisation actuelle du territoire sont présentées pour chacune de ces familles au chapitre 4.

3.2.2 Démographie et activités économiques

Le dynamisme de la région de Portneuf est lié à sa démographie croissante et aux activités économiques florissantes. Selon les données de recensement de 1996 à 2013 (CLD de Portneuf, 2010 et MAMROT, 2013), la population est en croissance soutenue, ayant augmenté de 12 % depuis 1996. À l'image du développement résidentiel en cours dans la MRC, par exemple dans l'est du territoire, et selon les projections, cette croissance se poursuivra dans les prochaines années (tableau 3.2).

Tableau 3.2 Évolution de la population de la MRC de Portneuf, 1996-2013.

	Population 1996	Population 2001	Population 2006	Population 2013	Variation 1996-2013	Variation 2006-2013
MRC de Portneuf	45 185	44 955	46 455	50 537	12 %	8,9 %

Les activités économiques de la MRC de Portneuf sont grandement liées à ruralité. L'exploitation des ressources du territoire, comme la forêt, la terre et le sous-sol, occupe une part importante de l'économie et la lecture du paysage témoigne de ces activités. L'agriculture, composée de l'élevage laitier, des élevages particuliers et des cultures maraîchères, l'exploitation de la forêt (chasse, pêche, coupe de bois, érablières) et, à plus petite échelle, l'exploitation minière, occupent le tiers des emplois de la région avec le secteur de la transformation de produits. Dans le paysage, l'agriculture, par exemple, est très présente particulièrement dans le secteur des basses terres. La culture de la pomme de terre se démarque grâce à la nature sableuse du sol propice à cette production. Les sites d'extraction de minerai (sablères ou carrières) sont nombreux sur le territoire d'après le relevé de la MRC de Portneuf⁸. Certains sont bien visibles à partir du réseau routier, en particulier les carrières. L'observation de ces éléments du paysage permet d'apprécier l'importance de cette activité économique dans le développement des communautés. Avec une préoccupation croissante envers l'impact visuel des coupes forestières, l'industrie de la forêt est peu visible dans le paysage, sauf en ce qui concerne les infrastructures de transformation du bois. Des coupes récentes (d'environ 10 ans) sont visibles pour l'observateur attentif sur certaines crêtes de montagnes à la jonction des basses terres et du bouclier canadien.

L'industrie manufacturière est à l'origine du quart des emplois. Elle concerne la transformation de plusieurs types de produits en lien avec entre autres les ressources en bois et les métaux. Ces industries sont installées là où les transports étaient faciles ou encore près des cours d'eau où historiquement, la force hydraulique était source d'énergie pour les industries. Des agglomérations se sont ensuite développées autour

⁸ Voir la carte 7.15 « Les contraintes anthropiques » au Schéma d'aménagement et de développement.

d'elles. Certaines industries, comme les papetières ou les fonderies, permettent de comprendre l'évolution de paysages villageois, comme à Saint-Raymond ou à Donnacona.

Quant à l'industrie du tourisme, elle est en continuel développement, cherchant à développer de nouveaux créneaux afin de mettre en valeur les particularités de son territoire pour attirer de nouveaux visiteurs. Dans Portneuf, le milieu naturel, le patrimoine et globalement, les paysages naturels et humanisés constituent la base de l'industrie touristique.

4. Caractérisation des paysages : les familles paysagères

À la suite de l'inventaire des paysages de la MRC de Portneuf et de la synthèse de l'information recueillie par le projet réalisé en 2006 par la MRC, nous avons découpé le territoire en sept grandes familles paysagères. Elles sont illustrées sur la carte A (en pochette) et la lecture de ce chapitre doit se faire en étroite relation avec cette carte. Les éléments du relief structurant le paysage ont aussi été identifiés. Les familles paysagères sont liées aux grands ensembles topographiques québécois et à l'occupation du territoire. Deux familles correspondent aux basses terres du Saint-Laurent : le littoral portneuvois et les basses terres portneuvoises. La zone de transition entre les basses terres du Saint-Laurent et le bouclier canadien regroupe deux autres familles paysagères: le piémont de Portneuf et Saint-Basile et les terrasses de la Sainte-Anne. Trois familles correspondent au bouclier canadien : les collines de Saint-Ubalde, les collines des lacs Sept-Îles et Sergent, et le plateau du bouclier canadien (figure 4.1).

Notons que nous faisons le lien entre chaque famille paysagère et la liste des sites et territoires d'intérêt identifiés au schéma d'aménagement par la MRC de Portneuf. Ces sites et territoires ont donc été reclassés par famille paysagère à l'annexe 2. Nous considérons que l'ensemble de sites et de territoires identifiés par la MRC constitue un modèle pour d'autres MRC voulant débiter une telle identification. À la suite de cette synthèse, la MRC pourra ajouter à son corpus des territoires d'intérêt paysagers, en lien avec la nouvelle désignation de paysage culturel patrimonial, allant ainsi au-delà de l'identification de corridors panoramiques.

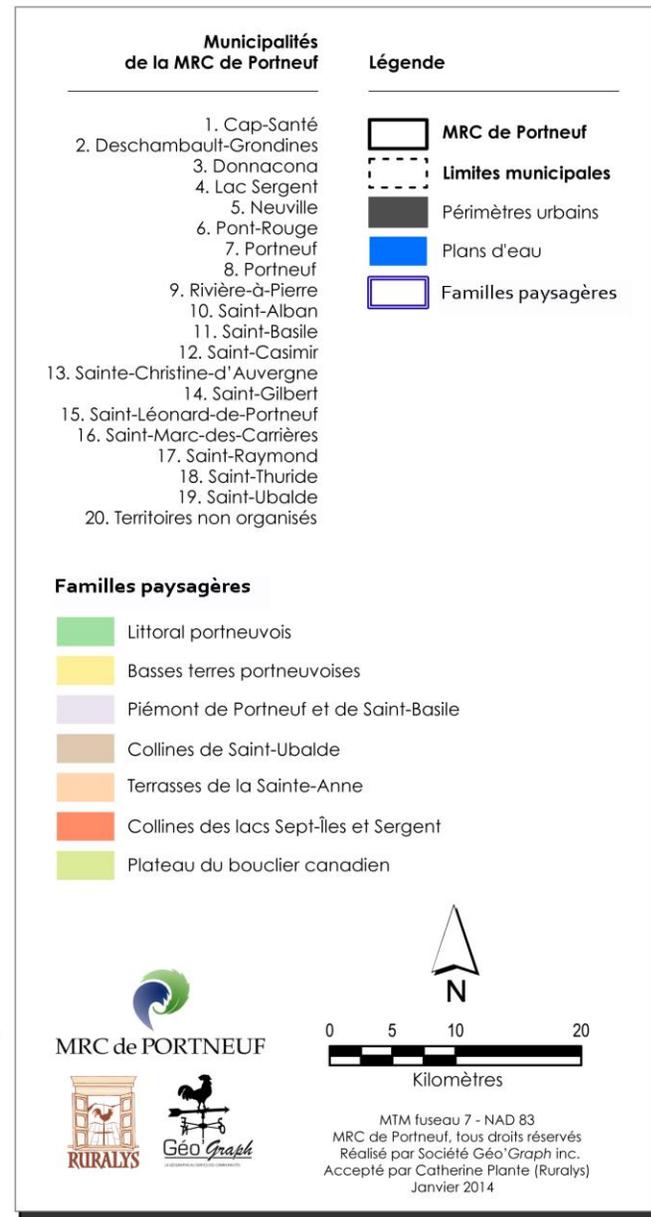
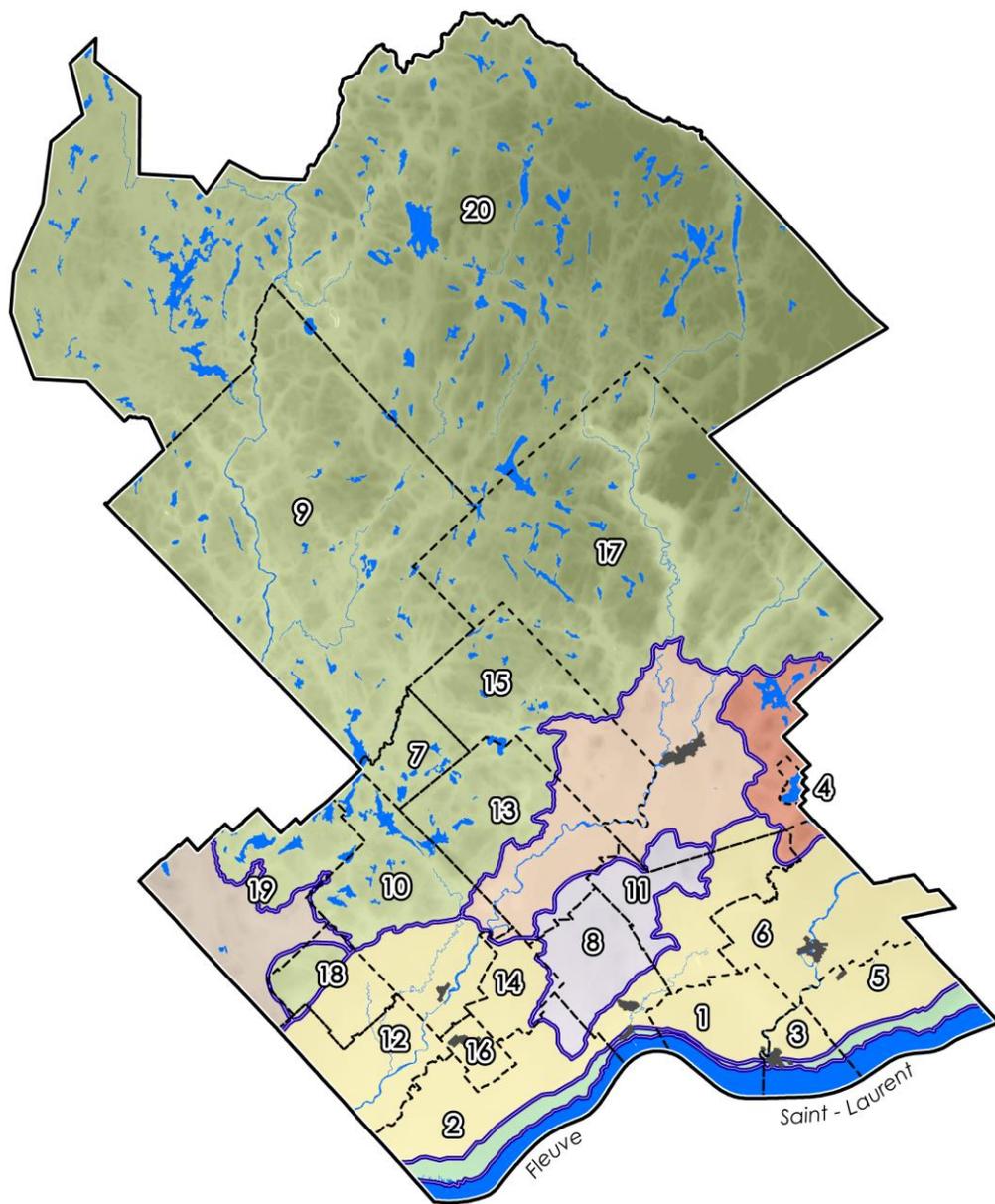


Figure 4.1 Les familles paysagères de la MRC de Portneuf.

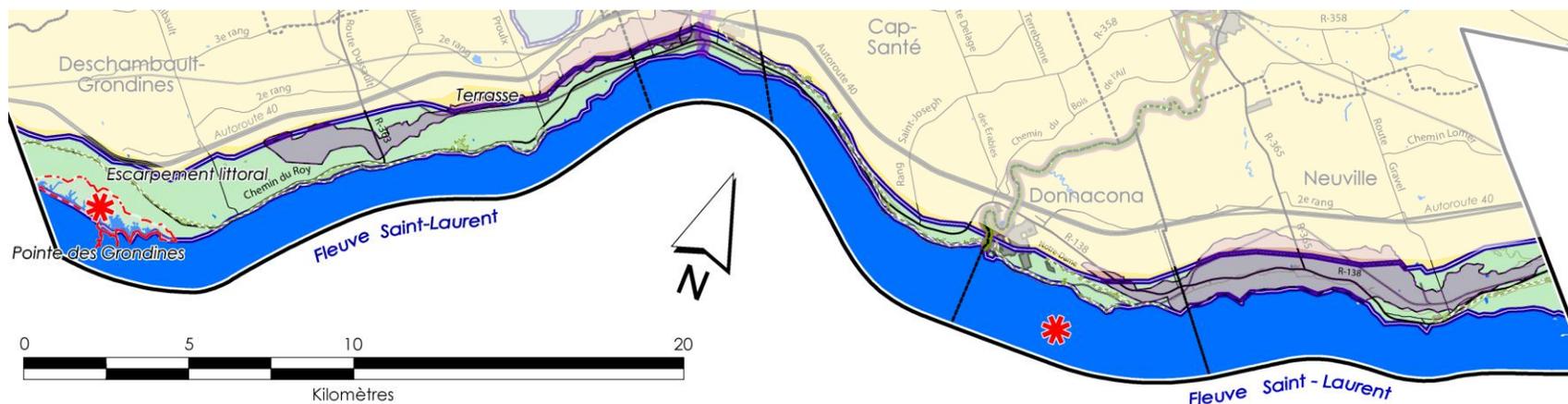
4.1 Littoral portneuvois

La famille paysagère du littoral portneuvois fait le lien entre le fleuve Saint-Laurent et les basses terres de Portneuf. Ces dernières sont un relief de plaine relativement plat situé au nord (figures 4.2 à 4.4). Le littoral portneuvois concerne la partie sud des municipalités de Deschambault-Grondines, de Portneuf, de Cap-Santé, de Donnacona et de Neuville. Il constitue une mince bande de territoire fortement peuplée (36 % de la population totale de la MRC). Est considérée comme faisant partie du littoral la bande de terrain permettant d’embrasser visuellement la rive du fleuve ou une portion de celle-ci, le fleuve lui-même ainsi que le littoral de la rive sud. Dans Portneuf, la bande littorale correspond à la rive du fleuve, à la basse terrasse littorale et à l’escarpement plus ou moins marqué. Le rebord de la terrasse suivant au nord l’escarpement constitue la jonction entre les deux familles paysagères. Les terrasses sont des pentes du terrain formées par la mer de Champlain. Leur pente ascendante mène à la famille des basses terres.

4.1.1 *Les formes du paysage*

Entre Grondines et Neuville, le paysage du littoral portneuvois est diversifié. Aux deux extrémités de la MRC, la terrasse littorale à quelques mètres au-dessus du niveau du fleuve est assez large, alors qu’au centre, le littoral passe d’un escarpement abrupt Deschambault et Cap-Santé, à une terrasse littorale d’altitude et de largeur variables, par exemple à Portneuf. L’escarpement marquant le paysage du littoral de part et d’autre du chemin du Roy constitue un rebord abrupt de terrasse.

Le littoral portneuvois peut être divisé en trois secteurs où l’on retrouve les caractéristiques physiques suivantes :



Éléments remarquables du paysage

- * Remarquable (fleuve, lacs, superficies)
- - - Remarquable (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- ▭ Remarquable (vallée Bras-du-Nord, lacs Sergent et Sept-Îles)

Éléments structurant le paysage humanisé de la MRC de Portneuf (régional)

- Structurant régional (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- ▨ Structurant régional (superficies)

Éléments structurant le paysage humanisé, par famille paysagère (local)

- * Structurant local (collines)
- Structurant local (rivières, crêtes rocheuses)
- ▨ Structurant local (superficie)

Légende

- | | |
|--|----------------------------|
| Limites administratives | Réseau de transport |
| ▭ MRC de Portneuf | — Autoroute |
| ▭ Municipalités | — Route nationale |
| ▭ Périmètres urbains | — Route secondaire |
| ▭ Plans d'eau | — Chemin de fer |
| Familles paysagères | |
| ▨ Littoral portneuvois | |
| ▨ Basses terres portneuvoises | |
| ▨ Piémont de Portneuf et de Saint-Basile | |
| ▨ Collines de Saint-Ubalde | |
| ▨ Terrasses de la Sainte-Anne | |
| ▨ Collines des lacs Sept-Îles et Sergent | |
| ▨ Plateau du bouclier canadien | |

Figure 4.2 Famille paysagère du littoral portneuvois.

Tableau 4.1 Caractéristiques physiques du littoral portneuvois.

Secteurs et municipalités	Caractéristiques physiques
Ouest – Deschambault-Grondines <i>(secteur Grondines jusqu'à la limite est du cœur villageois)</i>	Plaine fertile près du niveau du fleuve et formée de dépôts marins récents / battures du fleuve
	Rivières et ruisseaux y coulent discrètement jusqu'au fleuve
	Pointe des Grondines
Centre – Deschambault-Grondines à Cap-Santé <i>(de la limite est du cœur villageois de Grondines à la rivière Jacques-Cartier)</i>	Escarpement littoral plutôt abrupt par endroits
	Rebords de terrasses descendant vers le fleuve
	Peu de terrasses fluviales ont été formées au pied de l'escarpement littoral
	Couvert forestier de feuillus, dont des érablières; plus dense vers l'ouest
	Rivière de La Chevrotière
	Relief horizontal fendu par les rivières Portneuf, Jacques-Cartier et autres cours d'eau secondaires
	Battures du fleuve
Est – Donnacona à Neuville	Rebords de terrasses descendant vers le fleuve
	Escarpement littoral plutôt abrupt par endroits
	Quelques terrasses fluviales
	Marais Léon-Provancher / battures du fleuve

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant remarquables, structurants pour le paysage régional ou structurants pour le paysage local. Ils sont indiqués dans le tableau 4.2 et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur les extraits de carte présentés aux figures 4.3, 4.4 et 4.5. Quant aux figures 4.6 et 4.7, elles représentent l'élément remarquable de la pointe des Grondines ainsi que l'élément structurant régional de l'escarpement littoral. Puisqu'un élément du paysage peut être à la fois remarquable et structurant (local et/ou régional), les couleurs des pointillés de la représentation cartographique sont combinées dans ces cas.

Tableau 4.2 Éléments remarquables et structurants du paysage du littoral portneuvois.

Éléments remarquables
Fleuve Saint-Laurent
Pointe des Grondines
Rivière Jacques-Cartier
Éléments structurants régionaux
Rivière Jacques-Cartier
Escarpement littoral
Éléments structurants locaux
Terrasses
Rivière Portneuf

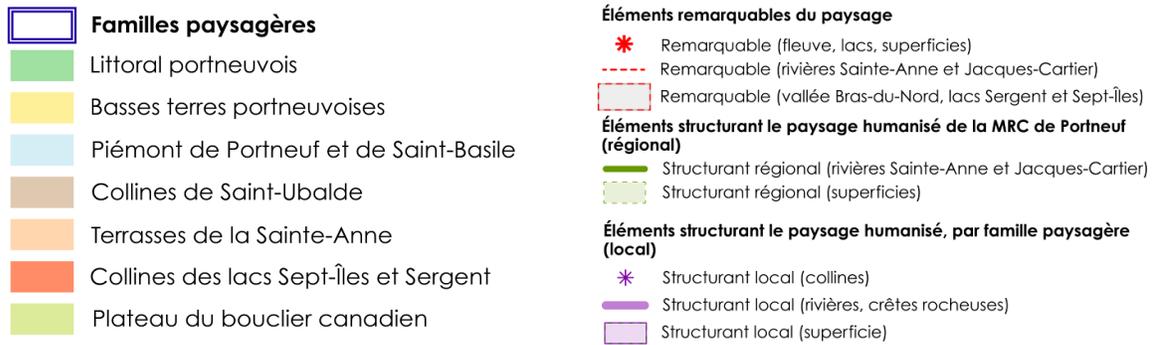
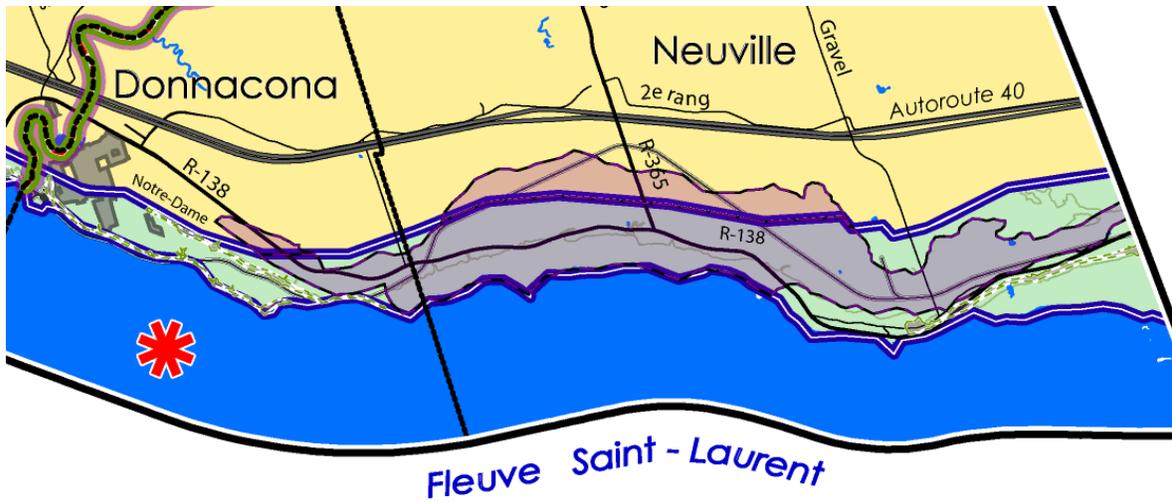


Figure 4.5 Famille paysagère du littoral portneuvois, partie ouest



Figure 4.6 La pointe des Grondines (MRC de Portneuf, 2006)



Figure 4.7 L'escarpement littoral à Cap-Santé (quai et route 138) (photos 121004_074 et 121009_014)

Encadré 4.1 Survol historique de l'occupation du territoire du littoral portneuvois

À l'époque de la Nouvelle-France, c'est le gouvernement du Régime français qui a jeté les bases du paysage humanisé du littoral portneuvois en prenant en charge le peuplement de la vallée du Saint-Laurent. Le système seigneurial, le mode de distribution des terres en fonction jusqu'au milieu du XIX^e siècle, est un des éléments qui reste bien visible dans le paysage. Le peuplement du littoral portneuvois s'effectue lentement dès le XVII^e siècle. Son histoire est étroitement liée au fleuve qui servait de voie de communication et qui a orienté le choix stratégique des sites d'établissement, par exemple le cap Lauzon à Deschambault. Lors de la construction du chemin du Roy reliant Montréal à Québec entre 1731 et 1737, le littoral portneuvois est entièrement concédé en seigneuries. Ce premier chemin carrossable en Amérique du Nord favorisa la consolidation du peuplement. La plupart des paroisses littorales, soit Grondines, Deschambault, Cap-Santé, et Neuville ont d'ailleurs été fondées au Régime français.

Du système seigneurial demeurent les terres agricoles découpées perpendiculairement au fleuve et les rangs, formant la base du

paysage humanisé; ces structures du paysage se sont insérées à travers l'ossature du paysage naturel. À cela s'ajoute le tracé historique du Chemin du Roy le long duquel subsiste un patrimoine bâti exceptionnel permettant de bien comprendre l'occupation historique du territoire et son évolution jusqu'à aujourd'hui. La cohérence de l'architecture dans l'ensemble des cœurs villageois littoraux est exceptionnelle et des manoirs habités jadis par les seigneurs existent encore : manoir Édouard-Larue (Neuville), manoir Edward-Hale (Portneuf), manoir Allsopp (Cap-Santé). L'authenticité de la portion portneuvoise du chemin du Roy est reconnue.

Après la Révolution industrielle, l'occupation du territoire portneuvois se modifia avec l'arrivée d'industries transformant les ressources naturelles locales, comme le bois, et profitant du pouvoir énergétique de l'eau des rivières. Ainsi, des villages devinrent des petites villes industrielles.

4.1.2 L'occupation actuelle du littoral portneuvois

Le littoral portneuvois est aujourd'hui transformé par rapport à ce qu'il était avant le milieu du XX^e siècle. En très peu de temps, le paysage rural agricole modelé par quelques centaines d'années d'occupation a été dilué à travers les développements urbains. La proximité de l'autoroute 40 et la qualité de vie alliant ruralité et proximité d'un grand centre ont fait en sorte que la population a augmenté rapidement. Il en résulte de nombreux contrastes contribuant à l'effacement de la trame d'occupation d'origine de manière plus ou moins marquée selon les endroits. C'est particulièrement aux extrémités des noyaux villageois que les contrastes se font sentir, là où des zones auparavant agricoles ont lentement été urbanisées, entraînant le chevauchement de plusieurs styles de bâti plus ou moins cohérents. Les villages bénéficiant d'une certaine protection (PIIA; désignation; etc.) ou étant contournés par la route 138 – Neuville, Donnacona, Portneuf et Grondines – présentent un état de préservation intéressant. La trame d'origine linéaire (rangs d'origine seigneuriale) a fait en sorte que l'urbanisation s'est étalée le long de l'axe de la route 138, une route qui reprend en bonne partie le tracé historique du chemin du Roy. Cet étalement linéaire a aussi été influencé par le relief littoral dont l'escarpement limite l'habitat à une mince bande de terre le long de certaines portions de la route 138. Cap-Santé, Donnacona (Les Écureuils) et Neuville présentent un habitat davantage linéaire, alors que Grondines est un exemple d'habitat groupé.

La construction de l'autoroute 40 dans les années 70 est un facteur de développement résidentiel, commercial et industriel. Des zones commerciales ont été créées au sud de l'autoroute 40, créant des zones dédiées à la consommation et aux services rapides sans lien avec les secteurs plus anciens situés dans les alentours; ils sont complètement coupés du noyau ancien de peuplement, pourtant si près. L'affichage de tout genre est aussi problématique par endroits. Cela banalise certaines portions du territoire le long de la route 138, par exemple à Donnacona, et de manière localisée à Neuville. Ces différents types de développement ont aussi été favorisés par la construction de tronçons de la route 138 qui contournent les cœurs villageois anciens. Ces routes de contournement ont permis la protection du patrimoine bâti des cœurs villageois puisqu'elles les ont, d'une certaine façon, mis en retrait du circuit dit rapide, laissant le choix aux usagers de la route de circuler ou non via ces villages. Ainsi, les commerces de services qui auraient pu être construits à l'intérieur des noyaux anciens l'ont plutôt été le long des voies de contournement. Seul le village de Deschambault n'est pas contourné : la route 138/chemin du Roy passe dans le village. Des parcs industriels sont présents sur les territoires de Donnacona, Portneuf et Deschambault-Grondines.

L'agriculture, mode d'exploitation du territoire mis en place dès les débuts du peuplement de la région grâce aux possibilités offertes par le relief (terrasses et replats, sols fertiles), est encore très présente dans le paysage littoral, lui donnant un cachet particulier; les kiosques de produits de la ferme, les pâturages et les propriétés agricoles reculées de la route font partie des éléments qui rendent le paysage agricole vivant. Du point de vue de la compréhension de l'évolution d'un paysage, les propriétés reculées de la route sont un indice clair montrant que le tracé du chemin du Roy n'était pas nécessairement à l'endroit où nous le connaissons aujourd'hui. Dès la sortie des villages, l'agriculture est très présente : les maisons de fermes et les ensembles de bâtiments agricoles, les terres perpendiculaires au fleuve dont le parcellaire est très visible, et l'espacement des propriétés offrent un paysage littoral agricole typique (figure 4.8). Les rebords de terrasses reliant le littoral et les basses terres sont plutôt agricoles, en particulier dans l'est, ouvrant les possibilités de vues panoramiques.

Les paysages actuels, lorsqu'ils sont parcourus, sont aussi vécus, c'est-à-dire que les sens sont sollicités pour pouvoir les apprécier et les sentir. Il en résulte une expérience pouvant être qualifiée, soit de manière positive (valorisation) ou négative (dépréciation) (encadré 4.2).



Figure 4.8 À Deschambault-Grondines, des terres agricoles typiques du littoral ouvrent le paysage sur le fleuve et la côte de Lotbinière (photo 121003_023).

Encadré 4.2 Expérience paysagère vécue, littoral portneuvois

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Littoral portneuvois	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L'esthétisme du paysage global le long du tracé ancien du chemin du Roy	Le peu d'accès et de percées visuelles sur le fleuve
La richesse du patrimoine bâti résidentiel dans les cœurs villageois et les hameaux et du patrimoine bâti agricole entre les villages	L'urbanisation et le développement résidentiel rapide et bien sentis dans la partie est de la famille paysagère
Les percées visuelles sur le fleuve	Les nouveaux développements résidentiels éliminant les traces de l'occupation ancienne du territoire
Les tunnels d'arbres dans les cœurs villageois	L'insertion de maisons parmi le bâti ancien contribuant à sa dilution et à obstruer les vues au fleuve

4.1.3 De nombreux enjeux pour un paysage convoité

Le littoral, avec son relief de terrasses, offre des vues exceptionnelles et une ambiance fluviale partagée avec le caractère agricole – patrimoine bâti, espaces ouverts. Cela en fait un lieu convoité où il faut conjuguer avec la privatisation et l'appropriation du littoral et du même coup, de son paysage, que ce soit à quelques mètres du fleuve ou sur des rebords de terrasses surélevées (figure 4.9). D'anciennes terres agricoles

littorales ont ainsi été morcelées pour la construction de petits quartiers résidentiels disparates du point de vue des gabarits des habitations et de la forme du lotissement par rapport à la trame d'origine. Aussi, des secteurs de villégiature littorale d'âge varié se transforment et s'étendent : certains chalets se convertissent en résidences permanentes par l'ajout d'étages, ce qui provoque des disparités avec les bâtiments voisins et réduit les percées visuelles sur le fleuve.



Figure 4.9 Exemple de privatisation (et d'appropriation) du littoral à Donnacona (photo 121005_071).

Plusieurs enjeux préoccupant la population et les acteurs du territoire ont été identifiés lors de l'étude précédente (2006); ils ont été actualisés dans le cadre de la présente synthèse. Plusieurs enjeux sont plus que jamais d'actualité. Ils peuvent varier selon l'échelle avec laquelle ils sont perçus : l'échelle de la famille paysagère ou l'échelle locale (encadré 4.3). Il convient d'en faire le point départ des nouvelles actions prévues au projet paysages de la MRC puisqu'ils ont déjà fait l'objet de consultations.

Encadré 4.3 Enjeux paysagers du littoral portneuvois (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers de la famille paysagère du littoral portneuvois Échelle : famille paysagère
<p>La banalisation graduelle du caractère patrimonial du littoral de Portneuf, reconnu et valorisé comme un des paysages identitaires de la vallée du Saint-Laurent :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Par la dégradation progressive du patrimoine bâti résidentiel, commercial, agricole et industriel;▪ Par la rupture créée par les nouveaux développements résidentiels et commerciaux avec les caractéristiques (orientation, implantation, échelle, matériaux, forme architecturale) des noyaux villageois anciens;▪ Par la coupure de plus en plus prononcée et évidente du lien visuel et physique avec le fleuve, et ce, le long du chemin du Roy, de la route 138 et dans les petits secteurs de villégiature;▪ Par une modification du caractère agricole (industrialisation de l'agriculture, élargissement des parcelles, enlèvement de haies brise-vent de type champêtre (non mono-spécifique), modification des gabarits des bâtiments, urbanisation progressive, insertions disgracieuses, utilisation de couleurs trop voyantes par rapport à celles du bâti ou du paysage environnant).
<p>Le maintien des paysages ouverts dans certains secteurs faisant face à un bâti résidentiel, commercial et touristique continu et des friches en progression</p> <ul style="list-style-type: none">▪ En particulier le long de la route 138.
<p>La dégradation du paysage de l'autoroute 40, une des vitrines de la région de Portneuf et son accès rapide par :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ De l'affichage;▪ Une fermeture de plus en plus importante du paysage par les friches;▪ L'émergence de nouveaux noyaux de développement aux abords de l'autoroute près des entrées et des sorties.
<p>La dégradation des rives naturelles du fleuve par :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'appropriation des rives pour la construction résidentielle;▪ L'érosion littorale;▪ Les infrastructures visant à contrer l'érosion littorale (ouvrages individuels)⁹.
<p>La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la région.</p>

⁹ La construction d'infrastructure devant contrer l'érosion peut au contraire accélérer le problème. Il s'agit d'un des principaux facteurs d'érosion. Puisque le littoral portneuvois est fortement occupé et qu'il subit une pression de développement dans certains secteurs, la construction de ces infrastructures de protection est un sujet d'actualité. Voir à ce sujet le site Web de la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (<http://www.fqppn.org/node/116>) et celui de Stratégies Saint-Laurent (<http://www.strategiessl.gc.ca/dossiers-et-projets/erosion-cotiere>)

**Enjeux paysagers de la famille paysagère du littoral portneuvois
Échelle locale – portion est (Neuville, Donnacona)**

La valorisation du caractère historique du chemin du Roy et des noyaux villageois anciens de :

- Neuville : rue des Érables;
- Donnacona : hameau des Écureuils, quartiers des Anglais et des ouvriers, rue Notre-Dame.

La fermeture des percées visuelles sur le fleuve par la transformation des terrasses cultivées en secteurs résidentiels.

L'urbanisation du paysage fluvial par la transformation, à certains endroits, des terrasses cultivées en secteurs résidentiels.

La protection des pentes boisées entre les terrasses, fragilisées par la volonté des résidents de voir le fleuve.

La modification du caractère de villégiature fluviale et fermeture du paysage entre la route et le fleuve par une transformation de la villégiature en bordure du fleuve (densité, échelle, caractère architectural, fonction).

La mise en valeur de percées visuelles d'intérêt.

La protection du caractère naturel de la rivière Jacques-Cartier.

**Enjeux paysagers de la famille paysagère du littoral portneuvois
Échelle locale – portion centre (Cap-Santé, Portneuf)**

La valorisation du caractère historique du chemin du Roy et des noyaux villageois anciens de :

- Cap-Santé : rue Notre-Dame, Vieux Chemin;
- Portneuf : 1^{re} Avenue.

La valorisation du fleuve et maintien des accès et des ouvertures visuelles vers celui-ci :

- Quai de Portneuf;
- Portions de territoire dans Cap-Santé;
- Halte de la Barre-à-Boulard à Deschambault.

La valorisation de la ferme expérimentale de Deschambault, une ferme patrimoniale offrant un paysage agricole peu valorisé.

La protection du caractère naturel de la rivière Portneuf.

**Enjeu paysager de la famille paysagère du littoral portneuvois
Échelle locale – portion ouest (Deschambault-Grondines)**

La valorisation du caractère historique du chemin du Roy et des noyaux villageois anciens de :

- Deschambault : cap Lauzon, rues Saint-Joseph et Johnson.
- Grondines : chemin Sir-Lomer-Gouin, chemin du Roy, chemin des Ancêtres

La valorisation du paysage agricole en général (patrimoine bâti et fermeture du paysage par la progression de friches).

La valorisation des terres agricoles envahies par les friches à l'ouest de Grondines, là où le chemin du Roy n'est séparé du fleuve que par ces terres.

La valorisation du fleuve et maintien des accès et des ouvertures visuelles vers celui-ci :

- Halte de la Barre-à-Boulard à Deschambault.

La valorisation de la pointe des Grondines.

4.2 Basses terres portneuvoises¹⁰

La famille paysagère des basses terres portneuvoises est constituée de deux portions de territoire, à l'est et à l'ouest de la MRC. Elle fait partie des basses terres du Saint-Laurent, un ensemble topographique s'étendant de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent, dans le sud et le centre du Québec. Entre ces deux portions de basses terres se trouve une zone faisant partie du relief du bouclier canadien (voir section 3.1). Ce territoire largement agricole est bordé au sud par celui du littoral portneuvois, et au nord par cinq familles paysagères faisant partie du bouclier canadien (figure 4.10 à 4.12). D'ouest en est, on retrouve les collines de Saint-Ubalde, le plateau du bouclier canadien, les terrasses de la rivière Sainte-Anne, du piémont de Portneuf et de Saint-Basile et les collines des lacs Sept-Îles et Sergent. Les basses terres de Portneuf couvrent d'ouest en est les municipalités de Saint-Casimir, Saint-Thuribe (moitié sud), Deschambault-Grondines (partie nord), Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban (partie sud), Saint-Gilbert, Portneuf (de part et d'autre du cœur villageois de Notre-Dame-de-Portneuf), Cap-Santé (partie nord), Saint-Basile (partie sud-est), Donnacona (partie nord), Neuville (partie nord) et Pont-Rouge.

¹⁰ La famille paysagère des basses terres portneuvoises rassemble une partie des ensembles physiographiques de la plaine et du piémont identifiés lors de l'étude paysagère de 2006.

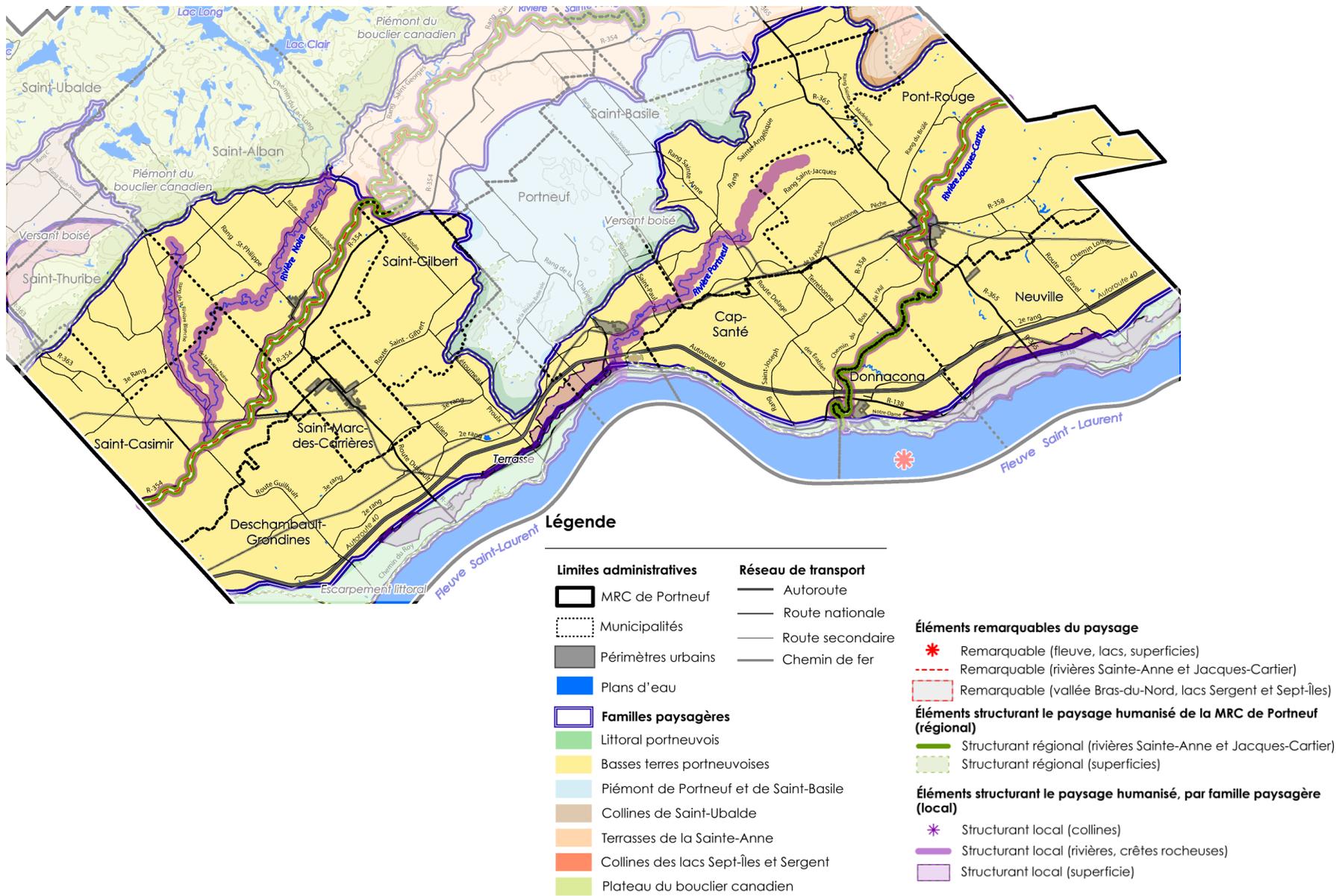


Figure 4.10 Famille paysagère des basses terres portneuvoises

4.2.1 Les formes du paysage

De manière générale, les basses terres de Portneuf présentent un relief plat, quoique faiblement ascendant du sud-est vers le nord-ouest en bordure du littoral portneuvois, résultant de la présence de quelques terrasses d'origine marine de faible altitude. Bien qu'il soit plutôt plat, le relief des basses terres comporte tout de même plusieurs variations attribuables à la présence de plusieurs cours d'eau d'importance diverse. Les rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne et Portneuf sont les rivières majeures de cette famille paysagère. Ces dernières, ainsi que leurs tributaires, dont les rivières Blanche, Noire et Niagarette, ont tracé leurs cours comportant de nombreux méandres dans le sol meuble des basses terres, formant des gorges et des vallées plus ou moins profondes. Les basses terres portneuvoises peuvent être divisées en deux secteurs avec les caractéristiques physiques suivantes :

Tableau 4.3 Caractéristiques physiques des basses terres portneuvoises¹¹

Secteurs et municipalités	Caractéristiques physiques
Ouest – Saint-Casimir, Saint-Alban, Saint-Gilbert, Saint-Marc-des-Carières, Deschambault-Grondines	Plaine fertile formée de dépôts marins récents (sol argileux ou sableux) / relief plutôt plat avec quelques ondulations
	Rivières et ruisseaux aux tracés à méandres et profonds soulignés par les bandes riveraines / rivières Sainte-Anne, Noire, Blanche et leurs tributaires
	Au nord et à l'est, les basses terres sont adossées au versant boisé du plateau du bouclier canadien
	Canyon de la rivière Sainte-Anne
	Dépôts de calcaire de Trenton ¹²
Est – Portneuf, Cap-Santé, Saint-Basile, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge	Plaine fertile formée de dépôts marins récents (sol argileux ou sableux) / relief généralement plat avec quelques ondulations issues du relief du bouclier canadien
	Couvert forestier plus important qu'à l'ouest
	Dépôts de calcaire de Trenton
	Couvert forestier plus dense vers l'ouest
	Rivières et ruisseaux aux tracés méandrés et profonds soulignés par les bandes riveraines / rivières Jacques-Cartier, Portneuf et tributaires
Île aux Raisins et ses falaises / canyon de la rivière Jacques-Cartier	

¹¹ La MRC de Portneuf a identifié comme sites d'intérêt plusieurs éléments du paysage naturel. Ils sont présentés à l'annexe 1-2.

¹² Le calcaire de Trenton a été formé par les nombreux processus de glaciation et de déglaciation du continent il y a environ 450 millions d'années (Ordovicien moyen).

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant remarquables, structurants pour le paysage régional ou structurants pour le paysage local. Ils sont indiqués dans le tableau 4.4 et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur les extraits de carte présentés aux figures 4.11 et 4.12. Les figures 4.13 et 4.14 illustre le relief plat des basses terres de même que le ravinement creusé par les rivières dans les sols argileux et sableux.

Tableau 4.4 Éléments remarquables et structurants du paysage des basses terres portneuvoises.

Éléments remarquables
Rivière Sainte-Anne
Rivière Jacques-Cartier
Éléments structurants régionaux
Rivière Sainte-Anne
Rivière Jacques-Cartier
Éléments structurants locaux
Rivière Sainte-Anne
Rivière Jacques-Cartier
Rivière Blanche
Rivière Noire
Rivière Portneuf
Terrasses

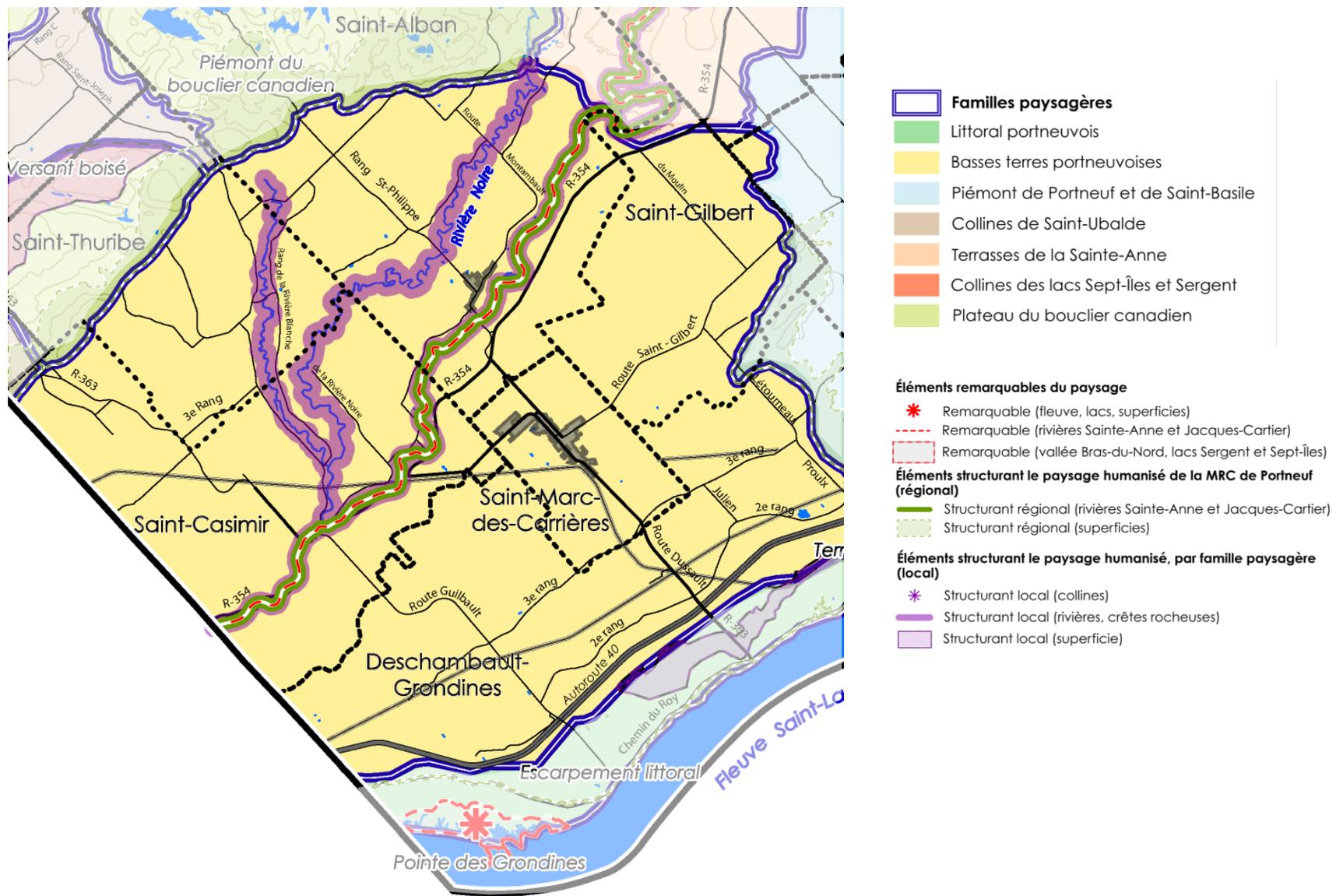


Figure 4.11 Famille paysagère des basses terres portneuvoises, partie ouest

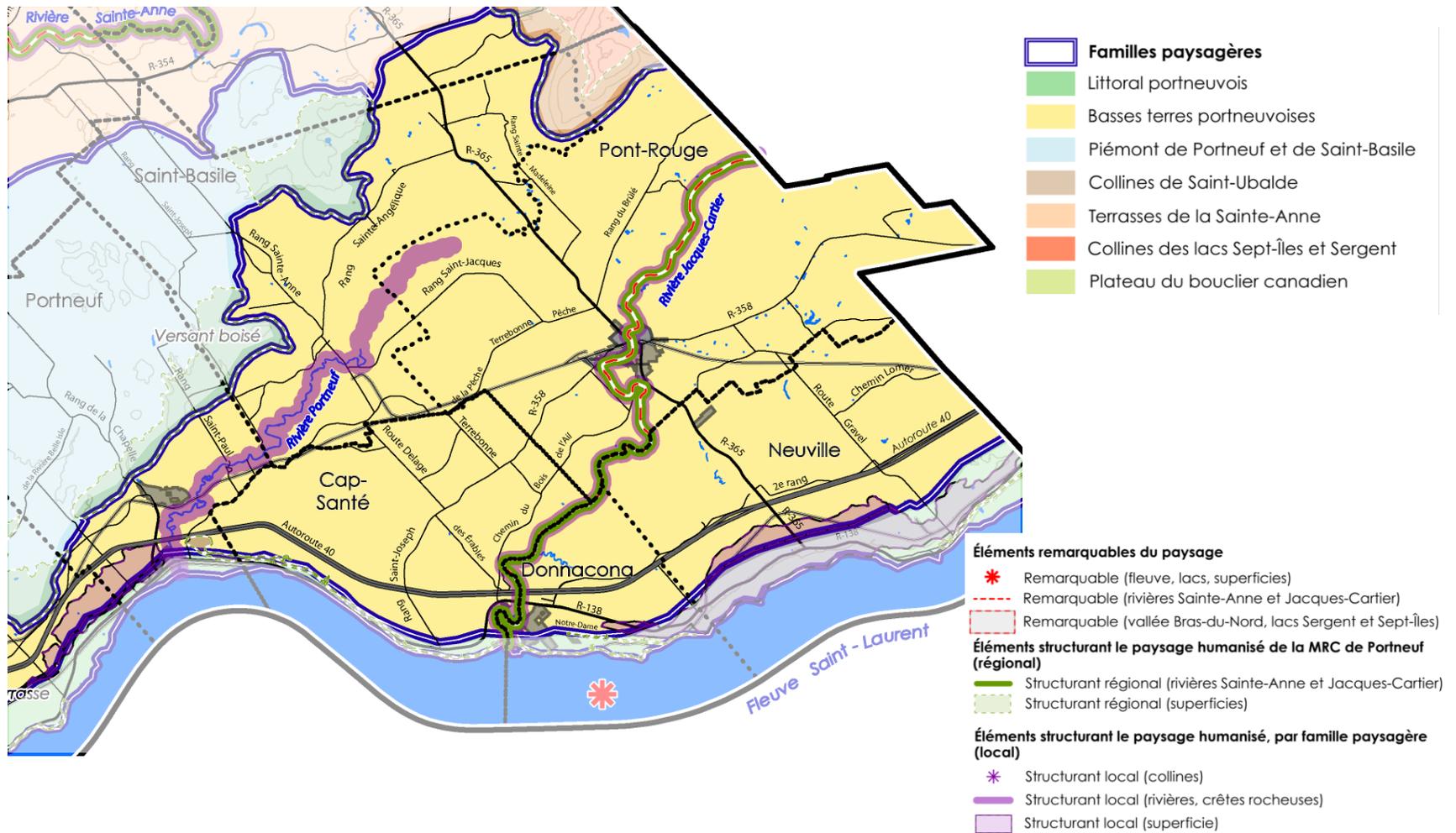


Figure 4.12 Famille paysagère des basses terres portneuvoises, partie est



Figure 4.13 Le relief plat des basses terres est bordé par le versant boisé du bouclier canadien (piémont), bien visible. Les basses terres sont aussi parcourues par de nombreuses lignes de transport d'énergie comme ici à Saint-Gilbert (photo 121001_028).



Figure 4.14 Ravinement de la plaine des basses terres par un ruisseau à Saint-Alban (photo 120921_042).

Encadré 4.4 Survol historique de l'occupation du territoire des basses terres portneuvoises

Dans les basses terres, les municipalités dont la partie sud borde le fleuve ont commencé à être défrichées et peuplées au début du XIX^e siècle (Deschambault, Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Neuville). Au XIX^e siècle, après que le littoral ait été plus densément occupé et les terres entièrement exploitées, celles plus au nord furent défrichées et exploitées peu à peu, entraînant la fondation de nouveaux villages (Saint-Casimir, Saint-Alban, Pont-Rouge). L'établissement s'est fait selon le système seigneurial, composé de rangs parallèles au fleuve dont le tracé a été influencé par celui des cours d'eau, et

de lots perpendiculaires au fleuve. Ce parcellaire est encore bien visible et contribue à la lisibilité du paysage. Quant aux villages de Saint-Thuribe, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban, Saint-Gilbert, Saint-Basile et Pont-Rouge, ils constituent d'anciens noyaux de population détachés d'autres municipalités. Ils ont été fondés au XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle. Les terres fertiles, la forêt, les érablières et le minerai de calcaire ont rythmé l'activité économique, tout comme le développement d'industries liées au bois et au papier.

4.2.2 L'occupation actuelle des basses terres portneuvoises

Comme sur le littoral portneuvois, le système de peuplement en rangs issu du régime seigneurial forme encore aujourd'hui la base du paysage humanisé des basses terres. La famille paysagère est bordée par les versants boisés du plateau du bouclier canadien ou du piémont de Portneuf et Saint-Basile, lesquels forment une limite évidente. Le cours des rivières le long desquelles les rangs ont été tracés est mis en valeur par le réseau routier et le parcellaire, tout comme les ondulations du relief bien visibles à travers les basses terres. Certaines industries se sont développées ici et là grâce aux ressources du sous-sol, par exemple à Saint-Basile et à Saint-Marc-des-Carières (extraction et transformation du calcaire), mais c'est l'agriculture qui domine les basses terres, ouvrant le paysage de manière très large. Les villages groupés ou linéaires se distinguent facilement dans le paysage plat grâce aux clochers des églises et à leur localisation souvent à proximité de rivières. L'organisation de l'habitat est ainsi facile à comprendre. Contrairement au littoral qui subit une pression de développement résidentiel, les basses terres portneuvoises présentent plusieurs secteurs non encore touchés par le phénomène, donc peu transformés par l'urbanisation, en particulier à l'ouest. Toutefois, dans le secteur est Pont-Rouge est l'exemple par excellence du développement résidentiel extrêmement rapide dans la MRC. Ainsi, les paysages actuels ont préservé plusieurs traces historiques d'occupation reliées aux activités humaines. Leur évolution reste donc lisible, ce qui facilite leur compréhension. Notons que les abords de l'autoroute sont recherchés pour la construction résidentielle (pour la facilité de transport), ce qui contribue à créer des paysages de type « banlieue ». De plus, les municipalités de l'est du territoire, soit le nord de Neuville, Pont-Rouge et Donnacona vivent aussi une urbanisation rapide (développement résidentiel) (figures 4.15 à 4.17).



Figure 4.15 Les paysages agricoles ouverts sont typiques de l'ouest des basses terres portneuvoises (Saint-Thuribe, photo 120920_127).

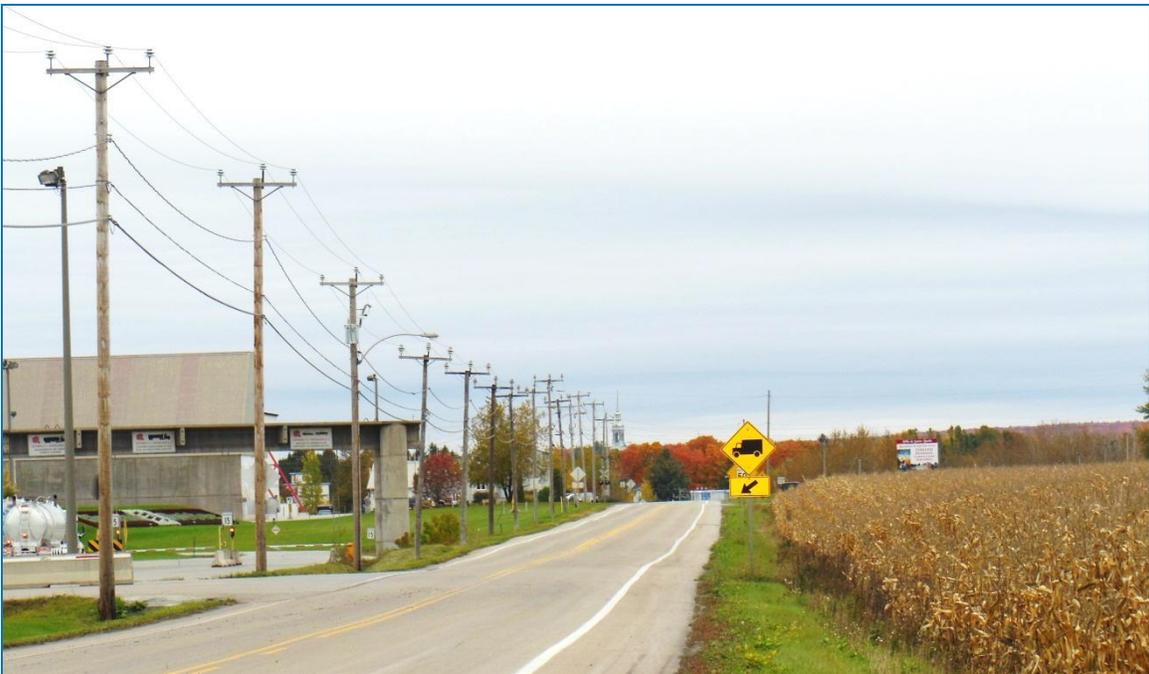


Figure 4.16 À Saint-Basile, une industrie majeure, Ciment Québec, côtoie les rangs agricoles (photo 121004_020).



Figure 4.17 À Pont-Rouge, le périmètre urbain s'étend vers le nord le long de la route 365 (photo 121004_042).

Après le défrichement du territoire des basses terres au XIX^e siècle, l'agriculture est devenue le principal mode d'exploitation du sol, complétée par deux autres activités économiques : l'exploitation de la forêt et des érablières. Ces trois activités sont encore aujourd'hui bien visibles dans le paysage des basses terres selon différents éléments caractéristiques : les fermes se sont modernisées, la taille des bâtiments et des propriétés est plus grande, ainsi que les boisés de ferme en fond de lot séparant les propriétés entre elles ou soulignant la fin d'un rang, les îlots d'érablières sont facilement repérables sur le pourtour des terres agricoles. La présence de terres sablonneuses a aussi favorisé le développement d'une florissante industrie de la pomme de terre.

Dans les basses terres portneuvoises, l'agriculture encercle les villages et les villes de manière rapprochée, particulièrement à Saint-Thuribe, de même qu'à Saint-Gilbert où des exploitations agricoles sont situées dans le village. Le lien historique entre ces villages et l'agriculture est ainsi bien préservé. Dans certains cas, la localisation d'industries, la nature du sol ou la taille de l'agglomération éloignent l'agriculture des noyaux habités. À Saint-Marc-des-Carières une importante zone d'extraction du calcaire voisine le cœur de la ville, laquelle a été créée à cause de la présence de la carrière. À Pont-Rouge, le périmètre urbain s'est étendu avec la demande de développement résidentiel. La nature du sol, mal drainé par endroits, ainsi que le tracé de la rivière Jacques-Cartier bordée d'une bande riveraine font en sorte que le paysage de cette municipalité est davantage boisé qu'agricole.

Comme dans la famille paysagère du littoral portneuvois, le caractère fortement agricole est souligné par des ensembles bâtis d'intérêt, formés de granges, de maisons de ferme et de petits patrimoines (dépendances agricoles, croix de chemin, fours à pain, granges, etc.). De nombreux rangs ouverts, où l'on voit d'un rang à l'autre, offrent des vues éloignées sur le territoire (figure 4.18). Les basses terres font face à une problématique fréquente ici et là sur le territoire : la dilution du patrimoine agricole. Le développement résidentiel inspiré des banlieues et la déprise agricole en sont la cause. Ils entraînent la déstructuration de l'habitat rural et des éléments qui composent le paysage du quotidien¹³, soit les ensembles de patrimoine bâti et agricole, les terres cultivées et leur découpage clair et les rangs avec habitat linéaires (figure 4.19).

L'expérience paysagère vécue dans cette famille paysagère est présentée dans l'encadré 4.5.

Encadré 4.5 Expérience paysagère vécue, basses terres portneuvoises

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Basses terres portneuvoises	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L'esthétisme du paysage agricole dans le secteur ouest	L'urbanisation et le développement résidentiel rapide et bien sentis dans la partie est de la famille paysagère
La richesse du patrimoine bâti résidentiel dans les cœurs villageois et les hameaux et du patrimoine bâti agricole le long des rangs	L'intégration dans le paysage des nouveaux développements résidentiels
Les larges ouvertures visuelles sur l'ensemble des basses terres et les versants boisés au nord	La dilution du patrimoine bâti et agricole
Les rivières et leurs vallées	L'affichage grand format le long de l'autoroute 40

¹³ Le paysage du quotidien est le paysage « ordinaire » que la population côtoie tous les jours, mais qui n'est pas moins intéressant. Ses composantes, qu'elles soient reliées au bâti ou aux activités économiques, permettent de comprendre l'occupation d'un territoire à échelle locale ainsi que son évolution.



Figure 4.18 L'agriculture permet, dans les basses terres, d'avoir des percées visuelles d'un rang à l'autre ou sur les villages voisins, comme ici, une vue sur l'église de Saint-Casimir (de la route 363; photo 120920_082).



Figure 4.19 La déprise agricole est visible sur le rang de la Rivière-Blanche à Saint-Alban : terres en friches basses, plantations de résineux, entreposage sur les parcelles de terre (photo 120921_032)

4.2.3 L'autoroute 40

L'autoroute 40 traverse d'ouest en est les municipalités de Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona et Neuville. Le tracé est entièrement situé dans la famille paysagère des basses terres de Portneuf. Cette voie de circulation rapide, qui devrait être une vitrine de la région, est plus souvent bordée de haies, de friches, de plantations et autres boisés plutôt que de s'ouvrir sur les paysages des basses terres qu'elle traverse, un paysage qui est en général ouvert ailleurs dans la famille paysagère. Cette monotonie n'incite donc pas les usagers à s'arrêter pour admirer le paysage. Ce dernier nous révèle qu'en certains endroits, par exemple à l'ouest de Portneuf, la construction de la route a coupé en deux des terres agricoles, ce qui semble avoir entraîné la multiplication des friches aux abords de la route. Ailleurs, par exemple à l'est de Neuville, la présence de forêts et de friches s'explique davantage par la nature du sol non propice à l'agriculture.

Le passage d'une telle infrastructure a grandement modifié le paysage. La MRC de Portneuf devrait intervenir concrètement pour les améliorer ou les préserver, en particulier en ce qui concerne l'affichage commercial, qui se révèle problématique à certains endroits. Nous proposons donc une analyse des paysages de cette voie de transport majeure. Cette analyse a identifié des secteurs de forte valeur paysagère le long de l'autoroute. Un tronçon se démarque des autres, à Deschambault, entre les sorties 257 et 261, un secteur où des actions doivent avoir lieu. Il convient de garder le paysage ouvert et d'interdire l'affichage afin de préserver la qualité de cette ouverture visuelle vers le sud permettant d'embrasser une large section du fleuve, la pointe Platon, la côte de Lotbinière, les Appalaches en arrière-plan, les terres cultivées de la ferme expérimentale de Deschambault et le cap Santé. Cette ouverture profite aux usagers des deux voies de l'autoroute. Une seconde ouverture visuelle d'intérêt se situe à l'est de la sortie 281 à Neuville et dirige le regard vers le fleuve, la côte de Lotbinière et les hautes Appalaches en arrière-plan. Ici aussi, la percée visuelle profite aux usagers des deux chaussées de l'autoroute. Un autre élément d'intérêt est la présence d'éraiblières le long de l'autoroute, en particulier entre les sorties 254 et 257, qui créent des effets saisonniers à l'automne.

Afin de faciliter la présentation de l'analyse, la portion portneuvoise de l'autoroute a été divisée d'ouest en est en huit tronçons reliant les entrées et sorties entre elles. L'intérêt paysager général du tronçon est indiqué, de même que des observations concernant l'affichage publicitaire et des commentaires généraux, dans l'annexe 3.

4.2.4 Les enjeux des paysages des basses terres portneuvoises

Encadré 4.6 Enjeux paysagers des basses terres portneuvoises (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers de la famille paysagère des basses terres portneuvoises Échelle : famille paysagère
Des paysages de rangs et de villages agricoles, typiques de la région de Portneuf, mais méconnus et peu valorisés.
Des municipalités peu outillées pour planifier la qualité du développement et des aménagements.
La pierre de Saint-Marc-des-Carières, un matériau noble, typique de la région de Portneuf, peu valorisé dans les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements.
Des patrimoines industriels importants mais peu valorisés.
Des versants boisés – limites extérieures nord de la famille paysagère – visibles à partir du réseau routier des basses terres qui contribuent à la qualité du paysage, mais qui sont sensibles aux coupes forestières non intégrées et à l’implantation de tours de télécommunications : versants et crêtes du piémont du bouclier et du plateau forestier.
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d’appartenance à la région.
Enjeux paysagers des paysages agricoles Échelle : l’ensemble des basses terres portneuvoises en territoire agricole
Le long des rangs, des petits patrimoines bien lisibles dans le paysage, mais peu valorisés (croix de chemin, ensemble et bâtiments agricoles, etc.).
Un paysage agricole ouvert mais dégradé par des infrastructures et des installations industrielles mal intégrées (Ciment-Québec, poste et lignes d’Hydro-Québec).
Un paysage de plaine ouverte, agrémenté par les différents versants du bouclier canadien (piémont) ou de la butte de la rivière Chaude, des versants boisés, mais sensibles aux transformations humaines (coupe forestière, développement de villégiature ou résidentiel).
Certains paysages agricoles en déprise présentant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un patrimoine bâti à l’abandon ou peu entretenu; ▪ des espaces ouverts qui se referment par l’enfrichement.
Le long des rangs, des transformations architecturales et des aménagements résidentiels mal intégrés au caractère rural portneuvois.
Un paysage agricole parfois déprécié par de l’entreposage (balles rondes ou carrées enrobées de plastique blanc, machinerie, ferraille).
Préservation de patrimoines paysagers locaux peu valorisés dont la qualité paysagère est forte.
Préservation du caractère forestier de secteurs soumis au développement résidentiel (nord de la route Gravel).

Enjeux paysagers des villages et des villes des basses terres portneuvoises Échelle : cœur villageois ou urbain
Un patrimoine bâti résidentiel peu valorisé et altéré à différents degrés par des rénovations peu respectueuses du caractère architectural typique.
Des ensembles institutionnels patrimoniaux d'intérêt peu reconnus et peu valorisés.
Des artères commerciales peu attrayantes et peu aménagées.
Des entrées de villes et de villages banalisées et un bâti déstructuré : commerces et industries mal intégrés, affichage anarchique.
Le pin blanc, un arbre emblème typique de Pont-Rouge, mais peu valorisé.
Enjeu paysager riverains des basses terres portneuvoises Échelle : les rivières, leurs rives et environnements immédiats
Des paysages de rivières aux rives largement privatisées.
Des paysages de rivières (ruraux ou urbains) peu valorisés par des aménagements collectifs (parc public, halte, lieu d'observation, etc.) dans les municipalités qu'elles traversent ou situées à proximité (Pont-Rouge/ rivière Jacques-Cartier, Saint-Basile/ rivière Portneuf, Saint-Casimir/ rivière Sainte-Anne, Saint-Alban/ rivière Sainte-Anne, Saint-Thuribe/ rivière Blanche).
Des ensembles industriels, de villégiature et résidentiels mal intégrés au caractère naturel de la rivière Jacques-Cartier.
Enjeux paysagers des routes principales des basses terres portneuvoises Échelle : les routes régionales (numérotées)
Des voies de transit entre l'autoroute et les municipalités importantes comme parcours de découverte des paysages de Portneuf mais banalisées par le développement.
Des points de vue d'intérêt à préserver
La route 363, une route reconnue comme corridor routier panoramique, avec des vues de qualité à préserver.

4.3 Piémont de Portneuf et de Saint-Basile

La famille paysagère du piémont de Portneuf et de Saint-Basile s’insère dans les basses terres portneuvoises et fait partie topographiquement du bouclier canadien¹⁴. Elle s’étend dans les municipalités de Saint-Gilbert, Deschambault-Grondines (secteur Deschambault), Portneuf, Sainte-Christine-d’Auvergne (sud) et Saint-Basile (figure 4.20).

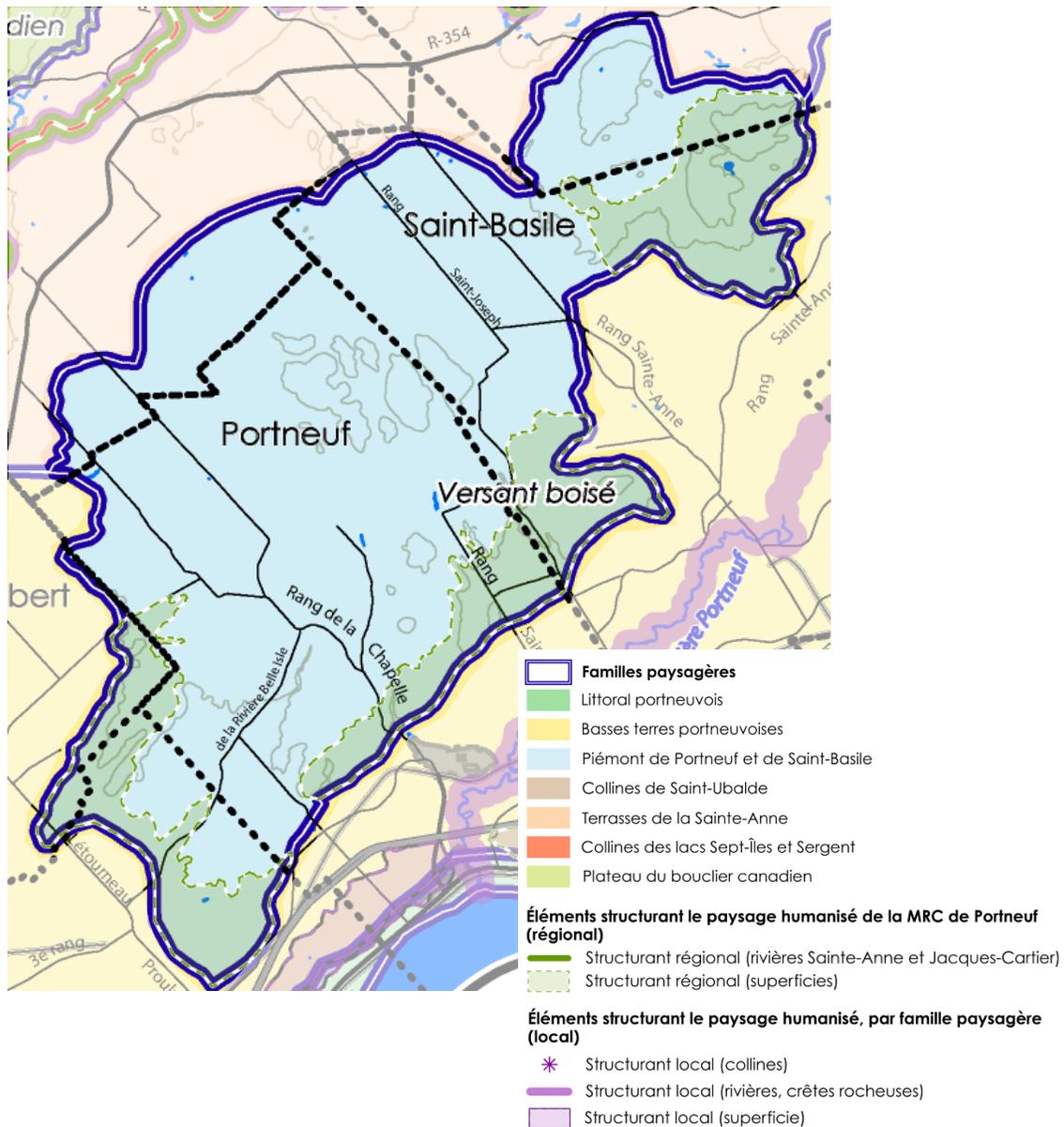


Figure 4.20 Famille paysagère du piémont de Portneuf et de Saint-Basile.

¹⁴ Il s’agit d’un piémont, soit la zone de transition entre les basses terres et le plateau du bouclier canadien plus au nord.

4.3.1 Les formes du paysage

Ses caractéristiques géomorphologiques distinguent nettement cette famille paysagère de ses voisines, soit les terrasses de la Sainte-Anne au nord et les basses terres portneuvoises à l'ouest, au sud et à l'est. Son pourtour constitue en effet une limite assez nette avec les autres familles et qui se manifeste par une légère pente boisée, souvent par des érablières. On note la présence de sols typiques du bouclier, soit un socle granitique recouvert de différents substrats, de tills, d'affleurements rocheux. Quant au relief, il consiste en une zone de collines boisées de faible altitude, traversées par la rivière Chaud – un affluent de la rivière Portneuf – et séparant physiquement les villages de Saint-Basile, à l'est, de ceux de Saint-Gilbert et Saint-Alban, à l'ouest (figure 4.21). Le territoire du piémont de Portneuf et de Saint-Basile est davantage forestier, avec un îlot agroforestier dans sa partie nord-est le long des rangs Sainte-Anne et Saint-Joseph à Saint-Basile. Cet îlot contraste avec les territoires agricoles situés tout autour et rapproche la nature forestière des basses terres agricoles (figure 4.22).



Figure 4.21 À partir de la route de Saint-Gilbert, le versant boisé du piémont de Portneuf et de Saint-Basile découpe le relief plat des basses terres agricoles (direction sud-ouest, photo 121002_094).



Figure 4.22 Paysage de forêt mixte dans le piémont de Portneuf et de Saint-Basile (route de Saint-Gilbert, Portneuf, photo 121002_109).

Tableau 4.5 Caractéristiques physiques du piémont de Portneuf et de Saint-Basile

Caractéristiques physiques
Sol granitique du bouclier canadien recouvert de dépôts plus ou moins fertiles
Versants boisés descendant vers les basses terres
Érablières
Rivière Chaude

Des éléments du relief ont été identifiés comme structurants pour le paysage régional. Ils sont indiqués dans le tableau 4.6, illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur l'extrait de carte présenté à la figure 4.20.

Tableau 4.6 Éléments structurants du paysage du bouclier de Portneuf et Saint-Basile.

Éléments structurants régionaux
Versant boisé à l'est
Versant boisé au sud
Versant boisé à l'ouest

Encadré 4.7 Survol historique de l'occupation du territoire du piémont de Portneuf et de Saint-Basile

Le sud de la municipalité de Portneuf a été le premier secteur de cette famille paysagère occupé au XVIII^e siècle, selon le patron d'occupation de la vallée du Saint-Laurent (système seigneurial). La mise en valeur du territoire forestier au nord du village de Notre-Dame-de-Portneuf (fusionné au village de Portneuf en 2002) fut l'initiative du seigneur de l'époque, Edward Hale, qui offrit ce territoire à des colons irlandais. Le hameau d'Halesborough pris ainsi forme. Le territoire n'offrant pas de terres suffisamment riches pour l'agriculture, lorsque l'exploitation forestière décline la population irlandaise quitte les lieux, abandonnant Halesborough. Elle fut remplacée par des Canadiens français dont l'occupation du rang de la Chapelle perdure aujourd'hui. Le secteur nord-est de la famille paysagère, plus précisément à Saint-Basile, est formé de sols plus propices à l'agriculture. C'est avec ce type d'exploitation du sol que le secteur s'est développé, sur deux rangs parallèles (Sainte-Anne et Saint-Joseph), au nord-ouest du village de Saint-Basile.

4.3.2 L'occupation actuelle du territoire

Le piémont de Portneuf et de Saint-Basile présente aujourd'hui un paysage dominé par la forêt (mixte, de conifères, des plantations ou des érablières). Deux secteurs agricoles bien délimités occupent le nord-est de l'ensemble (rang Sainte-Anne et Saint-Joseph), de même qu'au centre, entre le rang de la Chapelle et le rang Saint-Joseph. Ces poches d'agriculture profitent de dépôts fertiles d'origine fluviale, entre autre le long de la rivière Chaude. Elles représentent des exemples concrets d'établissements humains ayant résisté à un milieu plutôt hostile en termes de qualité des sols. Le tracé des terres situées de part et d'autre de deux rangs parallèles au nord du territoire, soit les rangs Saint-Joseph et Sainte-Anne, a créé des paysages typiques en arêtes de poisson. Les terres sont en effet orientées différemment selon le côté du rang où elles se retrouvent. Occupés des deux côtés, ces rangs longent des cours d'eau. Le rang de la Chapelle, la route d'Irlande et le cimetière irlandais rappellent le site de colonisation d'Halesborough, mais sont peu mis en valeur. Ailleurs, le sol est peu accueillant et laisse place au couvert forestier, lequel est exploité. Le système de rangs parallèles au nord du territoire crée des paysages typiques en arêtes de poisson. Occupés des deux côtés, ces rangs longent les cours d'eau. Ce secteur est peu

habité, mais fréquenté pour l'exploitation de la forêt. Des sentiers de motoneige et de quad permettent d'accéder rapidement, à partir de la zone littorale et des basses terres, au domaine forestier du bouclier canadien (figure 4.23).

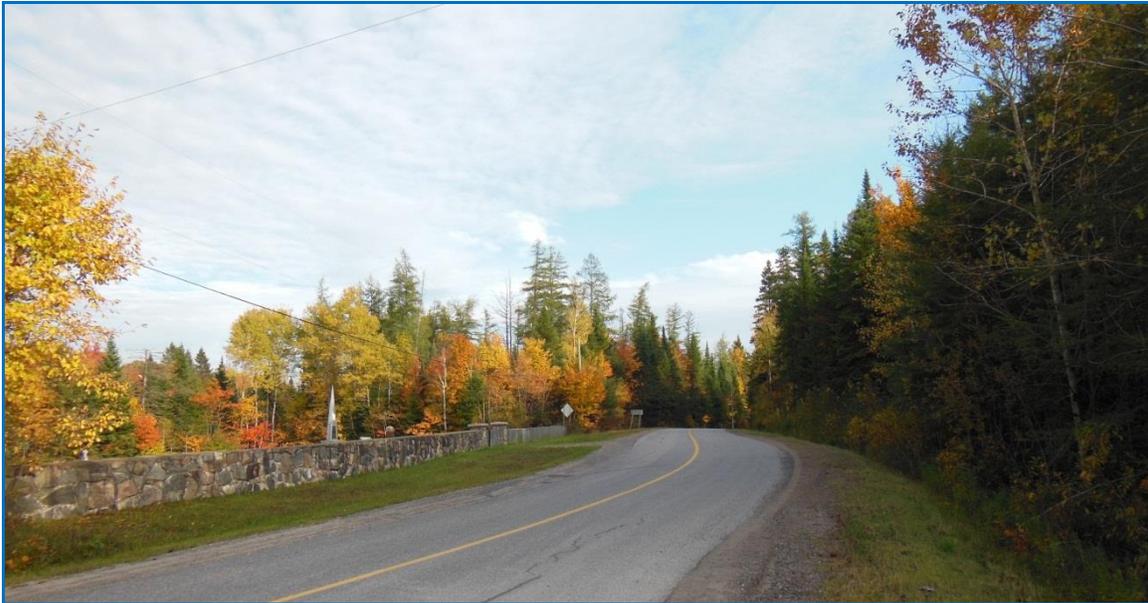


Figure 4.23 Le cimetière irlandais sur le site de l'ancienne chapelle Christ Church, sur le rang de la Chapelle à Portneuf (photo 121002_110).

L'encadré 4.8 présente l'expérience paysagère vécue en parcourant la famille paysagère du piémont de Portneuf et de Saint-Basile.

Encadré 4.8 Expérience paysagère vécue, piémont de Portneuf et de Saint-Basile

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Piémont de Portneuf et de Saint-Basile	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L'esthétisme du paysage forestier parsemé d'érablières	La perte des traces d'occupation historiques (irlandaises, agricole)
Le lieu de mémoire représenté par le site de la chapelle Christ Church	
La sensation d'être sur le plateau du bouclier canadien alors que l'on est plutôt enclavé dans les basses terres portneuvoises	

4.3.3 Les enjeux des paysages du piémont de Portneuf et de Saint-Basile

Encadré 4.9 Enjeux paysagers du piémont de Portneuf et de Saint-Basile (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers du piémont de Portneuf et de Saint-Basile Échelle : famille paysagère
Des paysages de rangs et de hameaux agricoles très localisés, typiques de la région de Portneuf, mais méconnus et peu valorisés.
Des municipalités peu outillées pour planifier la qualité du développement et des aménagements.
Des versants boisés – formant une bande d’arrière-plan des familles paysagères voisines – sensibles aux coupes forestières non intégrées et à l’implantation de tours de télécommunications.
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d’appartenance à la région.
Enjeux paysagers des paysages agricoles Échelle : zones agricoles localisées du piémont de Portneuf et de Saint-Basile
Le long des quelques rangs habités, des petits patrimoines bien lisibles dans le paysage, mais peu valorisés (croix de chemin, ensemble et bâtiments agricoles, etc.).
Certains paysages agricoles (localisés) en déprise présentant : <ul style="list-style-type: none">▪ un patrimoine bâti à l’abandon ou peu entretenu;▪ des espaces qui se sont refermés par l’enfrichement.
Enjeux paysagers des paysages forestiers Échelle : famille paysagère et secteurs localisés
La présence d’importantes superficies d’éraiblières peu valorisées ou méconnues.
La préservation de patrimoines paysagers locaux peu valorisés dont la qualité paysagère est forte.
Des plantations de résineux qui uniformisent le couvert forestier de certains secteurs.
La route d’Irlande, un rang portant des traces diffuses de la colonisation irlandaise du XIX ^e siècle (solages d’habitations à travers le couvert forestier).

4.4 Terrasses de la Sainte-Anne

La famille paysagère des terrasses de la Sainte-Anne est constituée d'une partie de la vallée de la rivière Sainte-Anne. Elle s'insère entre le piémont de Portneuf et Saint-Basile et le plateau du bouclier canadien. Elle est formée de différentes terrasses sableuses ou argileuses, parsemées de collines appartenant au bouclier canadien. Cette famille fait partie topographiquement, dans sa partie est, du relief associé au bouclier canadien, et dans sa partie ouest, du relief associé aux basses terres du Saint-Laurent. Ses caractéristiques géomorphologiques de vallée la distinguent nettement des familles voisines. Le parcours de la vallée de la rivière Sainte-Anne est une zone de transition entre la portion traversant les hauts plateaux du bouclier au nord-est et la plaine agricole à l'ouest. Les familles paysagères qui entourent les terrasses de la Sainte-Anne sont : les basses terres portneuvoises à l'ouest et à l'est, le piémont de Portneuf et de Saint-Basile au sud, les collines des lacs Sept-Îles et Sergent au sud-est et le plateau du bouclier canadien. Les parties sud des municipalités de Sainte-Christine-d'Auvergne, de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Saint-Raymond, de même que l'extrême est de Saint-Alban font partie des terrasses (figure 4.24).

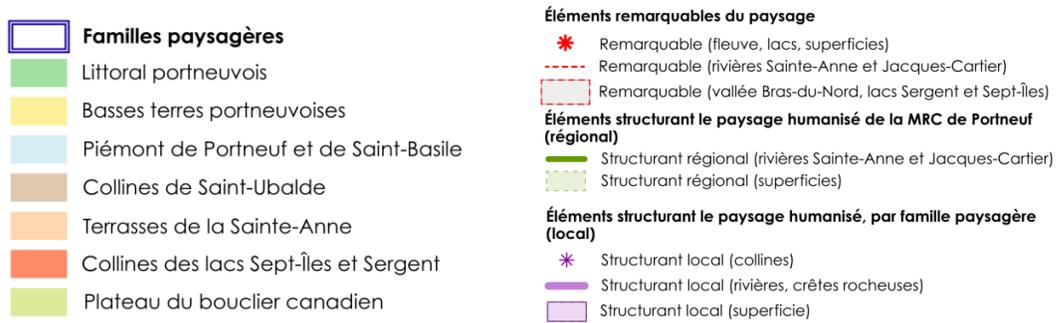
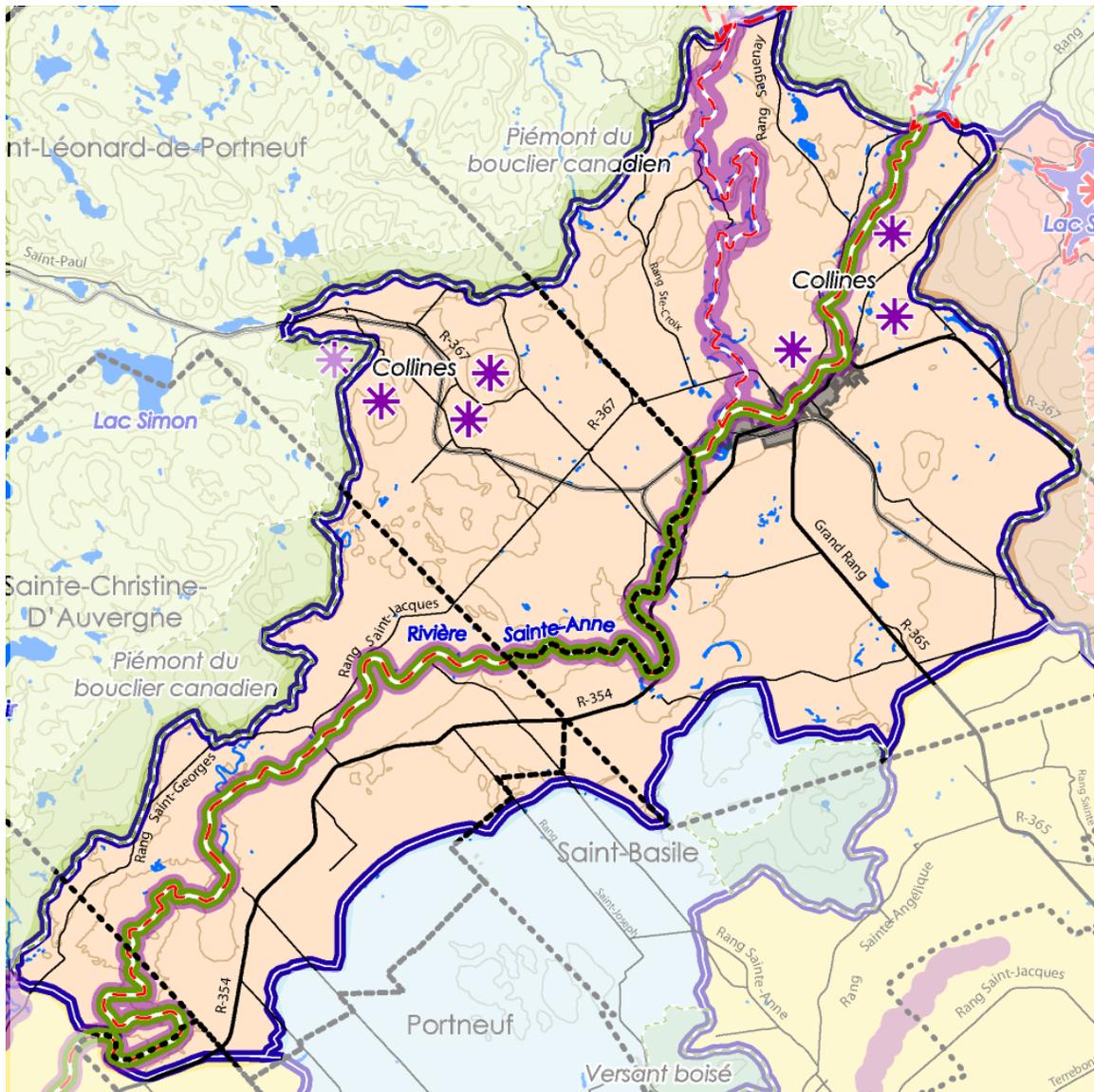


Figure 4.24 Famille paysagère des terrasses de la Sainte-Anne.

4.4.1 Les formes du paysage

Le territoire des terrasses de la Sainte-Anne est plutôt agroforestier : selon la nature du sol, l'agriculture est très présente à certains endroits, comme à Saint-Léonard-de-Portneuf, alors qu'ailleurs, c'est la forêt qui domine. Quant au relief, il est très varié et contrasté, allant des plaines agricoles aux vallons agroforestiers et aux collines boisées. À Sainte-Christine-d'Auvergne, les terrasses de la Sainte-Anne forment une plaine bordée par le versant boisé du bouclier canadien (figure 4.25). Cette famille est marquée par les rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord. La proximité de la rivière est sentie, notamment à l'est de la ville de Saint-Raymond sur le rang du Nord, ainsi que dans le cœur villageois. Elle est toutefois peu visible de la route entre les noyaux villageois de Saint-Raymond et de Sainte-Christine-d'Auvergne. Les terrasses sont un exemple permettant d'illustrer et de bien comprendre les différents processus de formation du relief actuel : une vallée, insérée dans le relief du bouclier canadien, dont les formes et les différents sols ont été modelés par les variations de niveau d'eau de la rivière lors de la dernière déglaciation (12 000 ans avant aujourd'hui), bordée de collines du bouclier. Il s'agit d'une succession de marches plus ou moins perceptibles et ayant l'allure de plaines. Sables, graviers et argiles composent les sols des terrasses, ce qui explique la présence de sablières et gravières près des cours d'eau. De part et d'autre de la rivière, des buttons granitiques émaillent le terrain (figure 4.26). Le tableau 4.7 résume les principales caractéristiques de cette famille.



Figure 4.25 Paysage vallonnés des terrasses de la Sainte-Anne à Sainte-Christine-d'Auvergne (photo 120919_105).



Figure 4.26 Le cap Rond à Saint-Raymond, derrière l'église, est un point de repère naturel (photo 120919_027).

Tableau 4.7 Caractéristiques physiques des terrasses de la Sainte-Anne.

Caractéristiques physiques
Plaines fertiles des terrasses formées par la rivière
Rivière Sainte-Anne
Rivière Bras-du-Nord et ses méandres
Collines boisées du bouclier canadien émaillant les terrasses
Escarpements de hauteurs variables délimitant la famille paysagère
Chute Gorry
Domaine des Chutes
Mont Laura-Plamondon et cap Rond
Mont Saint-Bernard

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant remarquables, structurants pour le paysage régional ou pour le paysage local. Ils sont indiqués dans le tableau 4.8 et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur l'extrait de carte présenté à la figure 4.24.

Tableau 4.8 Éléments remarquables et structurants du paysage des terrasses de la Sainte-Anne

Éléments remarquables
Rivière Sainte-Anne
Rivière Bras-du-Nord
Éléments structurants régionaux
Rivière Sainte-Anne

Éléments structurants locaux
Collines du bouclier canadien
Rivière Sainte-Anne
Rivière Bras-du-Nord

Encadré 4.10 Survol historique de l’occupation du territoire des terrasses de la Sainte-Anne

Dans la famille paysagère des terrasses de la Sainte-Anne, c’est d’abord Saint-Raymond (1842) qui fut fondée sur les rives de la rivière Sainte-Anne, puis Sainte-Christine-d’Auvergne en 1893. Saint-Léonard-de-Portneuf (1899) est un village qui a été créé le long de la route reliant Saint-Raymond et Rivière-à-Pierre (1890). Sur le littoral et dans les basses terres, le mode de distribution des terres a fortement influencé le paysage bâti, alors qu’ici, c’est l’hydrographie et la topographie qui ont influencé l’occupation du territoire. C’est l’exploitation des ressources naturelles du territoire, soit le bois et l’eau (en tant qu’énergie), qui a contribué au développement de ces trois municipalités, tout comme la chasse et la pêche. Moulins, scieries et charbonnières ont rythmé le développement de ce secteur et ont grandement influencé le paysage. L’agriculture pratiquée avec comme complément l’exploitation de la forêt, a profité de la qualité des sols des terrasses.

4.4.2 L’occupation actuelle du territoire des terrasses de la Sainte-Anne

Les terrasses de la Sainte-Anne présentent aujourd’hui un paysage varié selon le dynamisme des activités économiques et l’habitat. C’est à Saint-Raymond que les paysages ont le plus évolué jusqu’à aujourd’hui. En marge du secteur historique, des routes forment une étoile sur lesquelles on retrouve un patrimoine bâti ouvrier et villageois d’intérêt. Elles permettent de comprendre l’évolution des activités économiques du secteur. La côte Joyeuse, au sud de la ville, s’est quant à elle développée selon le patron des artères commerciales. L’évolution de l’occupation est ainsi moins facile à comprendre dans ces secteurs dominés par les commerces, alors qu’ailleurs c’est tout le contraire, par exemple au centre-ville le long de la rivière. Les deux autres municipalités composant cette famille sont dominées par l’agriculture qui profite des terrasses sablonneuses fertiles. À Saint-Léonard-de-Portneuf, l’agriculture

occupe des plaines enserrées par des collines boisées; à Sainte-Christine-d’Auvergne, l’agriculture et la forêt se côtoient, formant un paysage agroforestier, tout comme à Saint-Raymond. La déprise agricole a entraîné par endroit la plantation de résineux – visant à tirer des revenus des terres non cultivées – en particulier des pins, qui encadrent par exemple de longs tronçons de la route 354 à Sainte-Christine-d’Auvergne et qui masquent des ouvertures sur le paysage agricole ou sur la rivière. De manière générale, l’agriculture contribue à garder les paysages ouverts dans cette famille bordée de collines boisées. Elle permet encore de bien voir la localisation différente des rangs par rapport à ceux situés dans les basses terres. Ces rangs ayant suivi les particularités du relief présentent des terres cultivées dont l’orientation varie (figure 4.27 et 4.28).



Figure 4.27 La rivière Sainte-Anne et les terrasses qui la bordent de part et d’autre (rang du Nord, Saint-Raymond). Cette route permet un contact direct avec la rivière (photo 120919_068).



Figure 4.28 À Saint-Léonard-de-Portneuf, les terrasses forment une plaine agricole émaillée de boutons granitiques du bouclier canadien (photo 120913_095).

Le paysage des terrasses de la Sainte-Anne est aussi contrasté par les duos agriculture-forêt et terrasses-collines, par les industries qui côtoient l'agriculture en marge de la ville de Saint-Raymond et par un patrimoine bâti résidentiel et agricole rural voisinant quelques industries ou secteurs commerciaux. Les contrastes affectant la bonne compréhension du paysage sont en général concentrés dans le périmètre urbain de Saint-Raymond, le reste de la famille paysagère permettant d'apprécier la variété des paysages naturels et humanisés en particulier mis en valeur par les ouvertures visuelles reliées à l'agriculture.

L'expérience paysagère vécue dans la famille paysagère des terrasses de la Sainte-Anne est résumée dans l'encadré 4.11.

Encadré 4.11 Expérience paysagère vécue, terrasses de la Sainte-Anne

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Terrasses de la Sainte-Anne	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L'esthétisme du paysage agricole au nord-ouest de Saint-Léonard ainsi qu'au nord de Saint-Raymond	Le bâti déstructuré de la côte Joyeuse
La richesse du patrimoine bâti résidentiel dans les cœurs villageois et les hameaux et du patrimoine bâti agricole le long des rangs	Les friches en marge de la ville de Saint-Raymond et les plantations de résineux le long de la route 354
La présence des boutons rocheux	La dilution des traces d'occupation anciennes

4.4.3 De nombreux enjeux pour un paysage convoité

Encadré 4.12 Enjeux paysagers des terrasses de la Sainte-Anne (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers des terrasses de la Sainte-Anne
Échelle : famille paysagère
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la région.

Enjeux paysagers riverains
Échelle : bassin de la rivière Sainte-Anne et Bras-du-Nord en milieu rural et urbain
Des rivières représentatives du relief particulier et de l'identité du haut pays de Portneuf mais privatisées par endroits, peu valorisées par des aménagements collectifs et peu visibles à partir des axes routiers.
Des éléments du patrimoine industriels (charbonnières et moulins) d'intérêt mais peu valorisés et parfois même menacés.
Enjeux paysager forestiers
Échelle : famille paysagère
Des versants boisés – extrémités de la famille paysagère et collines– visibles à partir du réseau routier de la famille paysagère qui contribuent à la qualité du paysage, mais qui sont sensibles aux coupes forestières non intégrées et à l'implantation de tours de télécommunications : versants et crêtes du piémont du bouclier tout autour des terrasses de la Sainte-Anne et sur les collines.
Des patrimoines industriels d'intérêt mais peu valorisés (charbonnières).
Des industries qui jouent un rôle structurant, mais doivent être mieux intégrés dans le paysage.
Le développement diffus des activités résidentielles sur le territoire
Enjeux paysagers ruraux reliés à l'agriculture
Échelle : famille paysagère
Des paysages agricoles qui contribuent à la diversité et à la qualité des paysages du haut pays de Portneuf, mais en voie de transformation par la déprise agricole : abandon de bâtiments de fermes d'intérêt patrimonial, friches qui referment le paysage.
Des ensembles bâtis agricoles qui affirment le caractère agricole des rangs du haut pays, mais qui sont peu valorisés ou altérés par des transformations peu respectueuses.
Des paysages ruraux d'intérêt, mais par endroits dégradés par des bâtiments d'allure industrielle.
Des rangs et des chemins peu fréquentés, typiques de la région, mais méconnus, peu valorisés et parfois menacés de se refermer (enrichement).
Des lots reboisés par des conifères qui ferment le paysage.
La banalisation de l'architecture des nouveaux bâtiments en général et des résidences en particulier.
Enjeux paysagers des villes et villages
Échelle : municipalité de la famille paysagère
Des ensembles institutionnels patrimoniaux d'intérêt mais peu valorisés, parfois aussi banalisés par des transformations non appropriées.
Des patrimoines bâtis résidentiels au caractère architectural typique, mais peu valorisés et altérés par des rénovations mal intégrées aux caractéristiques architecturales d'origine.
Des ensembles urbains et villageois de qualité mais peu végétalisés, avec peu d'espaces collectifs ou peu aménagés qui desservent une population variée.

Des entrées de villes et de villages, les vitrines d'une municipalité, peu mises en valeur et banalisées par des usages incompatibles (commercial, résidentiel, industriel) ou mal intégrés, par de l'affichage non contrôlé.

La banalisation des traitements architecturaux des nouveaux bâtiments, en particulier les résidences.

Des voies de transit importantes comme parcours de découverte des paysages mais banalisées par le développement commercial et résidentiel.

Des points de vue d'intérêt à préserver.

4.5 Collines de Saint-Ubalde

La famille paysagère des collines de Saint-Ubalde fait partie intégrante de l'ensemble topographique du bouclier canadien, mais présente un relief distinctif de collines arrondies et de vallées de dépôts fertiles plutôt qu'un relief de plateau forestier. Elle couvre plus de la moitié du territoire de Saint-Ubalde, ainsi qu'une infime partie des municipalités de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe. Elle voisine aussi les basses terres portneuvoises au sud-est et le plateau du bouclier canadien au sud-est et à l'est (figure 4.29).

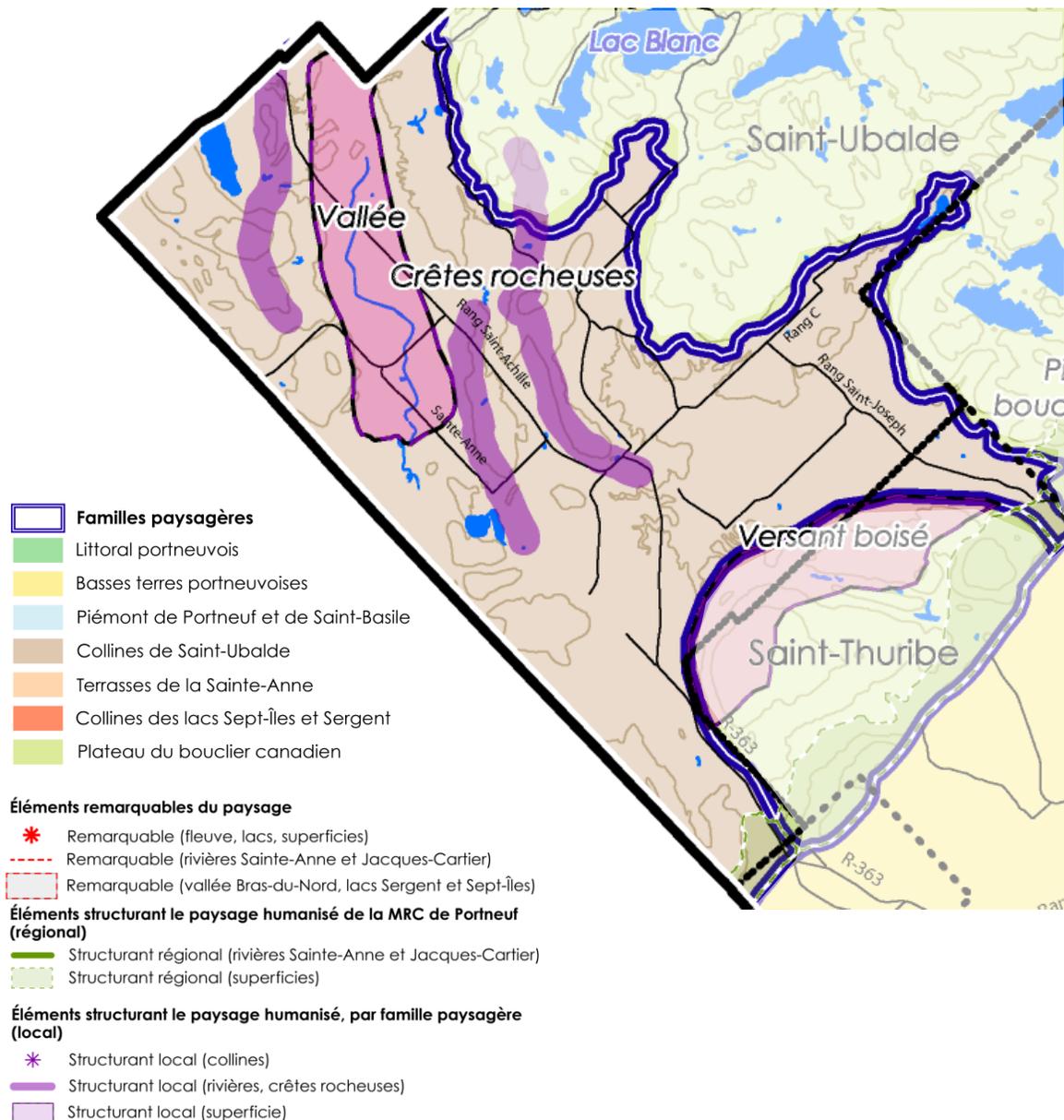


Figure 4.29 Famille paysagère des collines de Saint-Ubalde.

4.5.1 Les formes du paysage

Les caractéristiques géomorphologiques de cette famille la distinguent des autres secteurs du plateau du bouclier canadien. Les vallées entre les collines ont été remplies de dépôts d'origine glaciaire, formant ainsi des lambeaux de plaines de sables sur un fond argileux. Les données disponibles montrent que la mer de Champlain a atteint dans la région une altitude d'environ 165 m (550 pieds), ce qui pourrait expliquer la présence de ces sols argileux dans les vallées de ce secteur plutôt à l'écart des zones ayant été influencées par la mer de Champlain. On note également la présence de ces sols typiques du bouclier, soit un socle granitique recouvert de différents substrats, des tills et des affleurements rocheux. Quant au relief, il consiste en une zone de collines boisées, séparées par des vallées plus ou moins larges au fond desquelles on retrouve des rivières ou des lacs. Le territoire des collines de Saint-Ubalde est à la fois forestier et agroforestier. Les sols sableux profitent à la culture de la pomme de terre, entre autres. Le couvert végétal est varié, passant de forêts de conifères à mixte, aux érablières et aux jeunes plantations (figure 4.30). Les caractéristiques physiques de cette famille sont résumées au tableau 4.9.



Figure 4.30 Dans les collines agroforestières, le paysage offre une mosaïque de terres cultivées, de collines boisées et ici et là, de plantations de résineux (photo 120920_053).

Tableau 4.9 Caractéristiques physiques des collines de Saint-Ubalde

Caractéristiques physiques
Petites plaines ondulées et fertiles bordées par des rivières
Crêtes rocheuses de part et d'autre du rang Saint-Achille
Versants boisés bordant le plateau du bouclier canadien

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant structurants pour le paysage local. Ils sont indiqués dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur l'extrait de carte présenté à la figure 4.29.

Tableau 4.10 Éléments remarquables et structurants du paysage du littoral portneuvois.

Éléments structurants locaux
Crêtes rocheuses et vallée du rang Saint-Achille

Encadré 4.13 Survol historique de l’occupation du territoire

Saint-Ubalde a été fondé en 1860. L’agriculture, l’exploitation de la forêt et la villégiature ont contribué au développement économique du secteur, en particulier la culture de la pomme de terre et les érablières. Le tracé des lots sur les rangs Saint-Achille et Saint-Joseph, forme une mosaïque variée de champs orientés nord-ouest–sud-est ou nord-est–sud-ouest. Le cœur villageois de Saint-Ubalde se situe sur une butte, ce qui permet de repérer son église dans les alentours. Au milieu du XX^e siècle, le boulevard Chabot (route 363) a été construit parallèlement à la rue Principale pour faciliter le transit de la circulation.

Les paysages actuels des collines de Saint-Ubalde, lorsqu’ils sont parcourus, sont aussi vécus, c’est-à-dire que les sens sont sollicités pour pouvoir les apprécier. L’expérience paysagère vécue est résumée à l’encadré 4.14.

Encadré 4.14 Expérience paysagère vécue dans la famille paysagère des collines de Saint-Ubalde

L’EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Collines de Saint-Ubalde	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L’esthétisme du paysage agricole au nord-ouest et à l’est du village	L’entrée sud du village
La combinaison de de collines boisées et de zones agricoles	La couleur voyante et non intégrée aux couleurs du paysage des entrepôts de pomme de terre au sud du village
L’église sur un butte comme point de repère	

4.5.2 L’occupation actuelle du territoire

Les collines de Saint-Ubalde présentent aujourd’hui un paysage mixte agroforestier et villageois. L’agriculture est concentrée dans la vallée du rang Saint-Achille (route 363) au nord du village, ainsi que vers l’est, sur les rangs Saint-Georges et Saint-Joseph. La culture de la pomme de terre est bien visible dans le paysage, autant dans les champs que par la présence de nombreux entrepôts. L’agriculture fait en sorte d’ouvrir le

paysage et d’offrir des vues intéressantes sur l’occupation des rangs et sur le village. Les nombreuses érablières offrent aussi un décor naturel d’intérêt (figure 4.31).



Figure 4.31 L’agriculture et l’exploitation de la forêt (dont les érablières) sont les activités principales à Saint-Ubalde (120920_112).

4.5.3 De nombreux enjeux pour un paysage convoité

Encadré 4.15 Enjeux paysagers des collines de Saint-Ubalde (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers des collines de Saint-Ubalde Échelle : famille paysagère
Des paysages de rangs et un village agroforestier, typiques du haut pays de Portneuf, mais méconnus et peu valorisés.
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages afin de développer un sentiment de fierté et d’appartenance à la région.
Des versants de collines boisés sensibles aux coupes forestières non intégrées et à l’implantation de tours de télécommunications.
Des voies de transit importantes comme parcours de découverte des paysages de Portneuf mais banalisées par le développement commercial et résidentiel.
Des points de vue d’intérêt à préserver, en particulier en zone agricole.
La route 363, une route reconnue comme corridor routier panoramique, avec des vues de qualité à préserver.

Enjeux paysagers des paysages agricoles Échelle : zones agricoles localisées
Le long des quelques rangs habités, des petits patrimoines bien visibles dans le paysage, mais peu valorisés (croix de chemin, ensemble et bâtiments agricoles, etc.).
Des éléments du patrimoine bâti agricole distinctifs des rangs de Portneuf, mais peu valorisés ou altérés par des transformations peu respectueuses.
Certains paysages agricoles (localisés) en déprise présentant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un patrimoine bâti à l'abandon ou peu entretenu; ▪ des espaces qui se sont refermés par l'enfrichement.
Des paysages ruraux d'intérêt, mais altérés par des bâtiments agricoles d'allure industrielle aux couleurs parfois trop criardes.
Des rangs et des chemins ruraux agricoles bucoliques, typiques de Portneuf, mais méconnus et peu valorisés
Des lots reboisés par des conifères qui ferment le paysage.
Enjeux paysagers du noyau villageois Échelle : le village de Saint-Ubalde
Un ensemble institutionnel patrimonial d'intérêt mais peu valorisé et parfois banalisé par des transformations non appropriées.
Un noyau villageois de qualité dont la route de transit est peu aménagée et peu végétalisée.
Des entrées de village jouant le rôle de vitrine d'une municipalité, mais banalisées par des commerces ou autres usages mal intégrés, par de l'affichage non contrôlé ou peu mises en valeur.

4.6 Collines des lacs Sept-Îles et Sergent

La famille paysagère des collines des lacs Sept-Îles et Sergent fait partie intégrante de l'ensemble topographique du bouclier canadien et présente un relief distinctif de collines arrondies et de vallées lacustres habitées plutôt qu'un relief de plateau forestier. Il couvre l'extrémité sud-est de Saint-Raymond, l'ensemble de Lac-Sergent ainsi qu'une infime partie du territoire des municipalités de Pont-Rouge et Saint-Basile. Il est entouré des basses terres de Portneuf au sud, des terrasses de la Sainte-Anne à l'ouest et du plateau forestier du bouclier canadien au nord (figure 4.32).

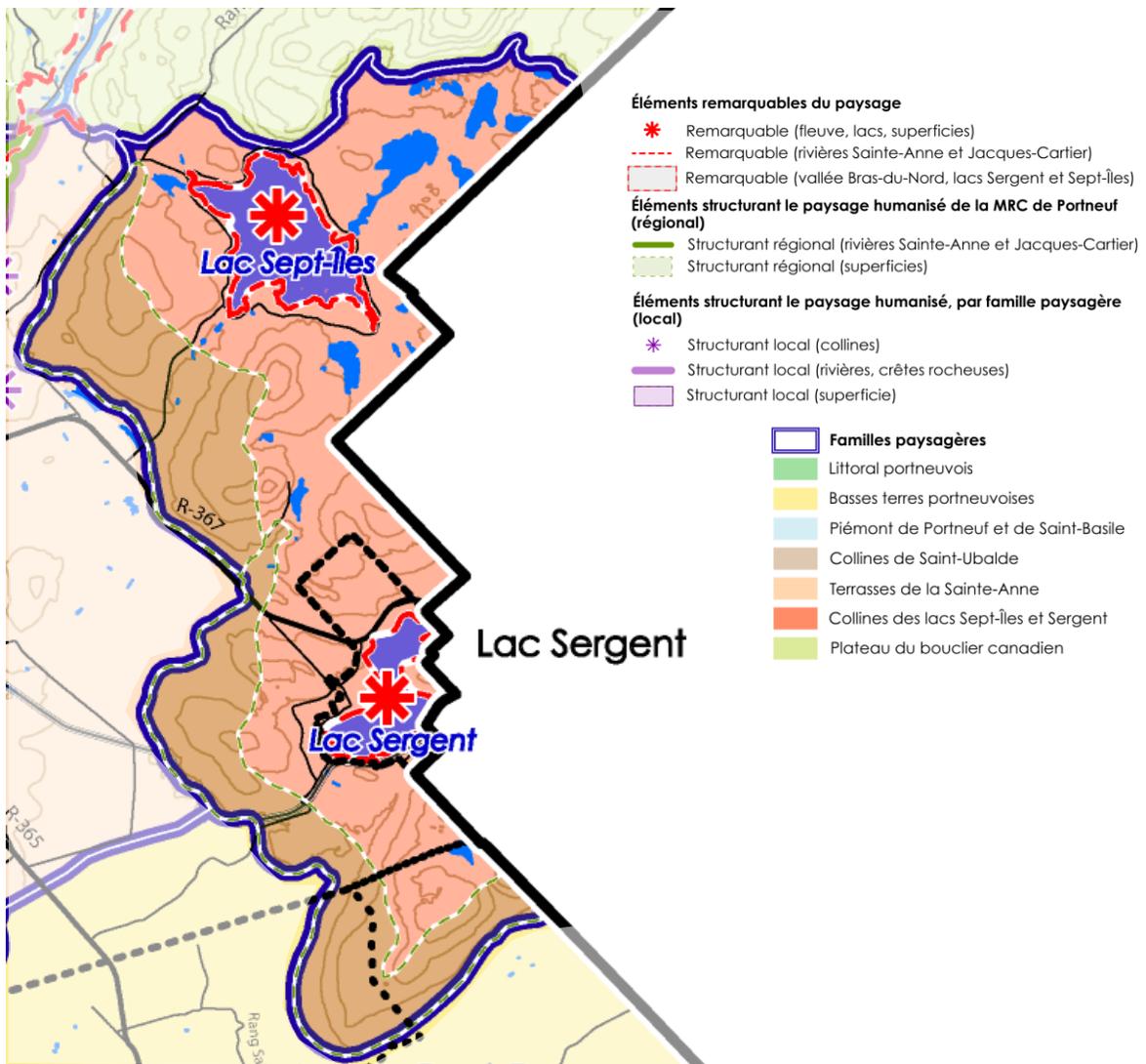


Figure 4.32 Famille paysagère des collines des lacs Sept-Îles et Sergent.

4.6.1 Les formes du paysage

Ses caractéristiques géomorphologiques ne laissent nul doute sur son appartenance au bouclier canadien : un socle granitique sur lequel on retrouve différents assemblages de matériaux d'origine glaciaire. Dans les vallées plus ou moins larges aux formes arrondies, deux lacs de grandes superficies se sont formés : les lacs Sergent et Sept-Îles. D'autres lacs plus petits parsèment aussi le territoire de cette famille. Le couvert végétal est généralement formé de forêts mixtes, avec certains secteurs plutôt résineux avec la présence de pins blancs (figure 4.33 et tableau 4.11).



Figure 4.33 Les collines du bouclier canadien encerclent la vallée du lac Sept-Îles (photo 120917_030).

Tableau 4.11 Caractéristiques physiques des lacs Sept-Îles et Sergent

Caractéristiques physiques
Lac Sept-Îles
Lac Sergent
Collines arrondies recouvertes de forêt

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant remarquables, structurants pour le paysage régional et local. Ils sont indiqués dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur l'extrait de carte présenté à la figure 4.32.

Tableau 4.12 Éléments remarquables et structurants du paysage des lacs Sept-Îles et Sergent.

Éléments remarquables
Lac Sept-Îles
Lac Sergent
Éléments structurants régionaux
Versants boisés à l'ouest (piémont)
Éléments structurants locaux
Lac Sept-Îles
Lac Sergent

Encadré 4.16 Survol historique de l'occupation du territoire et occupation actuelle

D'abord exploitées pour sa forêt et pour ses quelques terres fertiles, les localités de cette famille paysagère se sont développées autour de la villégiature, et ce, dès la fin du XIX^e siècle, dans la foulée du développement du pourtour du lac Saint-Joseph, situé à l'est. La construction d'une voie ferrée entre Québec et la région du Lac-Saint-Jean, entre 1854 et 1871, est alors intimement liée à l'effervescence de ce secteur, notamment pour Lac-Sergent, mais également pour le hameau du lac Sept-Îles, hauts-lieux de villégiature. L'occupation du pourtour des lacs s'est densifiée peu à peu de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e, jusqu'à présenter aujourd'hui une occupation dense et presque complète des rives. Aux chalets patrimoniaux de petite taille s'ajoutent ceux ayant été agrandis, des résidences secondaires transformées en résidences permanentes de tailles variables et de nouvelles constructions modernes, aux gabarits plus imposants. Les collines forestières tout autour offrent un couvert forestier régénéré aujourd'hui sensible à l'exploitation. Celle-ci devrait être contrôlée pour éviter un effet trop important sur les paysages forestiers près des zones habitées. L'agriculture est disparue du secteur, ayant laissé place au couvert forestier (figure 4.34).



Figure 4.34 Les rives des deux lacs sont privatisées : chalets et résidences principales forment un chapelet tout autour; chemin du Tour-du-Lac-Nord, Lac-Sergent (photo 120918_012).

L'expérience paysagère vécue le long des routes de la famille paysagère des collines des lacs Sept-Îles et Sergent est résumée dans l'encadré 4.17.

Encadré 4.17 Expérience paysagère vécue, collines des lacs Sept-Îles et Sergent

L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Collines des lacs Sept-Îles et Sergent	
Valorisée par :	Dépréciée par :
Les lacs Sept-Îles et Sergent	La densité de l'occupation sur le pourtour des lacs
Les accès publics aux lacs, bien que peu nombreux	Le peu d'accès publics aux lacs
Le patrimoine bâti de villégiature	Les lignes de transport d'énergie sur les versants des collines

4.6.2 De nombreux enjeux pour un paysage convoité

Encadré 4.18 Enjeux paysagers des collines des lacs Sept-Îles et Sergent (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers des collines du lac Sept-Îles
Échelle : famille paysagère
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la région.
La banalisation des traitements architecturaux des nouveaux bâtiments en général et des résidences en particulier.
Des points de vue d'intérêt sur les lacs à préserver, mais de plus en plus rares.
Enjeux paysagers riverains
Échelle : lacs Sept-Îles et lac Sergent
Des lacs recherchés par des résidents et des villégiateurs pour leur caractère naturel mais aux rives et aux versants boisés sensibles au développement domiciliaire ou à l'exploitation forestière.
Des lacs fortement privatisés comptant peu d'accès collectifs aménagés.
Des patrimoines d'intérêt associés à la villégiature mais menacé par le développement domiciliaire ou peu mis en valeur.
Des rives de lacs déboisées sensibles aux problèmes d'algues bleues.

Enjeux paysagers forestiers
Échelle : les lacs et leurs rives

Des versants boisés visibles à partir du réseau routier vallonné qui contribuent à la qualité du paysage, mais qui sont sensibles aux coupes forestières non intégrées et à l'implantation de tours de télécommunication : versants et crêtes du piémont dans l'encadrement visuel des routes et des lacs.

Des lacs aux rives fortement privatisées offrant peu d'accès publics aménagés.

Des patrimoines bâtis d'intérêt associés à la villégiature, mais menacés par le développement domiciliaire ou peu mis en valeur.

Le développement résidentiel lent mais continu autour des lacs.

4.7 Plateau forestier du bouclier canadien

La famille paysagère du plateau du bouclier canadien couvre plus des deux tiers de la MRC de Portneuf, soit les territoires non organisés, la municipalité de Rivière-à-Pierre, les deux tiers du territoire de Saint-Raymond, les parties nord de Saint-Léonard-de-Portneuf, de Sainte-Christine-d’Auvergne, de Portneuf, de Saint-Alban et de Saint-Thuribe, ainsi que de l’est Saint-Ubalde. Cette famille fait partie des hauts plateaux du bouclier canadien. Elle présente un relief typique du bouclier, soit des hautes collines et montagnes, traversées de vallées de lacs et de rivières. On retrouve sur cet immense territoire forestier les vallées habitées de Rivière-à-Pierre au centre-ouest du territoire, de même que celles de la rivière Bras-du-Nord et de la rivière Sainte-Anne à l’est. Le plateau du bouclier canadien est bordé des familles paysagères suivantes : les collines de Saint-Ubalde, les basses terres portneuvoises, les terrasses de la Sainte-Anne et les collines des lacs Sept-Îles et Sergent (figure 4.35).

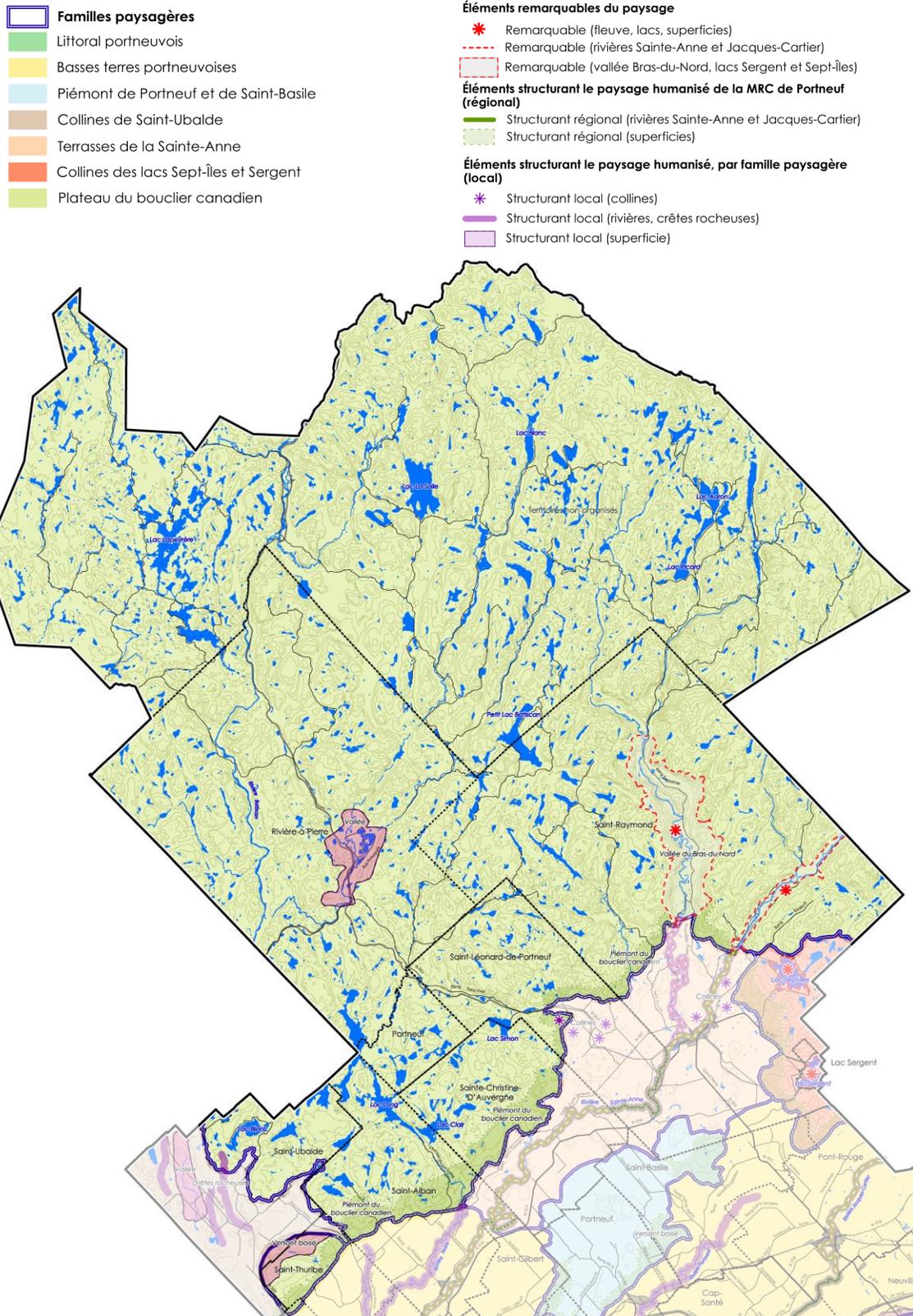


Figure 4.35 Famille paysagère du plateau du bouclier canadien.

4.7.1 Les formes du paysage

Les caractéristiques géomorphologiques de la famille paysagère du plateau du bouclier canadien ne laissent nul doute sur son appartenance au bouclier canadien : un socle granitique sur lequel on retrouve différents assemblages de matériaux d'origine glaciaire. Dans les vallées mentionnées ci-haut, des dépôts fluviatiles (sables et alluvions déposés par les rivières et ruisseaux) ont favorisé l'établissement humain en permettant le développement d'une agriculture de subsistance. Le couvert végétal est généralement formé de forêts conifériennes et mixtes (figure 4.36 et tableau 4.13).



Figure 4.36 Paysage du plateau forestier du bouclier canadien sur la route 367 sur le territoire de Rivière-à-Pierre (photo 120913_054).

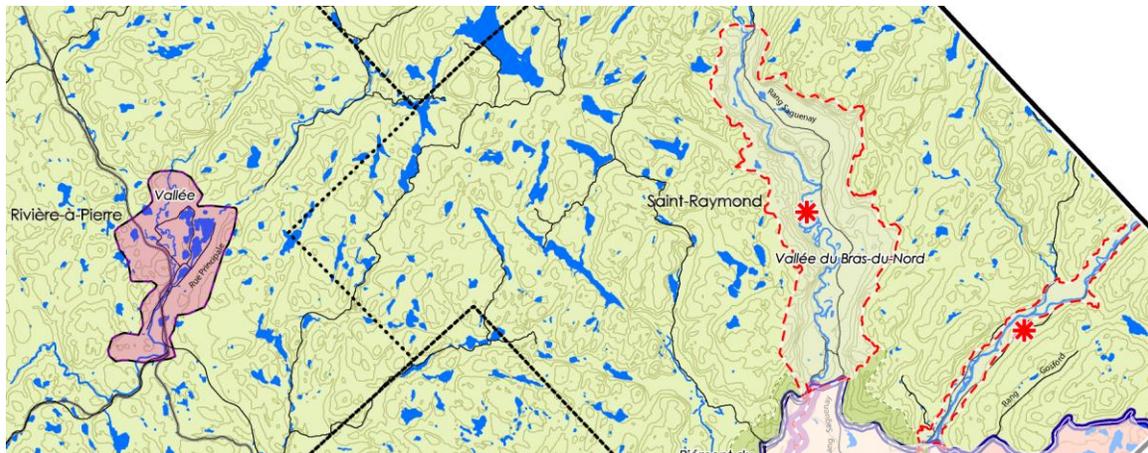
Tableau 4.13. Caractéristiques physiques plateau du bouclier canadien

Caractéristiques physiques
Vallées de lacs et de rivières encaissées
Plateau constitué d'enchaînement de collines de hautes altitudes
Couvert forestier
Vallées de la rivière Bras-du-Nord et de Rivière-à-Pierre

Des éléments du relief ont été identifiés comme étant structurants pour le paysage local. Ils sont indiqués dans le tableau 4.14 et illustrés sur la carte A (en pochette) ainsi que sur les extraits de carte présentés ci-dessous aux figures 4.37 et 4.38.

Tableau 4.14 Éléments remarquables et structurants du paysage du plateau du bouclier canadien.

Éléments remarquables
Vallée de la rivière Bras-du-Nord
Vallée de la rivière Sainte-Anne
Éléments structurants régionaux
Versant boisé au sud de la famille paysagère (son piémont)
Éléments structurants locaux
Vallée de Rivière-à-Pierre
Rivière Portneuf



Éléments remarquables du paysage

- * Remarquable (fleuve, lacs, superficies)
- - - Remarquable (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- Remarquable (vallée Bras-du-Nord, lacs Sergent et Sept-Îles)

Éléments structurant le paysage humanisé de la MRC de Portneuf (régional)

- Structurant régional (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- Structurant régional (superficies)

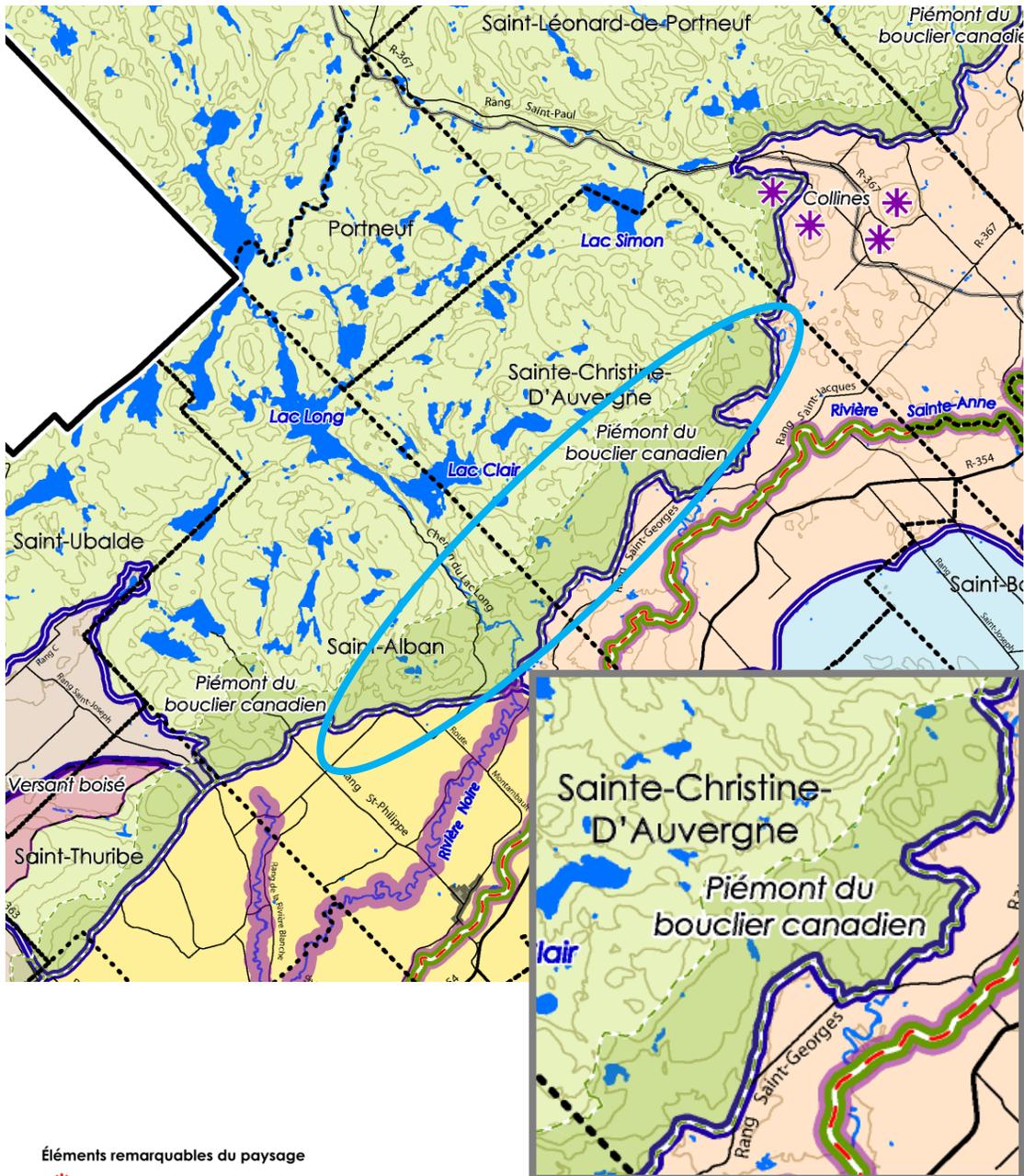
Éléments structurant le paysage humanisé, par famille paysagère (local)

- * Structurant local (collines)
- Structurant local (rivières, crêtes rocheuses)
- Structurant local (superficie)

Familles paysagères

- Littoral portneuvois
- Basses terres portneuvoises
- Piémont de Portneuf et de Saint-Basile
- Collines de Saint-Ubalde
- Terrasses de la Sainte-Anne
- Collines des lacs Sept-Îles et Sergent
- Plateau du bouclier canadien

Figure 4.37 Les vallées de Rivière-à-Pierre et du Bras-du-Nord dans le relief du plateau du bouclier canadien.



Éléments remarquables du paysage

- * Remarquable (fleuve, lacs, superficies)
- - - Remarquable (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- ▭ Remarquable (vallée Bras-du-Nord, lacs Sergent et Sept-Îles)

Éléments structurant le paysage humanisé de la MRC de Portneuf (régional)

- ▬ Structurant régional (rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier)
- ▭ Structurant régional (superficies)

Éléments structurant le paysage humanisé, par famille paysagère (local)

- * Structurant local (collines)
- ▬ Structurant local (rivières, crêtes rocheuses)
- ▭ Structurant local (superficie)

Familles paysagères

- ▭ Littoral portneuvois
- ▭ Basses terres portneuvoises
- ▭ Piémont de Portneuf et de Saint-Basile
- ▭ Collines de Saint-Ubalde
- ▭ Terrasses de la Sainte-Anne
- ▭ Collines des lacs Sept-Îles et Sergent
- ▭ Plateau du bouclier canadien

Figure 4.38 Les versants boisés de la famille du plateau du bouclier canadien, constituant un contrefort boisé pour les familles situées au sud.

Encadré 4.19 Survol historique de l'occupation du territoire et occupation actuelle

Le territoire du plateau du bouclier canadien a d'abord attiré les humains pour les ressources qu'ils pouvaient exploiter : fauniques, halieutiques et forestières. Au nord de Saint-Raymond, ces activités ont attiré des résidents ayant également développé une agriculture de subsistance dans les vallées des rivières Bras-du-Nord et Sainte-Anne, activité qui complétait celle de l'exploitation forestière, comprenant la fabrication de charbon dans les nombreuses charbonnières présentes par le passé sur le territoire. Le secteur de Rivière-à-Pierre se développa vers 1875 autour de l'exploitation forestière. L'agriculture de subsistance s'y est aussi implantée, facilitée par la présence d'une vallée lacustre fertile. C'est en améliorant les voies d'accès à Rivière-à-Pierre que l'extraction du granit a débuté, une industrie bénéficiant de l'arrivée du chemin de fer. Le paysage de la municipalité est marqué par la présence des sites d'extraction, témoins de la vitalité de cette communauté éloignée des grands centres. Aujourd'hui, le secteur de Rivière-à-Pierre reste un des plus importants lieux d'extraction de granit au Québec. Le reste de cet immense territoire forestier et montagneux est toujours fréquenté par les chasseurs et pêcheurs, les villégiateurs recherchant la nature sauvage, les motoneigistes et les quadistes (figure 4.39 à 4.41).



Figure 4.39 L'exploitation du granit, l'agriculture et l'exploitation de la forêt sont les activités qui marquent le paysage du plateau du bouclier canadien à Rivière-à-Pierre (photo 120913_029).



Figure 4.40 La vallée de Rivière-à-Pierre abrite des lacs où s’est développée la villégiature, côtoyée par une agriculture de petite superficie (photo 120913_038).



Figure 4.41 La vallée du Bras-du-Nord est encaissée dans le haut relief du bouclier canadien. Elle est bordée de falaises rocheuses (photo 120914_066).

L’encadré 4.20 résume l’expérience paysagère vécue sur le parcours routier de la famille paysagère du plateau du bouclier canadien.

Encadré 4.20 Expérience paysagère vécue, plateau du bouclier canadien

L’EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE VÉCUE	
Plateau du bouclier canadien	
Valorisée par :	Dépréciée par :
L’esthétisme du paysage naturel et agricole de la vallée du Bras-du-Nord et son patrimoine bâti	Le peu d’accès publics aménagés permettant à l’usager de la route de s’arrêter pour observer le paysage
Le village de Rivière-à-Pierre enserré dans le relief de hauts plateaux	
Le couvert forestier	

4.7.2 De nombreux enjeux pour un paysage convoité

Encadré 4.21 Enjeux paysagers plateau du bouclier canadien (MRC de Portneuf, 2006 et Ruralys, 2012)

Enjeux paysagers du plateau forestier du bouclier canadien Échelle : famille paysagère – territoire forestier
La sensibilisation de la population à la conservation et à la préservation du patrimoine bâti et à la qualité des paysages ruraux et urbains afin de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la région.
Des éléments du patrimoine industriels d'intérêt mais peu valorisés et parfois même menacés
Des points de vue d'intérêt sur les lacs à préserver, mais de plus en plus rares.
Des versants boisés visibles à partir de la plaine et du réseau routier qui contribuent à la qualité du paysage mais sensibles aux coupes forestières non adaptées et à l'implantation de tours de télécommunication : versants et crêtes du piémont, autour de la terrasse de la rivière Sainte-Anne et de poches agricoles.
Enjeux paysagers riverains Échelle : lacs de Rivière-à-Pierre, vallée du Bras-du-Nord
Des lacs recherchés par des résidents et des villégiateurs pour leur caractère naturel mais aux rives et aux versants boisés sensibles au développement domiciliaire ou à l'exploitation forestière
Des patrimoines d'intérêt associés à la villégiature et à l'agriculture, mais menacé par le développement domiciliaire ou peu mis en valeur.
Enjeux paysagers agricoles Échelle : îlots d'agriculture dans les vallées
Des paysages agricoles qui contribuent à la diversité et à la qualité des paysages de Portneuf, mais en voie de transformation par l'abandon des fermes : patrimoines à l'abandon, friches qui ferment le paysage.
Des patrimoines bâtis agricoles peu valorisés, parfois menacés.

5. Évaluation de la qualité des paysages par tronçons routiers

La qualité des paysages de la MRC de Portneuf a été évaluée le long de 149 tronçons routiers présélectionnés et couvrant l'ensemble du territoire, pour une longueur totale d'environ 350 km de routes municipalisées¹⁵. Rappelons que la qualité des paysages est évaluée à l'échelle humaine dans l'optique de l'utilisateur, à partir des corridors routiers identifiés au préalable en collaboration avec la MRC de Portneuf. La méthode d'évaluation de la qualité des paysages produit, à partir d'une grille (chapitre 2), une cote de qualité paysagère pour chaque tronçon de route évalué, dont la valeur peut varier entre 11 et 36. Dans le cas de la MRC de Portneuf, l'intervalle des cotes d'évaluation varie entre 15 et 36 (tableau 5.1). Les résultats de l'évaluation de la qualité des paysages sont présentés à l'annexe 3. Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments composant le paysage visible de chacun des tronçons de routes parcourus. Quatre catégories de qualité paysagère, telle qu'évaluée à partir des voies de découverte, ont été établies, et ce, à des fins de synthèse et de représentation cartographique. L'indice de qualité peut-être de catégorie 1 (qualité exceptionnelle), de catégorie 2 (qualité forte), de catégorie 3 (qualité moyenne) ou de catégorie 4 (qualité moindre). Les catégories de qualité 3 et 4, à l'échelle de travail où l'évaluation est réalisée, ne signifient pas que les paysages sont sans intérêt. Cela signifie plutôt que leurs composantes paysagères sont moins clairement exprimées, où sont moins lisibles et compréhensibles. Ces paysages peuvent présenter par ailleurs plusieurs éléments ponctuels de fort intérêt paysagers qui sont dilués ou quasi effacés par un grand nombre d'éléments diminuant la qualité de l'ensemble. La carte B (en pochette) et la figure 5.1 ci-dessous présentent les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère de la MRC de Portneuf à partir des routes sélectionnées¹⁶. Chaque tronçon est identifié sur la carte et les fiches d'évaluation par les lettres POR suivies de trois chiffres entre 001 et 149. Les indices de qualité paysagère sont représentés par des bâtons de couleur : la qualité exceptionnelle (catégorie 1) est représentée par le bourgogne, la qualité forte (catégorie 2) par le rouge clair, la qualité moyenne (catégorie 3) par l'orangé et la qualité moindre (catégorie 4) par le jaune.

Il est important d'avoir en tête que la qualité paysagère est ici mesurée par rapport aux paysages visibles le long de l'ensemble des routes constituant la sélection, et non par rapport à l'ensemble du réseau routier portneuvois. Rappelons que l'échantillon de routes

¹⁵ L'autoroute 40 a fait l'objet d'une évaluation générale n'employant pas la méthodologie de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages de Ruralys. Cette évaluation est à l'annexe 2.

¹⁶ Le détail de l'information relative à l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier selon les 11 critères d'évaluation apparaît sur les fiches d'inventaire. Les fiches d'inventaire constituent un document terrain écrit à la main. Elles ont été remises à la MRC et sont disponibles aux partenaires pour usage interne seulement. Nous demandons de ne pas rendre publiques ces fiches.

couvre le mieux possible la MRC de Portneuf et présente des paysages variés et de tous types.

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez également répartie. Les paysages de forte qualité (exceptionnelle et forte) sont en grand nombre sur le littoral, mais également dans les basses terres et le haut pays. Notons que presque tous les cœurs villageois de la MRC comportent une évaluation de qualité forte ou exceptionnelle. Les paysages de catégorie 4 sont quant à eux dispersés sur le territoire, autant le long de la route 138 que dans des secteurs de déprise agricole ou dans des approches de villes ou de villages. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

Tableau 5.1 Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégorie de qualité paysagère	Intervalle de l'indicateur de qualité paysagère	Nombre de tronçons
1	29-36	35
2	27-28	42
3	25-26	38
4	15-24	34
Total		149

5.1 La répartition de la qualité des paysages par famille paysagère

Le tableau 5.2 présente la répartition des indices de qualité des paysages pour chacune des familles paysagères, de même que le nombre de tronçons pour chaque indice de qualité. Le circuit routier sélectionné couvre en majorité des routes numérotées (nationales), des routes secondaires et des cœurs villageois. On remarque d'entrée de jeu une concentration de qualité paysagère exceptionnelle et forte (catégories 1 et 2) sur le littoral portneuvois ainsi que sur le plateau du bouclier canadien. Les principaux facteurs expliquant cette situation sont : a) sur le littoral : les percées visuelles sur le fleuve, le patrimoine bâti préservé de manière exceptionnelle et la forte présence de l'agriculture contribuent à une évaluation globale élevée; b) sur le plateau du bouclier canadien : l'environnement naturel, les reliefs de vallée, le patrimoine bâti et l'absence de perturbations majeures causées par l'Homme contribuent à une forte évaluation. Dans le cas des basses terres portneuvoises et des collines de Saint-Ubalde, on note une plus grande concentration de tronçons d'indices de catégorie 2 et 3. De manière

générale, cela s’explique par le fait que les paysages évalués sont ceux du quotidien, où peu d’éléments singuliers ou d’exception attirent le regard, et qu’ils sont stables puisque que peu de changements majeurs les ont modifiés et ils n’ont pas changé les composantes principales à l’échelle de la famille paysagère. Quant aux terrasses de la Sainte-Anne, les paysages de catégories 2 et 4 sont plus nombreux. Cela illustre la déstructuration du bâti autour du cœur urbain de la ville (catégorie 4); ces tronçons de catégorie 4 sont bordés de paysages de qualité 2.

Tableau 5.2 Répartition des indices de qualité paysagère par famille paysagère (nombre et pourcentage par famille).

Famille paysagère de la MRC de Portneuf	Catégorie 1 (qualité exceptionnelle)	Catégorie 2 (qualité forte)	Catégorie 3 (qualité moyenne)	Catégorie 4 (qualité moindre)	Total ¹⁷
Littoral portneuvois	13 (35%)	14 (38%)	7 (19%)	3 (8%)	37
Basses terres portneuvoises	9 (16%)	12 (21%)	22 (38%)	15 (26%)	58
Piémont du bouclier canadien	1 (50%)		1 (50%)		2
Terrasses de la Sainte-Anne	6 (19%)	9 (28%)	5 (16%)	12 (38%)	32
Collines de Saint-Ubalde	1 (10%)	3 (30%)	4 (40%)	2 (20%)	10
Collines du lac Sept-Îles		1 (50%)		1 (50%)	2
Plateau du bouclier canadien	5 (42%)	5 (42%)	1 (8%)	1 (8%)	12

L’échantillon de routes permet d’identifier à l’échelle de la MRC les facteurs influençant à la baisse ou à la hausse la qualité des paysages. Même si des comparaisons avec le reste du territoire peuvent être faites, en fonction des éléments généraux influençant la qualité paysagère, il ne peut y avoir de généralisation à l’ensemble du réseau routier sans que celui soit évalué à son tour. Les sections suivantes présentent une analyse pour chacune des qualités paysagères.

¹⁷ Certains tronçons ont été comptés 2 fois dans le tableau puisqu’ils s’étendent dans deux familles paysagères. Le total de tous les tronçons n’égalé donc pas 149 (nombre total de tronçons évalués).

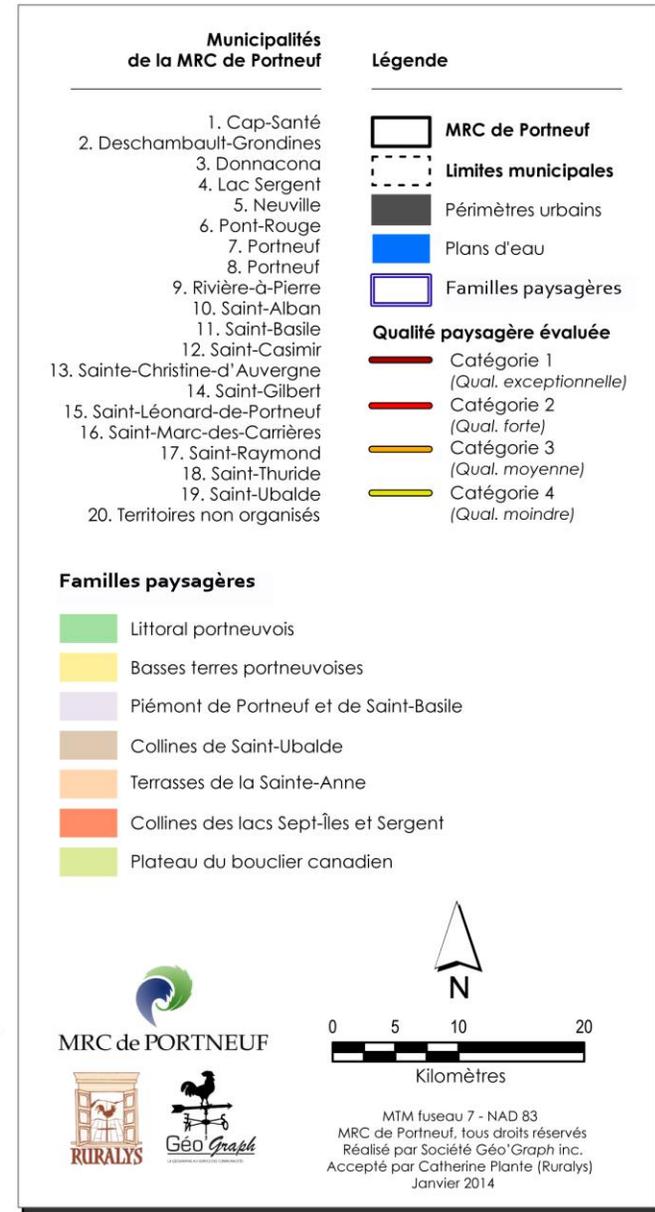
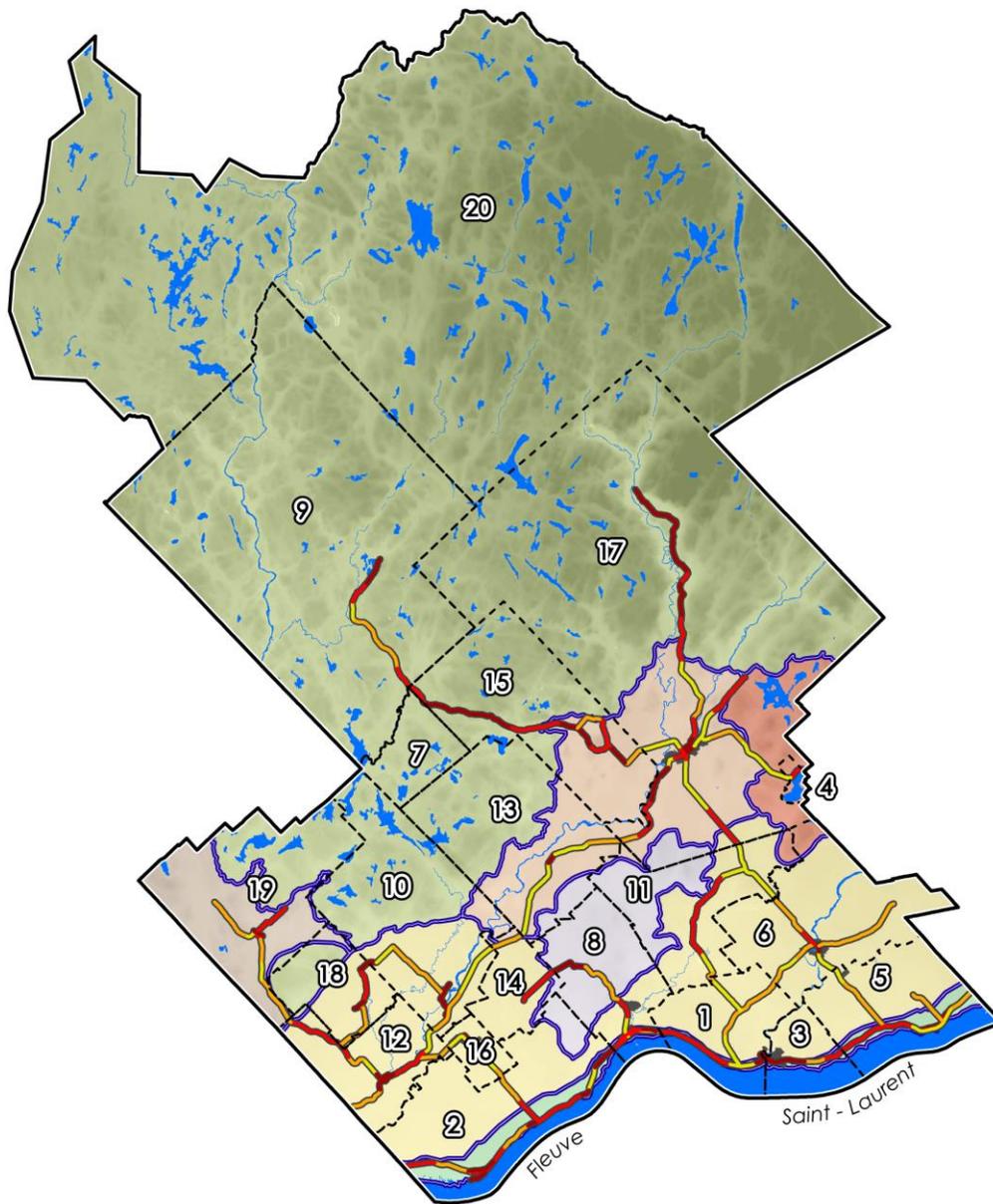


Figure 5.1 Répartition de la qualité paysagère le long du circuit routier sélectionné

5.2 Les paysages de catégorie 1 (qualité exceptionnelle)

Sur le territoire étudié, les paysages de catégorie 1 sont présents dans six des sept familles paysagères. Seules les collines du lac Sept-Îles, qui forment une petite famille paysagère, n'ont pas de tronçon dans cette catégorie, une faible proportion de son réseau routier y ayant été évaluée. Ces paysages de qualité exceptionnelle sont surtout caractéristiques des zones littorales ou de celles ayant une vue panoramique sur le fleuve et sur la rive sud du fleuve, de même que des cœurs villageois au patrimoine bâti bien préservé.

Une large portion du territoire parcouru est agricole. L'ambiance agricole, présente par exemple le long de la route 138 et dans la famille paysagère des basses terres, contribue à la qualité du paysage : ensembles agricoles formés de bâtiments et d'une habitation, espacements entre les propriétés, ouvertures visuelles très large, parcours visibles des rivières (figure 5.2). Toutefois, les paysages de qualité exceptionnelle en milieu agricole sont menacés par la fermeture du paysage pouvant être causée par la présence des boisés d'escarpement non entretenus, des plantations de résineux, des nouvelles constructions de diverses natures ou des développements résidentiels.



Figure 5.2 Ambiance agricole dans les basses terres portneuvoises à Saint-Thuribe, sur la rue Principale (photo 120920_128).

Le circuit de route étudié passait dans deux secteurs forestiers : la route 367 entre Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre ainsi que le rang Saguenay (figure 5.3). La qualité paysagère résultant de l'évaluation est liée à la présence d'un couvert boisé mature, varié, avec des érablières, des falaises boisées. En outre, une portion du rang Saguenay à Saint-Raymond se démarque. Il s'agit d'un milieu exceptionnel, à l'écart des zones industrielles, commerciales ou résidentielles denses, offrant de manière concentrée tous les éléments paysagers physiques et humains nécessaires à la compréhension de l'évolution de l'occupation d'une portion de territoire (figure 5.4). En quelques kilomètres, il est possible d'observer ces éléments : collines et montagnes – avec de nombreuses falaises rocheuses – patrimoine bâti résidentiel et agricole, agriculture,

hameau avec une chapelle comme élément repère, habitat linéaire le long de la route parcourant la vallée vallonnée. Les autres paysages de catégorie 1 sont en majorité situés dans les cœurs villageois et le long du chemin du Roy.



Figure 5.3 À Saint-Léonard le long de la route 367, l'environnement naturel contribue à la forte évaluation, comme ici où un milieu humide est bien visible de la route (photo 120913_061).



Figure 5.4 Le hameau de Petit-Saguenay avec sa chapelle, un paysage unique au cœur du bouclier canadien et qui semble figé dans le temps (photo 120914_073).

5.2.1 Les cœurs villageois

Dans certaines municipalités, des paysages de catégorie 1 se démarquent par la valeur élevée de leur indicateur d'évaluation (plus de 32 points sur une possibilité de 36). C'est le cas des cœurs villageois de Grondines, Deschambault, Cap-Santé, Donnacona, Neuville et d'une partie de celui de Portneuf. Dans ces cœurs villageois, le patrimoine bâti est reconnu et préservé de manière exceptionnelle (figure 5.5), ce qui influence à la hausse plusieurs critères d'évaluation. La plupart de ces tronçons villageois sont situés en dehors du tracé de la route 138 (routes de contournement).



Figure 5.5 La qualité du patrimoine bâti du cœur villageois de Deschambault contribue à la forte évaluation de la qualité des paysages (photo 121003_064).

Ailleurs dans la MRC, les cœurs villageois ont une évaluation de catégorie 1 (exceptionnelle), excepté Saint-Gilbert et Saint-Basile (catégorie 2, forte). Dans les milieux urbains de Saint-Marc-des-Carières, Pont-Rouge et Saint-Raymond, c'est le patrimoine bâti ou la proximité des rivières Jacques-Cartier et Sainte-Anne qui font grimper l'évaluation en agissant sur plusieurs critères, dont ceux reliés aux valeurs esthétique, socioculturelle et interprétative du paysage. Notons également la forte qualité du paysage urbain de Saint-Raymond, dont l'artère historique principale a été revitalisée; cela se ressent dans l'évaluation. Les cœurs villageois de Saint-Casimir, Saint-Alban, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Thuribe présentent quant à eux des éléments bâtis exceptionnels ainsi que des percées visuelles sur des éléments du relief qui font en sorte d'augmenter la qualité du paysage local (figure 5.6).



Figure 5.6 Le patrimoine bâti bien préservé du cœur villageois de Saint-Casimir contribue à sa forte qualité paysagère (photo 120921_093).

En observant la représentation cartographique des résultats (carte B, en pochette), on remarque que les tronçons de catégorie 1 (qualité exceptionnelle, en bourgogne sur la carte) sont souvent bordés de tronçons de catégories 3 ou 4 (qualité moyenne ou moindre). Cette situation s'explique par la déstructuration du bâti entraînée par l'étalement urbain et les changements de vocation du territoire en marge des villes provoquant un mélange d'occupations agricoles, résidentielles, industrielles et commerciales du territoire péri-urbain.

5.2.2 Le chemin du Roy

Le chemin du Roy est reconnu depuis longtemps comme un haut lieu du patrimoine. C'est pour desservir la population installée sur le littoral que le chemin du Roy a été construit, et comme c'est sur le littoral que les premiers habitants permanents se sont installés un ancien patrimoine bâti résidentiel et agricole en compose les paysages (figures 5.7 et 5.8). Ces derniers sont toutefois les plus fragiles de la MRC, compte tenu du vieillissement des bâtiments, ou de l'évolution ou l'empiétement des fonctions économiques sur les zones patrimoniales, ou encore par la privatisation des accès et l'obstruction des ouvertures visuelles sur le fleuve. Déjà, plusieurs citations ou règlements protègent les lieux historiques¹⁸. Toutefois, une attention particulière devrait être portée aux secteurs qui les voient et qui menacent leur intégrité historique. Comme dans le cas des cœurs villageois, les tronçons le long desquels les paysages ont révélé une qualité exceptionnelle le long du chemin du Roy sont parfois bordés de paysages de catégories 3 et 4 (carte B). Il s'agit d'une illustration claire de la déstructuration du bâti observable dans ces secteurs, du développement rapide ayant entraîné un bâti hétérogène et de l'appropriation des rives.

¹⁸ Désignation ou citation par une municipalité, ou classement par le MCC. Aussi, les municipalités de Deschambault-Grondines, Cap-Santé et Donnacona possèdent un PIIA. Il est souhaitable que les autres municipalités situées sur le parcours du chemin du Roy – Portneuf et Neuville - adoptent un tel règlement.



Figure 5.7 Le chemin du Roy (ici le Vieux Chemin à Cap-Santé) permet de découvrir un patrimoine bâti exceptionnel (photo 121004_072).



Figure 5.8 Ensembles agricoles (résidences et dépendances) sur le chemin du Roy à Deschambault (photo 121004_088).

5.3 Les paysages de catégorie 2 (qualité forte)

Les paysages de catégorie 2 (qualité forte) sont particulièrement caractéristiques des secteurs ruraux du territoire portneuvois situés en dehors des villages ou des villes, de même que du littoral le long du chemin du Roy. Ils sont présents dans six des sept familles paysagères¹⁹ et sont bien répartis sur l'ensemble du territoire. Sur le littoral, ils se situent entre les cœurs villageois, ou encore dans les villages, sur le chemin du Roy ou les routes de contournement. Ailleurs, ils sont présents un peu partout, davantage en

¹⁹ Seul le piémont de Portneuf et Saint-Basile ne présentent pas de paysage de catégorie 2 (forte). Il est à noter que le circuit d'évaluation de la qualité des paysages choisi au début de cette étude comporte peu de routes couvertes dans ce secteur.

zone agricole mais également en milieu forestier, comme le long de la route 367 entre Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre (voir carte B et figure 5.1) (figure 5.9).



Figure 5.9 Entre Neuville et Donnacona, , la protection de cette zone agricole dynamique permet de conserver des ouvertures visuelles sur le fleuve et la côte de Lotbinière (photo 121009_083).

Les paysages de qualité 2 (forte) situés aux extrémités d'un cœur villageois voisinent en plusieurs endroits des paysages de catégorie 1 (exceptionnelle). C'est le cas dans la majorité des municipalités de la MRC. C'est là, en milieu villageois ou urbain, que l'on peut bien voir la différence entre une évaluation de catégorie 1 et une autre de catégorie 2 : le tronçon de catégorie 2 présente autant de paysages d'intérêt que son voisin de catégorie 1, mais aussi quelques éléments bâtis ou aménagements plutôt négatifs qui, une fois additionnés, font diminuer l'évaluation. Pensons par exemple à des nouvelles constructions mal intégrées à la trame ancienne d'occupation, à l'insertion de quartiers résidentiels entre la route 138 et le fleuve contribuant à diminuer ou à faire disparaître le lien entre cette dernière et le cours d'eau, ou à de l'entreposage non dissimulé, à la présence de friches ou de granges délaissées, signes de déprise agricole. Ces éléments y sont toutefois peu concentrés ou peu visibles à partir de la route, ne portant pas trop ombrage aux caractères du paysage permettant une évaluation forte (figure 5.10). Ces tronçons présentent également une série de points de vue d'intérêt identifiés par la MRC de Portneuf (2003), témoignant de leur intérêt paysager : le long du littoral, sur le chemin du Roy, à Saint-Ubalde sur le rang C et à Saint-Raymond sur les rangs Notre-Dame et Saguenay.



Figure 5.10 À l'ouest de Deschambault, la qualité du paysage est de catégorie 2 (qualité forte). Quelques éléments bâtis disséminés le long de la route 138 diminuent son évaluation (photo 121003_042).

La qualité paysagère forte, évaluée le long de différents rangs agricoles ou agroforestiers, est un indice de paysages de fort intérêt présentant des éléments paysagers bien exprimés et lisibles. Notons la route 363 à Saint-Casimir, la route 367 (à la hauteur de Allen's Mills/rang Saint-Antoine) et le rang Grand-Saint-Bernard à Saint-Léonard-de-Portneuf (figure 5.11). Ce sont toutefois, dans ces cas tout comme en milieu villageois ou urbain, des éléments ponctuels qui influencent à la baisse un ou quelques-uns des 11 critères d'évaluation, contribuant ainsi à une baisse de qualité par rapport à la catégorie 1 (exceptionnelle). Ces éléments ponctuels sont fréquemment des plantations de résineux localisées, des bâtiments de ferme à l'abandon, la présence d'une ligne de transport d'électricité à haute-tension ou des lots en friche.



Figure 5.11 Sur le rang du Grand-Saint-Bernard, l'enfrichement des abords de route et d'anciennes terres agricoles contribuent à en abaisser l'évaluation (photo 120914_023).

Certains paysages de catégorie 2 (forte) sont entourés d'autres de catégories 3 (moyenne) ou 4 (moindre). Ils constituent alors des îlots de qualité paysagère parmi un paysage plus déstructuré, où les composantes paysagères sont exprimées moins clairement. Ces cas sont plutôt concentrés dans l'est du territoire, là où le développement est plus rapide, surtout le résidentiel. Ce sont : le rang Sainte-Angélique à Saint-Basile, la route 365 au sud de Saint-Raymond et dans le cœur de la ville, de même que l'avenue Saint-Louis à Portneuf.

Rappelons que les paysages de catégorie 2 demeurent de très grande qualité. Quelques interventions ponctuelles ou des actions de sensibilisation suffiraient à apporter des changements positifs, comme par exemple l'installation d'écran végétaux autour des cours d'entreposage extérieur, la renaturalisation des bancs d'emprunt, la sensibilisation à l'intégration du bâti et l'élaboration de PIIA (figure 5.12 et 5.13).



Figure 5.12 Des éléments ponctuels comme des aires de stationnement ou d'entreposage sont des exemples d'éléments faisant passer un paysage de catégorie 1 à 2, comme ici à Saint-Gilbert (photo 121002_097).



Figure 5.13 D paysages agroforestiers ou forestiers possèdent des caractéristiques les classant de catégorie 2 (fort), comme sur la route 367 à Saint-Léonard-de-Portneuf (photo 120913_086).

5.4 Les paysages de catégorie 3 (qualité moyenne)

Les paysages de catégorie 3 (qualité moyenne) sont présents dans tous les ensembles paysagers, mais sont en nombre plus importants à Pont-Rouge et Neuville (dans l'est de la MRC), ainsi qu'à Saint-Ubalde et Saint-Alban (dans l'ouest de la MRC). Ces paysages sont caractéristiques des secteurs en développement, en restructuration ou en requalification, où une certaine déstructuration du bâti est présente, accompagnée par endroits de multiples usages et fonctions du territoire et du bâti concentrés dans un petit espace. Un exemple ce fonctions et usages multiples est dans le périmètre urbain de Pont-Rouge le long de la route 365, où se côtoient fonctions résidentielles, commerciales, religieuses et récréatives avec un bâti de différentes origines et de différents style plus ou moins intégré par endroits. En zone davantage agricole, les paysages de catégorie 3 sont synonymes de transformations du paysage par la déprise agricole (enrichement, plantations, abandon de bâtiment), par l'apparition de nouvelles constructions de différents styles et gabarits (résidentielles ou commerciales, en particulier aux marges des villages et des villes) ou par la présence de sites d'extraction de sable ou de gravier mal intégrés.

Dans la partie est des basses terres et du littoral, ainsi qu'à l'approche des villages et des villes ailleurs sur le territoire, les paysages de catégorie 3 sont synonymes de modifications radicales ou douces du tissu urbain ou villageois. À travers la trame plus ancienne d'occupation viennent donc s'insérer des constructions récentes plus ou moins bien intégrées qui en effacent peu à peu les traces. Cela a une incidence sur le bâti

résidentiel et l'agriculture (le bâti et les pratiques) qui devraient normalement faciliter la lecture du paysage, ce qui devient ici plus difficile par endroits, comme à Saint-Basile-Station, sur la route 358 entre Pont-Rouge et Cap-Santé, sur la route 367 entre Saint-Raymond et Saint-Léonard-de-Portneuf et à Saint-Ubalde sur le boulevard Chabot (portion sud). À cela s'ajoute la forte présence visuelle des lignes de transport d'énergie. La pratique de l'agriculture est toutefois encore très présente malgré la diminution du nombre de fermes, ce qui permet encore de bien décoder le paysage en général, ou par secteurs (figures 5.14 et 5.15).



Figure 5.14 Ensemble agricole sur la route 358 à Cap-Santé, permettant à cet endroit une bonne lecture du paysage (photo 121003_092).



Figure 5.15 Exemple d'un secteur au bâti déstructuré à l'approche d'un noyau villageois (Donnacona, rue Notre-Dame, photo 121005_069).

À l'ouest de Grondines, un paysage identifié de catégorie 3 (moyenne) voit son évaluation influencée par des friches agricoles et différents entreposages situés entre la route 138 et le fleuve, ce qui contribue à effacer peu à peu l'agriculture et la vue vers les boisés bordant les pointes de Grondines (figure 5.16). À l'est de Pont-Rouge, sur la route Grand Capsa, l'agriculture domine le paysage. À l'exemple d'autres tronçons, c'est toutefois l'insertion de nombreuses résidences de styles et d'époques différents, parfois non alignées aux autres, qui fait diminuer l'évaluation. Malgré son indice de qualité 3, ce rang demeure toutefois un lieu de découverte des paysages agricoles à proximité d'une ville rurale en fort développement (figure 5.17). À Neuville, la présence de l'autoroute 40 influence à la baisse l'évaluation de la route 365 (approches en friche, plantations, taille des structures, etc.).



Figure 5.16 Sur le chemin du Roy à Grondines, une jeune friche et de l'entreposage extérieur influence plusieurs critères d'évaluation dont ceux influençant la valeur esthétique du paysage (photo 121002_011).



Figure 5.17 Sur la route Grand Capsa à Pont-Rouge, de nombreux exemples de mauvaises intégrations datant de différentes époques font diminuer l'évaluation (photo 121003_047).

Bien qu'ils fassent partie d'une catégorie de qualité moyenne, les paysages de qualité 3 recèlent des éléments paysagers d'intérêt, comme ceux du patrimoine bâti résidentiel et agricole, des ouvertures visuelles à portée éloignée ou d'intérêt (MRC de Portneuf, 2003), une lisibilité plus ou moins claire du territoire et de son évolution. L'indice orangé (voir carte B et figure 5.1) signifie toutefois qu'il y a davantage de menaces (éléments négatifs) à la qualité de ces paysages, mais qu'il existe tout de même des éléments positifs. Les éléments négatifs peuvent être concentrés dans une portion du tronçon alors que dans l'autre portion, la qualité est plus forte. Quelques exemples illustrent bien la combinaison paysages d'intérêt et éléments ponctuels plus négatifs : le 3^e Rang à Saint-Thuribe, le rang Saint-Philippe à Saint-Alban et le rang Saint-Achille à Saint-Ubalde (figure 5.18). Ajoutons que parmi les percées visuelles d'intérêt précédemment identifiées par la MRC de Portneuf (2003, voir la carte B, en pochette), un certain nombre se retrouve sur des tronçons de catégorie 3, dont le long de la route 138 et du rang Saint-Jacques (Cap-Santé et Pont-Rouge)²⁰.

²⁰ Puisque 10 ans séparent l'inventaire des percées visuelles réalisées par la MRC de Portneuf en 2003 et la présente étude, les paysages ont évolué de manière plus ou moins marquée selon les secteurs de la MRC. Nous pouvons donc supposer que certaines percées visuelles identifiées « d'intérêt » en 2003 et se retrouvant aujourd'hui sur un tronçon évalué de catégorie 3 ou 4 sont menacées ou ont été altérées par le développement, entre autres résidentiel, la construction d'infrastructures diverses, la plantation de résineux ou la croissance de la friche.



Figure 5.18 Sur le rang Saint-Achille à Saint-Ubalde, la combinaison de friches, plantations et bâti contribuent à diminuer la lisibilité du paysage agricole (photo 120920_050).

Des interventions visant à contrôler l'implantation de nouveaux bâtiments ou de nouveaux quartiers devraient être envisagées pour le secteur est du territoire de la MRC. Ailleurs sur le territoire, des interventions plus ponctuelles pourraient viser le contrôle des friches et des plantations de résineux, la plantation d'écrans végétaux et la sensibilisation au patrimoine bâti et agricole. Ces différentes actions pourraient, une fois combinées, contribuer à une amélioration de la qualité paysagère.

5.5 Les paysages de catégorie 4 (qualité moindre)

Les paysages de catégorie 4 (moindre) sont également répartis sur l'ensemble du territoire couvert par le circuit d'évaluation des paysages de la MRC de Portneuf. Ils sont caractéristiques des routes de contournement des villages ou villes, des approches des villes, en particulier de Saint-Raymond, et des secteurs entre deux municipalités vivant une requalification ou présentant une organisation du bâti hétérogène ainsi qu'une multitude de styles et de fonctions. Ces caractéristiques influencent à la baisse une majorité de critères d'évaluation, autant ceux touchant à la valeur esthétique qu'à la valeur sociale et culturelle ou économique, entraînant un indice de qualité bas. D'autres facteurs impliqués dans la détermination de l'indice de qualité moindre sont ceux de la déprise agricole et du développement résidentiel et de villégiature, en particulier dans les secteurs convoités du littoral où des îlots de résidences très différents les uns des autres ont été récemment construits ou sont en développement. La fermeture de percées visuelles sur l'ensemble du territoire, que ce soit par l'enfrichement, des plantations de résineux ou des constructions résidentielles,

influence aussi à la baisse l'évaluation de la qualité paysagère. Une attention particulière devrait être portée sur ces observations. Des interventions ponctuelles sur des éléments pouvant être corrigés moyennant une phase de sensibilisation des propriétaires – par exemple la démolition de bâtiments sur le point de s'effondrer, l'entretien des aires d'entreposage de machinerie, la mise en place d'écrans visuels autour de ces aires – et des actions de sensibilisation, selon les cas, peuvent être bénéfiques pour augmenter la qualité de ces paysages (figure 5.19).



Figure 5.19 Au sud du rang Saguenay à Saint-Raymond, la déprise agricole avancée, les bâtiments abandonnés et les friches sont les éléments qui, une fois additionnés, donnent une faible évaluation des paysages (photo 120914_102).

Les tronçons de catégorie 4 sont plus nombreux dans la partie est de la MRC, en particulier à Cap-Santé, Pont-Rouge, Saint-Basile et Saint-Raymond (figure 5.20 et 5.21). La route 354 à Sainte-Christine-d'Auvergne et à Saint-Alban, le boulevard Bona-Dussault à Saint-Marc-des-Carières de même que certaines portions du chemin du Roy ou de la route 138 sont les autres secteurs où les tronçons de catégorie 4 ressortent. Ailleurs, par exemple à Saint-Ubalde, Saint-Casimir, Portneuf ou Rivière-à-Pierre, les tronçons de catégorie 4 sont isolés et plutôt courts.



Figure 5.20 et 5.21 La côte Joyeuse à Saint-Raymond (route 365) présente un bâti déstructuré aux fonctions commerciales et résidentielles. Une végétalisation du secteur et des aménagements visant à diminuer l’impact visuel des aires de stationnement et de l’affichage publicitaire sont souhaitables (photos 120919_021 et 023).

À Saint-Basile et à Cap-Santé, sur la route Delage et le boulevard du Centenaire, le paysage est largement dominé par les infrastructures de Ciment Québec et par de nombreuses lignes de transport d’énergie (figure 5.22). Ces éléments influencent à la baisse plusieurs critères d’évaluation. Toutefois, les paysages agricoles ouverts à proximité (rang Saint-Jacques, rang Terrebonne) permettent, en roulant vers l’est, de ne pas voir ces structures. À Sainte-Christine-d’Auvergne le long de la route 354, les tronçons de catégorie 4 sont ceux où, entre autres, de nombreuses plantations de résineux de hauteurs variables contribuent à effacer des traces d’occupation agricole du territoire, à refermer par endroits le paysage et à diluer les possibilités de compréhension de l’évolution des lieux. Aussi, les plantations le long de la même route à Saint-Alban ont refermé le paysage entre la route et la rivière Sainte-Anne (figure 5.23).

À Saint-Raymond, les nombreux tronçons de qualité moindre sont situés en marge du noyau villageois, dont : le long de la côte Joyeuse (usages mixtes et parfois incompatibles, perte de lisibilité de l'évolution du paysage), ainsi que de part et d'autre de la fromagerie Alexis de Portneuf, situé au nord-ouest de la ville, où le bâti industriel voisine une rivière et ses milieux humides, des résidences et d'anciennes terres agricoles en friches.



Figure 5.22 Les infrastructures de Ciment Québec et le poste de transformation d'Hydro-Québec ont un impact négatif sur le paysage le long de la route Delage à Cap-Santé (photo 121004_007).



Figure 5.23 Cumulées à d'autres facteurs affectant la qualité des paysages, tels que la déprise agricole et ses conséquences, les plantations nombreuses sur une même route peuvent contribuer à diminuer grandement la qualité des paysages comme sur la route 354 à Saint-Alban (photo 121001_037).

Un exemple de route de contournement de catégorie 4 est celle contournant le cœur villageois de Neuville (figure 5.24). La route 138 est composée à cet endroit de plusieurs types de bâti, dont la densité du côté du fleuve limite les percées visuelles. Du côté nord de la route, la densité un peu plus faible donne une vue sur les arrière-cours de la rue des Érables. Une majorité de critères d'évaluation sont ainsi affectés à la baisse.



Figure 5.24 Dans le cœur villageois de Neuville, la route de contournement 138) présente un bâti déstructuré aux fonctions et usages très variées (photo 121009_154).

Malgré tout, ces paysages de qualité moindre présentent des éléments paysagers d'intérêts, mais ponctuels, comme des percées sur des rivières ou une zone agricole, des bâtiments patrimoniaux ou des petits patrimoines (bâtiments agricoles secondaires, croix de chemin, etc.). Contrairement aux tronçons de qualité 1 à 3, ceux de catégorie 4 ne comportent pas de percées visuelles d'intérêt (MRC de Portneuf, 2003). Les percées visuelles y sont en effet souvent gênées par des composantes paysagères humanisées non harmonieuses, ce qui en diminue l'intérêt. Des interventions pour améliorer ces paysages devraient être envisagées afin d'améliorer la qualité de vie des résidents de ces lieux, d'en attirer d'autres ou de ne pas perdre la lisibilité de certains paysages.

5.6 Les percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf (2003)

Dans un contexte de caractérisation synthèse des paysages, nous avons puisé dans le volumineux inventaire de 500 percées visuelles réalisé par la MRC de Portneuf (2003) afin de ressortir les percées qui avait été identifiées « d'intérêt ». Ces dernières ont été intégrées à la carte de qualité paysagère (carte A) et identifiées à l'aide d'un numéro unique. La clé d'identification se situe à l'annexe 4. On relève à cet effet une concentration importante de percées visuelles d'intérêt le long du circuit pour lequel nous avons évalué la qualité des paysages. La majorité de ces percées sont situées sur des tronçons de qualité 1 et 2, soit exceptionnelle et forte. Certaines concentrations de percées d'intérêts situées le long de routes qui ont été parcourues (mais non évaluées) peuvent être associées à des paysages de qualité forte. Ce sont : le rang de la rivière Blanche à Saint-Thuribe, le rang Saint-Jacques à Sainte-Christine-d'Auvergne (partie est) et le rang Saint-Jacques à Pont-Rouge. Le chemin du Tour du lac, à Lac-Sergent, présente aussi des éléments paysagers d'intérêt reliés aux milieux naturels et bâti.

6. Conclusion et recommandations

Débutée il y a plus de 10 ans, la démarche paysagère de la MRC de Portneuf peut maintenant se poursuivre au niveau des élus et de la population. Cette synthèse, rassemblant les travaux antérieurs réalisés en 2003 et 2006, ajoute une information à jour concernant la qualité paysagère et les familles paysagères du territoire régional. Plusieurs contextes d'intervention se prêtent à l'usage de cette synthèse. Nous avons de plus voulu ramener cet usage à l'échelle de chaque municipalité en produisant des fiches synthétisant l'information contenue dans le rapport. Plusieurs outils sur support cartographique ainsi qu'une banque de photographies géoréférencées avec un catalogue et un index cartographique accompagnent cette synthèse.

Outil de connaissance et de gestion des paysages, cette étude vise à faciliter les initiatives de conservation et de mise en valeur, mais également l'aménagement du territoire et le développement rural et urbain. Devant différents enjeux en lien entre autres avec le développement résidentiel dans l'est de son territoire et le long du fleuve, la MRC de Portneuf est maintenant outillée pour mieux encadrer les municipalités. Après plusieurs étapes d'acquisition de connaissances, la MRC de Portneuf a maintenant plusieurs outils en main pour amorcer une phase de sensibilisation.

La méthodologie de caractérisation et d'évaluation des paysages utilisée pour ce mandat, proposait d'analyser les paysages naturels et humanisés selon une vision intégrée, c'est-à-dire en prenant en compte toutes leurs composantes, et ce, à l'échelle de l'utilisateur et en gardant une perspective sur l'ensemble du territoire. La structure régionale du relief est formée par les éléments majeurs suivants : le Saint-Laurent, l'escarpement littoral, les basses terres du Saint-Laurent, le piémont et le bouclier canadien, les rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier, les lacs du bouclier canadien, dont les lacs Sept-Îles et Sergent. Ceux-ci contribuent à faire de la MRC de Portneuf un territoire comprenant plusieurs paysages d'exception. Ce territoire a d'abord été occupé par les Amérindiens, puis à l'époque historique par les Euroquébécois, et ce, dès les années 1600. Ils se sont peu à peu établis le long du littoral du Saint-Laurent par le biais du système seigneurial. Le peuplement s'est étendu par la suite vers le nord dans les basses terres, le long des rivières où l'on profita du pouvoir de l'eau pour développer de petites industries, puis par la suite vers le plateau du bouclier où les ressources naturelles du territoire furent également exploitées. L'évolution de l'agriculture, le développement industriel, commercial et résidentiel a rythmé le territoire depuis plus de 350 ans.

L'inventaire des paysages portneuvois a permis de les rassembler en sept familles paysagères. Le littoral portneuvois longeant le Saint-Laurent est un paysage chargé d'histoire, le lieu des premiers établissements euroquébécois. Il fait face aujourd'hui à une forte pression de développement résidentiel. Les basses terres constituent une plaine agricole séparée en deux parties par le piémont de Portneuf et Saint-Basile, cette avancée du relief du bouclier canadien. Les villages faisant partie de la partie ouest des basses terres (Saint-Casimir, Saint-Thuribe, Saint-Alban, Saint-Gilbert), forment des paysages largement agricoles et ouverts où l'évolution de

l'occupation est bien lisible. Dans l'axe Neuville-Saint-Raymond, des boisés et des friches alternent avec les zones agricoles et les nouveaux développements résidentiels. La famille des terrasses de la Sainte-Anne est composée de la rivière Sainte-Anne qui a formé des terrasses fertiles. Elles contribuent à dessiner un relief de replats où l'agriculture et la forêt se côtoient, autour de la ville de Saint-Raymond. La déprise agricole y est cependant bien visible à certains endroits (plantations, terres en friches). Les collines de Saint-Ubalde, une famille paysagère occupant une plus petite superficie, présente un paysage agroforestier typique de collines arrondies et de plaines agricoles. Les collines des lacs Sept-Îles et Sergent, une autre famille paysagère de petite taille, se distinguent par ses deux grands lacs entourés de collines arrondies. Finalement, le plateau du bouclier canadien est la famille paysagère la plus étendue du territoire portneuvois. Dans ces paysages forestiers, l'Homme a pu profiter de particularités du relief, c'est-à-dire des vallées pour s'installer et exploiter les ressources. Les paysages de Rivière-à-Pierre sont plutôt miniers, alors que dans la vallée du Bras-du-Nord, l'agriculture occupe le fond de la vallée, laquelle est bordée de parois rocheuses qui furent exploitées pour le granit et pour le charbon.

Les enjeux du paysage relatifs à chaque famille concernent des problèmes liés à la pression du développement résidentiel sur le littoral, à l'intégration dans le paysage de nouveaux bâtiments, à la préservation du lien entre la bande littorale et le fleuve, à la préservation du patrimoine bâti, au maintien et à la mise en valeur des activités agricoles. De plus, la concertation des actions de sensibilisation et d'aménagement du territoire constitue un autre enjeu dont il faut tenir compte. Puisque la caractérisation des ensembles paysagers a été réalisée en parcourant les routes du territoire, il faudrait qu'elles soient reconnues comme moyen de découverte des paysages. Ce sont, entre autres, les routes qui nous permettent de découvrir ou de redécouvrir les paysages qui nous entourent et qui parfois, sont oubliés.

L'évaluation de la qualité paysagère s'est déroulée le long de 386 km de routes formant un échantillon représentatif du territoire portneuvois. Appuyée de photographies et de représentations cartographiques, cette analyse présente chaque catégorie de qualité paysagère évaluée le long des routes. L'évaluation de la qualité des paysages permet d'identifier des paysages d'intérêt, des paysages à préserver, mais également des endroits où des interventions seraient nécessaires pour les améliorer. La répartition de la qualité paysagère varie. Les paysages de qualité 1 (exceptionnelle) sont davantage concentrés dans les cœurs villageois de l'ensemble du territoire de même que le long du chemin du Roy. Les paysages de catégorie 2 (qualité forte) sont particulièrement caractéristiques des secteurs ruraux situés en dehors des villages ou des villes, de même que le long du littoral. Quant aux paysages de catégories 3 (moyenne) et 4 (moindre), ils sont caractéristiques des secteurs en développement, en restructuration ou en requalification, où une certaine déstructuration du bâti est présente, accompagnée par endroits de multiples fonctions et usages. En zone davantage agricole, les paysages de catégories 3 et 4 sont synonymes de transformations du paysage par la déprise agricole (enfrichement, plantations, abandon de bâtiment), par l'apparition de nouvelles

constructions de différents styles et gabarits (résidentielles ou commerciales près des villages) ou par la présence de sites d'extraction de sable ou de gravier mal intégrés.

Globalement, le littoral présente des paysages de grande valeur patrimoniale qui sont toutefois les plus menacés. Le développement résidentiel de type « banlieue » de même que l'attrait du littoral constituent la principale menace à l'intégrité historique de ces paysages. L'axe de Neuville à Saint-Raymond, de même que le pourtour des lacs Sept-Îles et Sergent, également en fort développement résidentiel, présentent des paysages agricoles et agroforestiers d'intérêt et d'autres plus menacés dans les secteurs en développement. À l'ouest du territoire portneuvois, les paysages des basses terres, des collines de Saint-Ubalde, de même que ceux du plateau du bouclier canadien, sont majoritairement agricoles et agroforestiers et présentent une bonne stabilité ouvrant les perspectives d'actions de préservation et de mise en valeur.

Il importe de mentionner que la vaste étude réalisée en 2006 par la MRC doit être conservée comme outil de référence puisque l'information qui y a été colligée, entre autres à l'aide des comités locaux de chaque municipalité participante est encore d'actualité et représente un outil de base essentiel. L'inventaire des percées visuelles réalisé en 2003, bonifié par la présente caractérisation et évaluation des paysages, constitue un corpus qui pourrait faire partie d'un outil personnalisé de gestion des paysages à être remis aux municipalités du territoire. Ce corpus pourrait permettre en effet aux gestionnaires des territoires municipaux de mieux connaître leurs paysages. Il serait par exemple possible d'identifier les changements survenus depuis l'inventaire pour ainsi mieux gérer l'aménagement local du territoire. Les percées visuelles d'intérêt identifiées en 2003 sont celles qui, selon nous, doivent faire partie d'un programme de mise en valeur des paysages. L'inventaire devrait toutefois être mis à jour puisque depuis sa réalisation, des changements peuvent être survenus, en particulier sur le littoral et dans les municipalités en fort développement résidentiel.

La MRC de Portneuf possède maintenant un outil de synthèse, de connaissance et de gestion de ses paysages à l'échelle de son territoire. Cet outil lui permettra d'intégrer davantage la dimension paysagère dans son schéma d'aménagement en vue de préserver ses paysages distinctifs, mais également de réaliser et d'initier des projets pour la mise en valeur de ce riche patrimoine humanisé. Sa démarche paysagère entreprise depuis plusieurs années constitue une initiative importante visant à valoriser et à promouvoir ses paysages tant pour la qualité de vie de ses citoyens, que pour la requalification de certains secteurs de son territoire ou pour augmenter l'attraction touristique. La désignation de certains paysages culturels patrimoniaux constitue une avenue à explorer, un levier de plus pour la prise en charge par le milieu du patrimoine paysager.

6.1 Recommandations

Lors de la phase du Projet paysages s'étant déroulée en 2006, des objectifs et un plan d'action constitué de plusieurs axes d'intervention ont été rigoureusement élaborés en collaboration avec le milieu. Ces documents constituent encore la base de nos recommandations. Ces recommandations d'ordre général et spécifique s'ajoutent à celle indiquées sur chacune des fiches synthèses des municipalités (volume 2).

Nos recommandations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Recommandations générales à la MRC de Portneuf – échelle régionale

Mettre en application les plans d'action préliminaires élaborés en 2006 en collaboration avec les comités locaux sur les paysages. En plus de Deschambault-Grondines et Portneuf pour lesquelles un plan d'action local avait été élaboré²¹, trois plans d'action régionaux concernent les trois secteurs identifiés lors de l'étude de 2006, soit le littoral, la plaine et le piémont²². Ces trois plans d'actions regroupent un certain nombre de municipalités chacun et couvrent le nord, le centre et le sud de la MRC. Plusieurs objectifs et actions émanent de ces plans d'action et inspirent les recommandations spécifiques présentées plus loin dans ce chapitre. Parmi les objectifs et pistes d'action identifiés en 2006 cités ci-dessous, nous considérons que ceux indiqués en rouge sont les plus pertinents à court terme en fonction des enjeux paysagers identifiés dans ce rapport :

Secteur et municipalités	Objectifs	Actions
Littoral/Plaine/Littoral (objectifs et actions communs)	Renforcer la signature paysagère de Portneuf	<i>Développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté dans Portneuf</i>
	Préserver et valoriser les paysages de rivière	<i>Préservation et maintien du caractère naturel des lieux sensibles (pentes, rives, îles) des rivières et des autres cours d'eau secondaires</i>

²¹ Les recommandations émanant des plans d'action de Deschambault-Grondines et Portneuf ont été intégrées aux fiches synthèses de ces municipalités (volume 2).

²² En 2006, Donnacona (situé dans le littoral) et Pont-Rouge (situé dans la plaine) n'avaient pas joint le projet paysage. Nous les incluons quand même dans le tableau puisque les objectifs et actions identifiés sont collectifs.

Secteur et municipalités	Objectifs	Actions
Littoral (Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona, Neuville)	Préserver et valoriser le paysage fluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du caractère naturel de zones sensibles • <i>Maîtrise du développement de secteurs riverains</i> • Développement d'accès (accès visuels et accès publics) au fleuve • Connaissance des patrimoines naturels (faune, flore menacée et paysage) du fleuve et sensibilisation
	Préserver et mettre en valeur le chemin du Roy comme route patrimoniale et touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation et valorisation des paysages identitaires, urbains et villageois, et des noyaux industriels dignes d'intérêt • Création de nouveaux développements résidentiels plus cohérents • Sensibilisation des élus et de la population aux caractères distinctifs des villes et villages • Mise en valeur de tracé d'origine du chemin du Roy
	Faire de l'autoroute 40 une vitrine de qualité sur les paysages de Portneuf	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintien de percées visuelles d'intérêt sur le fleuve et les paysages de la plaine (gestion de la végétation et contrôle de l'affichage)</i> • <i>Contrôle de l'affichage (panneaux-réclames, affiches et enseignes)</i> • <i>Contrôle de la qualité du développement aux abords de l'autoroute</i>
	Développer la route 138 en préservant ses caractéristiques paysagères	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintien de percées visuelles d'intérêt vers le fleuve et vers les églises</i> • <i>Création de zones commerciales cohérentes avec le caractère de Portneuf (architecture, aménagement et affichage de qualité)</i>
	Mieux connaître et préserver les paysages agricoles le long du littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du patrimoine rural et agricole • <i>Protection d'ensembles architecturaux particulièrement significatifs</i> • <i>Préservation et valorisation des éléments distinctifs des paysages agricoles (rangs, chemins de traverse, implantation des fermes, haies champêtres, clôtures de pierre, patrimoine horticole, etc.)</i>

Secteur et municipalités	Objectifs	Actions
Plaine (Pont-Rouge, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Gilbert, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Thuribe)	Connaître, préserver et valoriser les paysages de la plaine	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une meilleure connaissance du patrimoine rural et agricole • Préserver et renforcer les caractères identitaires des paysages agricoles • Sensibiliser les élus et la population aux caractères distinctifs des paysages ruraux de la plaine • Maintenir un caractère rural de qualité le long des rangs • Préserver le caractère naturel boisé des versants du piémont, visibles de la plaine
	Préserver et mettre en valeur les paysages urbains et villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les caractères identitaires des paysages urbains et villageois • Sensibiliser les élus et la population aux caractères distinctifs des villes et villages • Créer des artères commerciales et des entrées de ville et de village de qualité, cohérentes avec les caractères identitaires de la plaine
	Préserver et mettre en valeur les ensembles industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et valoriser les patrimoines industriels et les secteurs associés • Intégrer avec qualité les grands ensembles industriels et en cohérence avec les caractères de la plaine
	Préserver et valoriser les paysages de rivière	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le caractère construit typique de la rivière Sainte-Anne à Saint-Casimir • Créer des accès de qualité aux rivières Jacques-Cartier, Portneuf et de la Chevrotière
	Développer les axes routiers majeurs et panoramiques tout en préservant leurs caractéristiques paysagères	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un développement de qualité et cohérent avec les caractères identitaires des paysages ruraux, urbains et villageois • Maintenir des percées visuelles d'intérêt • Création de zones commerciales cohérentes avec le caractère de Portneuf

Secteur et municipalités	Objectifs	Actions
Piémont (Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Sainte-Christine-d’Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond, Saint-Ubalde)	Renforcer la signature paysagère de Portneuf	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la signature « verte » du piémont
	Connaître, préserver et valoriser les paysages naturels du piémont (cours d’eau, collines, forêt)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l’accès public physique et visuel aux cours d’eau (lacs et rivières) • Baliser les développements résidentiels, récréotouristiques ou de villégiature afin de protéger le caractère naturel des rives, des versants boisés et des crêtes autour des lacs • Préserver le caractère naturel et conserver la structure du paysage des abords des rivières et des cours d’eau secondaires • Préserver le caractère naturel boisé des versants et des crêtes du piémont et dans le bassin visuel à partir des parcours d’intérêt et des rangs d’ambiance • Intégrer, au caractère naturel du piémont, les lieux et bâtiments d’activité industrielle • Harmoniser toute nouvelle plantation aux caractères typiques de la végétation environnante (essences, mode d’implantation, ...) • Baliser les activités d’exploitation forestière afin de conserver le caractère naturel du piémont
	Connaître, préserver et valoriser les caractères identitaires des paysages agricoles et ruraux du piémont	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les paysages ouverts par des champs en culture et des pâturages le long des parcours d’intérêt • Valoriser les bâtiments de ferme par des usages compatibles • Préserver les caractères distinctifs des ensembles ruraux et agricoles (implantations et orientations typiques, patrimoine bâti, caractère rural, dimension des lots, échelle du bâti, petit patrimoine, clôtures, croix de chemin) • Intégrer les ensembles agricoles liés à une agriculture industrielle en respect avec les qualités du lieu
Connaître, préserver et valoriser les noyaux urbains et villageois des municipalités du piémont	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les caractéristiques spécifiques des patrimoines bâti et paysager (ensembles institutionnels et religieux, rues principales) de chacune des municipalités du piémont • Développer l’arborisation des noyaux urbains ou villageois, des zones commerciales et des secteurs résidentiels 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les matériaux typiques (bois, granit, pierre) du piémont dans l'architecture et l'aménagement des sites publiques, institutionnels et commerciaux du piémont • Créer des artères commerciales et des entrées de ville ou de village de qualité et cohérentes avec les particularités de chacune des municipalités du piémont
	Connaître, préserver et valoriser les patrimoines industriels du piémont	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer, avec qualité au paysage, les lieux et les bâtiments industriels, témoins des activités forestière, hydraulique, d'extraction, ... • Développer des parcours d'interprétation des témoins de l'exploitation du territoire
	Connaître, préserver et valoriser le patrimoine de villégiature unique au piémont	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le caractère patrimonial de villégiature du piémont
	Développer les axes routiers majeurs et les rangs d'ambiance comme parcours de découverte du piémont	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les paysages ouverts le long des tronçons panoramiques des axes routiers majeurs (contrôles des friches, des plantations et des usages) • Créer des zones résidentielles, commerciales ou industrielles de qualité le long des axes routiers majeurs • Mettre en valeur les rangs d'ambiance
<p>Renforcer l'image de Portneuf au niveau paysager en faisant le lien entre littoral, basses terres et haut pays. La population doit pouvoir se sentir rattachées à cette image et ainsi la transmettre aux visiteurs. Les paysages du quotidien pourraient être privilégiés. Pour ce faire, inviter la population à découvrir sa région en organisant par exemple des activités de découverte.</p>		
<p>Initier des activités de sensibilisation aux paysages portneuvois et réaliser des outils pédagogiques et de vulgarisation visant l'appropriation de la connaissance sur les paysages auprès de la population.</p>		

Former une table de concertation locale (MRC, municipalités et acteurs socioéconomiques locaux) ou régionale avec la MRC voisine (Jacques-Cartier) située à l'ouest de l'agglomération de Québec dont les enjeux sont susceptibles de rejoindre ceux de la MRC de Portneuf.

Élaborer une signature verte, tel que mentionné dans le plan d'action des comités locaux (MRC de Portneuf, 2006) pour les grands espaces naturels reliés au bouclier canadien dans les municipalités de Saint-Ubalde, Saint-Alban, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Raymond qui constituent une forte particularité du territoire.

Mettre en place une démarche pouvant mener à la désignation de paysages culturels patrimoniaux au sein de la MRC de Portneuf. Ce nouveau statut de protection des paysages, faisant partie de la Loi sur le patrimoine culturel (ministère de la Culture et des Communications, n'Est pas une finalité en soi, mais il permet d'appuyer des actions de préservation et de mise en valeur des paysages.

Cette démarche pourrait comprendre :

- L'organisation d'une présentation sur le statut de paysages culturels patrimoniaux avec un représentant du ministère de la Culture et des Communications;
- L'élaboration d'une démarche de consultation du milieu (incluant la population) pour l'identification de paysages remarquables et identitaires, en fonction des études et démarches déjà réalisées dans la MRC et en fonction des préoccupations populaires. Cette identification doit être réalisée en consensus avec la population, les élus et les différents intervenants socioéconomiques du territoire. Les paysages identifiés remarquables et identitaires peuvent être alors considérés comme "paysages culturels patrimoniaux" et peuvent être soumis au processus de désignation. À ce sujet, deux projets sont en cours au Québec, soutenus par le MCC : *Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois* (Ruralys), *Boîte à outils pour la demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial de Baie-Saint-Paul* (Ville de Baie-Saint-Paul).
- À la suite d'un consensus avec le milieu, ce dernier peut décider de poursuivre la démarche de désignation en réalisant les étapes subséquentes, qui comprennent entre autres la micro-analyse d'un territoire, l'élaboration d'une charte des paysages, la réalisation d'un plan de conservation, etc.

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale				
Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Corridors routiers	<ul style="list-style-type: none"> Établir un plan d'action suivi d'un plan paysages de la route 138 dans le but d'en protéger les paysages humanisés (patrimoine bâti, patrimoine agricole, percées visuelles) puisqu'ils sont les plus menacés du territoire. Ce plan doit comprendre de la sensibilisation, l'adoption de PIIA et un contrôle serré des nouveaux développements résidentiels. 	Route 138 / chemin du Roy	Littoral portneuvois	<p>MRC de Portneuf et municipalités littorales</p> <p>Table de concertation régionale sur les paysages</p> <p>Ressource externe</p> <p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Former une table de concertation régionale Réaliser des étapes de sensibilisation-diffusion-appropriation des paysages Élaborer par la suite, en premier lieu, un plan d'action au niveau de la MRC, puis un second au niveau de la route 138 et du chemin du Roy. Élaborer le plan paysage de la route 138 et du chemin du Roy (avec ressource externe)
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les routes identifiées corridors panoramique (outre la route 138) et les portions de routes identifiées sites d'intérêt. La route est le meilleur moyen de découvrir le paysage d'une région. Il en est de même pour les rangs agricoles ou forestiers peu fréquentés mais présentant un patrimoine paysager d'intérêt. 	<p>Corridors routiers panoramiques identifiés au schéma</p> <p>Rues et routes identifiées "territoires d'intérêt historique" (Annexe 2)</p>	<p>Basses terres portneuvoises</p> <p>Terrasses de la Sainte-Anne</p> <p>Collines de Saint-Ubalde</p> <p>Collines des lacs Sept-Îles et Sergent</p> <p>Plateau du bouclier canadien</p>	<p>MRC de Portneuf</p> <p>Tourisme Portneuf</p> <p>Municipalités et comités de développement</p> <p>Ressource externe</p> <p>Pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour répondre à l'une des recommandations principale de l'étude qui est de renforcer la signature paysagère de Portneuf en faisant des liens entre les secteurs du littoral, des basses terres et du haut pays, les acteurs du paysage (MRC, CLD, municipalités, comités de développement, etc.) doivent se rassembler

				<p>et prendre connaissance des éléments d'intérêt identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de mise en valeur (avec ressource externe) des corridors routiers panoramiques ainsi que des rues et routes d'intérêt, par exemple en utilisant des thématiques reliées aux différents aspects des paysages et couvrant l'ensemble du territoire : bâti, agriculture, rivières, villages et églises, industries, etc.
<p>Fermeture des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les plantations de résineux afin d'éviter la fermeture des percées visuelles d'intérêt. Sensibiliser les municipalités à l'importance de préserver les percées visuelles d'intérêt lors de développement résidentiel. 	<p>Ensemble du territoire</p>	<p>Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien</p>	<p>MRC de Portneuf Municipalités Comités consultatifs d'urbanisme Comités de développement</p> <p>Pistes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires de lots dans les secteurs à forte qualité paysagère à l'impact visuel des plantations d'espèces à croissance rapide. Encourager la diversification des plantations. Préserver de toute plantation les percées visuelles d'intérêt et les paysages de forte qualité où le paysage est ouvert.

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale				
Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Affichage commercial et enseignes	<ul style="list-style-type: none"> Établir un plan d'intervention avec le ministère des Transports afin de préserver les percées visuelles identifiées sur l'autoroute 40 et y éliminer tout affichage. 	Autoroute 40	Basses terres portneuvoises	MRC de Portneuf Ministère des Transport Tourisme Portneuf Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Travailler en concertation avec le ministère des Transports pour une interdiction d'affichage le long des tronçons d'intérêt paysager / Loi sur la publicité le long des routes, art. 17, 1^{er} alinéa)
	<ul style="list-style-type: none"> Réglementer la taille et les modes d'implantation des enseignes et panneaux-réclames afin de prévenir leur aspect monumental. Réglementer l'entretien des panneaux d'affichage par leur propriétaire. 	Autoroute 40 Routes nationales numérotées (en particulier la 138 et la 365)	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne	MRC de Portneuf Ministère des Transport Tourisme Portneuf Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Travailler en concertation avec le ministère des Transports pour réglementer l'entretien et la taille des panneaux et affiches / Loi sur la publicité le long des routes, art. 22)
Carrières, gravières, sablières	<ul style="list-style-type: none"> Limiter la création de nouveaux sites d'exploitation. Éviter l'ouverture de nouveaux sites dans l'encadrement visuel des corridors touristiques. 	Le long des corridors panoramiques ou touristiques longeant des cours d'eau Le long des routes secondaires au potentiel paysager longeant des cours d'eau Cours d'eau ciblés : rivière Bras-du-Nord, Portneuf, Sainte-Anne et Jacques-Cartier	Basses-terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne	MRC de Portneuf Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un RCI pour contrôler la localisation des nouvelles carrières ou sablières, en fonction des différents secteurs d'intérêt paysager.

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale

Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir pour préserver les éléments distinctifs du bâti relié à l'agriculture, les modes d'implantation et d'exploitation, et les percées visuelles mettant en valeur les activités agricoles. 	L'ensemble du territoire où est pratiquée l'agriculture à petite ou à grande échelle.	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités CLD de Portneuf Tourisme Portneuf Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Désignation/citation de bâtiments au niveau municipal. Mettre à jour la liste des corridors panoramiques au Schéma d'aménagement en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité des paysages. Élaborer un guide de bonnes pratiques (construction/rénovation/restauration) en milieu rural. Élaborer un programme d'aide à la restauration et à la rénovation (maisons, bâtiments secondaires, ornements tels les clôtures et croix de chemin).
	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le territoire agricole des basses terres et du haut pays, puisqu'on connaît davantage celui du littoral (Neuville par exemple). De nombreux rangs « tranquilles » peuvent être utilisés pour mettre en valeur ces paysages d'intérêt. Leur stabilité est un avantage puisqu'ils ne présentent en général pas de modification majeure. 	Les paysages agricoles visibles le long des routes nationales ou locales.	Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités CLD de Portneuf Tourisme Portneuf Ressource externe Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la liste des corridors panoramiques au Schéma d'aménagement en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité des paysages. Élaborer

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale

Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et entretenir les accès publics aux lacs et aux rivières majeures du territoire; aménager davantage de lieux publics pour mettre en valeur ce patrimoine naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> Le long des rivières majeures : Bras-du-Nord, Portneuf, Sainte-Anne et Jacques-Cartier Sur le pourtour des lacs majeurs : lacs Sergent, Sept-Îles et Blanc 	Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités CLD de Portneuf Tourisme Portneuf Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Aménager harmonieusement les accès aux plans et cours d'eau en partenariat avec des organismes publics en environnement. Favoriser l'acquisition foncière de lieux d'accès aux plans et cours d'eau par des organismes publics.
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un contrôle et une intégration de futures coupes forestières localisées à proximité des crêtes de collines jouant un rôle structurant dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Le long de la zone de piémont séparant les basses terres portneuvoises du plateau du bouclier canadien. Dans les secteurs touristiques des lacs. 	Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Ministère des Ressources naturelles Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Par le biais d'actions de sensibilisation et de concertation, intégrer la préoccupation paysagère dans les programmes ou projets de récolte de bois et dans les discussions de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Portneuf.

Villes et villages	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les cœurs villageois et noyaux anciens via par exemple un circuit thématique orienté sur les activités économiques du village ou de la ville (exemple : village pastoral, village industriel, village riverain, etc.) puisque chaque cœur villageois (ou noyau ancien) de la MRC a des caractéristiques distinctives. 	L'ensemble des cœurs villageois.	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités Tourisme Portneuf Ressource externe Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Identifier des thématiques et cibler un mode de découverte (vélo, auto, etc.) Élaborer un programme d'aide à l'aménagement de lieux d'arrêt pour les visiteurs (bancs, tables de pique-nique, etc.)
	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer les municipalités de l'est afin d'assurer un contrôle de l'étalement urbain, un des principaux facteurs de perte de patrimoine paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> Neuille Pont-Rouge Saint-Raymond Donnacona Cap-Santé Saint-Basile 	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne	MRC de Portneuf Municipalités

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale

Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Entrées de villes et villages	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir, protéger et mettre en valeur les perspectives visuelles sur les villages et les villes. Élaborer pour chaque village un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées. Éviter les plantations de résineux ou autres essences à croissance rapide à proximité et autour des villages et des villes afin de libérer les perspectives visuelles. Utiliser la végétation pour structurer les espaces villageois et les entrées. Limiter la banalisation de l'architecture et la déstructuration du bâti par de la sensibilisation. 	Ensemble du territoire	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités Tourisme Portneuf Ressource externe Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un concept d'aménagement des entrées de villes et de villages. Élaborer un programme de soutien à la requalification des entrées. Élaborer un guide de bonnes pratiques et des outils d'intervention en matière de qualité paysagère des entrées de villes et villages.
Valorisation du patrimoine bâti et des petits patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les petits patrimoines agricoles et domestiques en élaborant un programme d'aide à la restauration et à la mise en valeur de ces patrimoines Ces bâtiments sont des témoins de l'histoire agricole et domestique de la MRC. 	Ensemble du territoire	Littoral portneuvois Basses terres portneuvoises Terrasses de la Sainte-Anne Piémont de Portneuf et Saint-Basile Collines de Saint-Ubalde Collines des lacs Sept-Îles et Sergent Plateau du bouclier canadien	MRC de Portneuf Municipalités Tourisme Portneuf CLD de Portneuf Ressource externe Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> Inventorier les petits patrimoines (dépendances agricoles, croix de chemin, fours à pain, calvaires, granges patrimoniales, etc.) Élaborer un programme d'aide à la restauration en collaboration avec des partenaires financiers (ex. : MRC de Kamouraska).

Recommandations spécifiques à la MRC de Portneuf – échelle locale et régionale

Élément du paysage naturel ou humanisé ou enjeu	Points de recommandation	Municipalités, routes ou secteurs concernés	Familles paysagères concernées	Acteurs potentiels/pistes d'actions
Littoral du fleuve et escarpement littoral	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et entretenir les accès publics au fleuve et aménager de nouveaux lieux publics pour mettre en valeur ce patrimoine naturel. • Protéger les éléments naturels formant les paysages d'intérêt et identitaires et faisant la fierté locale. Le littoral constitue un secteur où porter une attention particulière puisque le fleuve lui-même est un paysage d'intérêt hautement convoité • Contrôler la privatisation du littoral afin de préserver les secteurs présentant un intérêt paysager remarquable (évaluation de la qualité des paysages de catégorie 1). Dans le secteur est, il est urgent d'agir en ce sens. • Préserver le lien entre le fleuve et les villages, un lien en effacement constant à cause du développement résidentiel. 	Le long du chemin du Roy et de la route 138.	Littoral portneuvois	MRC de Portneuf Municipalités Pistes d'action : <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des réglementations pour contrôler le développement résidentiel et de villégiature (PIA, site patrimonial, etc.). • Intégrer dans les règlements d'urbanisme des municipalités des mesures de contrôle de l'implantation, de la volumétrie et de l'architecture des nouvelles constructions (règlements de lotissement, de zonage, PIA). • Préserver des sites d'intérêt paysager remarquable en élaborant par exemple un programme d'acquisition foncière par des organismes locaux en partenariat avec des organismes publics comme Conservation de la Nature et la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Bibliographie

BÉRINGUIER, Philippe, Pierre DÉRIOZ et Anne-Élisabeth LAQUES (1999) *Les paysages français*. Paris : Armand Colin.

BOURQUE, Pierre-André (2004) « Le Québec géologique », section 5 du cours en ligne « Planète terre », Département de géologie, Université Laval : http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html. Page consultée le 14 décembre 2012.

CLD DE PORTNEUF (2010) *Profil socio-économique de la MRC de Portneuf*. Cap-Santé : CLD de Portneuf.

DÉRIOZ, Pierre et Anne-Élisabeth LAQUES (1996) « Inventorier, analyser et évaluer le paysage : à la recherche d'une méthode. Réalisation d'un inventaire paysager préalable à la mise en œuvre d'une opération locale "agri-environnementale" en Haut-Languedoc », dans Collectif, *Le paysage, pour quoi faire?* Avignon : Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, Université d'Avignon, p. 67-74.

EMPLOI-QUÉBEC (2010) *Portrait territorial : municipalité régionale de comté de Portneuf*. En ligne : http://emploiquebec.net/publications/pdf/03_etude_portrait_MRC_portneuf.pdf. Page consultée le 21 mai 2013.

FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (2014). *Restauration des rives*. Site internet, page consultée le 9 janvier 2014. En ligne : <http://www.fqppn.org/node/116>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2013) *Répertoire des municipalités : MRC de Portneuf*. En ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/340/>. Page consultée le 30 mai 2013.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Cadre écologique de référence de la MRC de Portneuf*. Sans date. Remis par la MRC de Portneuf.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. « Rivière-à-Pierre », *Gros plan sur les mines*. En ligne : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/industrie/architecturale/architecturale-exploitation-historique-granit-grenville-riviereapierre.jsp>. Page consultée le 18 janvier 2013.

MRC DE PORTNEUF (2003) *Inventaire et caractérisation de 500 percées visuelles de la MRC de Portneuf*. Non publié.

MRC DE PORTNEUF (2006) *Projet paysages : le piémont, la plaine et le littoral*. Non publié.

MRC de Portneuf (2009) *Schéma d'aménagement et de développement*. En ligne : <http://mrc.portneuf.com/site.asp?page=element&nIDElement=738>. Page consultée le 3 février 2014.

ROY, Caroline (2002) *Portneuf : une histoire d'appartenance*. Québec : Éditions GID.

RURALYS (2004) *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation*. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.

RURALYS (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire*. La Pocatière : Rapport en 8 volumes remis à la CRÉBSL; volumes 1 à 8 : (MRC de) Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matane, La Matapédia.

RURALYS (2010) *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. 2 volumes (rapport et cartographie). Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. La Pocatière, 220 p.

Statistique Canada (2014) Profil du recensement par subdivisions de recensement. Municipalités de la MRC de Portneuf. En ligne : http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page_SelReg1.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2434135&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=&TABID=1&G=1 Page consultée le 9 janvier 2014.

STRATÉGIES SAINT-LAURENT (2014). *L'érosion côtière*. Site internet, page consultée le 9 janvier 2014. En ligne : <http://www.strategiessl.qc.ca/dossiers-et-projets/erosion-cotiere>.

ANNEXE 1

**Percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf
(2003) -
Clé de correspondance des numéros entre la carte et le corpus**

ANNEXE 1

Percées visuelles d'intérêt identifiées par la MRC de Portneuf (2003) - Clé de correspondance des numéros entre la carte et le corpus

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
1	Neuville	AA	AA1	021A
2	Neuville	AA	AA1	023
3	Neuville	AA	AA1	034C
4	Neuville	AA	AA1	026
5	Neuville	AA	AA1	001C
6	Neuville	AA	AA1	001B
7	Neuville	AA	AA1	002A
8	Neuville	AA	AA1	002B
9	Neuville	AA	AA1	035A
10	Neuville	AA	AA1	028
11	Neuville	AA	AA1	020A
12	Neuville	AA	AA1	020C
13	Neuville	AA	AA1	047B
14	Neuville	AA	AA1	018
15	Neuville	AA	AA1	046
16	Neuville	AA	AA2	038
17	Neuville	AA	AA2	045
18	Cap-Santé	AC	AC1	015B
19	Cap-Santé	AC	AC1	015A
20	Cap-Santé	AC	AC1	002A
21	Cap-Santé	AB	AB1	003
22	Cap-Santé	BD	BD1	011B
23	Deschambault-Grondines	AC	AC4	033F
24	Deschambault-Grondines	AC	AC4	031
25	Deschambault-Grondines	AC	AC4	032B
26	Deschambault-Grondines	AC	AC3	029
27	Deschambault-Grondines	AC	AC3	028C
28	Deschambault-Grondines	AC	AC4	042B
29	Deschambault-Grondines	AC	AC4	042D
30	Deschambault-Grondines	AC	AC4	038A
31	Deschambault-Grondines	AC	AC4	038B

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
32	Deschambault-Grondines	AC	AC4	038C
33	Deschambault-Grondines	AC	AC4	039
34	Deschambault-Grondines	AC	AC4	037
35	Deschambault-Grondines	AC	AC4	034F
36	Deschambault-Grondines	BD	BD4	035A
37	Deschambault-Grondines	BD	BD4	035B
38	Saint-Marc-des-Carières	BD	BD3	029
39	Deschambault-Grondines	AC	AC3	014
40	Deschambault-Grondines	AC	AC3	012
41	Deschambault-Grondines	AC	AC3	035A
42	Deschambault-Grondines	AC	AC3	035B
43	Deschambault-Grondines	AC	AC3	009C
44	Deschambault-Grondines	AC	AC3	009A
45	Deschambault-Grondines	AC	AC3	009B
46	Donnacona	BA	BA	006A
47	Donnacona	BA	BA	006B
48	Donnacona	AA	AA2	036
49	Donnacona	AA	AA3	033
50	Donnacona	AA	AA3	030B
51	Donnacona	AA	AA3	030A
52	Donnacona	AA	AA3	030C
53	Donnacona	AA	AA3	030D
54	Donnacona	AA	AA4	030E
55	Donnacona	AB	AB1	023
56	Cap-Santé	AB	AB1	012A
57	Cap-Santé	AB	AB1	010
58	Donnacona	AB	AB1	006
59	Cap-Santé	AB	AB2	017A
60	Cap-Santé	BC	BC1	004B
61	Cap-Santé	BC	BC1	004A
62	Pont-Rouge	BC	BC1	003A
63	Pont-Rouge	BC	BC1	001B
64	Saint-Raymond	DA	DA1	003
65	Saint-Raymond	DA	DA1	005A
66	Saint-Raymond	DA	DA1	005B
67	Saint-Raymond	DA	DA1	005C

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
68	Saint-Raymond	CB	CB2	027B
69	Saint-Raymond	CB	CB1	012B
70	Lac-Sergent	CB	CB1	013B
71	Saint-Raymond	CB	CB1	011A
72	Lac-Sergent	CB	CB1	017B
73	Lac-Sergent	CB	CB1	014A
74	Saint-Raymond	CB	CB1	001A
75	Saint-Raymond	CB	CB1	004B
76	Saint-Raymond	CB	CB1	004A
77	Lac-Sergent	CB	CB1	005A
78	Lac-Sergent	CB	CB1	006B
79	Lac-Sergent	CB	CB1	006A
80	Saint-Basile	CA	CA1	001F
81	Saint-Basile	CA	CA1	013
82	Saint-Basile	CA	CA1	011
83	Saint-Raymond	CA	CA2	021A
84	Saint-Raymond	CA	CA2	021B
85	Saint-Raymond	CA	CA2	021C
86	Saint-Raymond	CA	CA2	021D
87	Pont-Rouge	BB	BB1	013A
88	Pont-Rouge	BB	BB1	012
89	Pont-Rouge	BB	BB4	024
90	Pont-Rouge	BC	BC2	022A
91	Pont-Rouge	BB	BB4	021
92	Pont-Rouge	BB	BB4	002
93	Pont-Rouge	BB	BB4	001
94	Pont-Rouge	BB	BB2	009A
95	Portneuf (sud)	AC	AC2	023
96	Portneuf (sud)	AC	AC2	022C
97	Portneuf (sud)	AC	AC2	022D
98	Portneuf (sud)	AC	AC2	022B
99	Portneuf (sud)	AC	AC2	022A
100	Portneuf (sud)	AC	AC2	018G
101	Portneuf (sud)	AC	AC2	018A
102	Portneuf (sud)	BD	BD1	014B
103	Portneuf (sud)	BD	BD1	014A

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
104	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	022B
105	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	023C
106	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	024
107	Rivière-à-Pierre	EB	EB2	014D
108	Saint-Léonard-de-Portneuf	EB	EB2	009D
109	Saint-Léonard-de-Portneuf	EB	EB2	009B
110	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	018G
111	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	017A
112	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	018H
113	Rivière-à-Pierre	EB	EB3	018I
114	Saint-Alban	DC	DC1	035A
115	Saint-Alban	DC	DC1	032B
116	Saint-Alban	DC	DC1	039
117	Saint-Alban	DC	DC1	021
118	Saint-Alban	DC	DC1	023B
119	Saint-Alban	EB	EB1	007
120	Saint-Alban	DC	DC2	026B
121	Saint-Alban	DC	DC1	030A
122	Saint-Alban	DC	DC1	030B
123	Saint-Alban	DC	DC1	030C
124	Saint-Alban	EB	EB1	004A
125	Saint-Alban	EB	EB1	004B
126	Saint-Alban	EB	EB1	001B
127	Saint-Alban	EB	EB1	001A
128	Saint-Alban	EB	EB1	003A
129	Saint-Alban	EB	EB1	003B
130	Saint-Alban	EB	EB1	003C
131	Saint-Alban	EB	EB1	003D
132	Pont-Rouge	BC	BC2	022B
133	Pont-Rouge	BC	BC2	022C
134	Pont-Rouge	BC	BC2	023A
135	Pont-Rouge	BC	BC2	022D
136	Pont-Rouge	BC	BC2	023B
137	Pont-Rouge	BC	BC2	022E
138	Pont-Rouge	BC	BC2	023C
139	Pont-Rouge	BC	BC2	022F

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
140	Saint-Basile	BC	BC2	024A
141	Saint-Basile	BC	BC2	024B
142	Saint-Basile	BC	BC4	043B
143	Saint-Basile	BC	BC4	043A
144	Saint-Basile	BC	BC4	041C
145	Saint-Basile	BC	BC4	037A
146	Saint-Basile	BC	BC4	037B
147	Saint-Basile	BC	BC4	038C
148	Saint-Basile	BC	BC4	040C
149	Saint-Thuribe	DD	DD2	021D
150	Saint-Casimir	DD	DD1	011D
151	Saint-Casimir	DD	DD1	011C
152	Saint-Casimir	DD	DD1	002B
153	Saint-Casimir	DC	DC3	012A
154	Saint-Casimir	DC	DC3	012B
155	Saint-Casimir	DD	DD2	023C
156	Saint-Casimir	DD	DD1	005C
157	Saint-Casimir	DD	DD1	004A
158	Saint-Casimir	DD	DD1	003B
159	Saint-Casimir	DD	DD1	004C
160	Saint-Casimir	DD	DD1	009F
161	Saint-Casimir	DD	DD1	004A
162	Saint-Casimir	DD	DD1	004B
163	Sainte-Christine-d'Auvergne	DB	DB2	011A
164	Sainte-Christine-d'Auvergne	DB	DB1	006E
165	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	040A
166	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	039E
167	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	039D
168	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	039C
169	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	039B
170	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	038B
171	Sainte-Christine-d'Auvergne	DB	DB2	016C
172	Sainte-Christine-d'Auvergne	DB	DB2	013
173	Saint-Gilbert	BD	BD2	023A
174	Saint-Gilbert	BD	BD2	023B
175	Saint-Gilbert	BD	BD2	021A

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
176	Saint-Gilbert	BD	BD2	019B
177	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	024D
178	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	024C
179	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	023A
180	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	023B
181	Saint-Léonard-de-Portneuf	DA	DA3	034A
182	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	031
183	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	016C
184	Saint-Léonard-de-Portneuf	EA	EA3	016B
185	Saint-Raymond	DA	DA1	010
186	Saint-Raymond	DA	DA1	013B
187	Saint-Raymond	DA	DA1	015B
188	Saint-Raymond	DA	DA1	008A
189	Saint-Raymond	EA	EA2	010F
190	Saint-Raymond	EA	EA2	010E
191	Saint-Raymond	EA	EA2	010C
192	Saint-Raymond	EA	EA2	010A
193	Saint-Raymond	EA	EA2	011C
194	Saint-Raymond	EA	EA2	011C
195	Saint-Raymond	EA	EA2	011D
196	Saint-Raymond	EA	EA2	011B
197	Saint-Raymond	EA	EA2	011A
198	Saint-Raymond	EA	EA2	004D
199	Saint-Raymond	EA	EA2	014G1
200	Saint-Raymond	EA	EA2	013C
201	Saint-Raymond	EA	EA2	013B
202	Saint-Raymond	EA	EA2	013A
203	Saint-Raymond	EA	EA2	005B
204	Saint-Raymond	EA	EA2	012C
205	Saint-Raymond	EA	EA2	007A
206	Saint-Raymond	EA	EA2	004A
207	Saint-Raymond	DA	DA2	027A
208	Saint-Raymond	DA	DA2	027B
209	Saint-Raymond	DA	DA2	028A
210	Saint-Raymond	DA	DA2	027C
211	Saint-Raymond	DA	DA2	028B

N° unique (sur la carte)	Municipalité	Ensemble physiographique	Sous-ensemble physiographique	N° du site
212	Saint-Raymond	DA	DA2	027D
213	Saint-Raymond	EA	EA1	001D
214	Saint-Raymond	EA	EA1	001C
215	Saint-Raymond	DB	DB1	004B
216	Saint-Raymond	EA	EA1	002
217	Saint-Thuribe	EC	EC1	001A
218	Saint-Thuribe	DD	DD2	034B
219	Saint-Casimir	DC	DC2	003B
220	Saint-Thuribe	DC	DC2	003D
221	Saint-Thuribe	DC	DC2	004A
222	Saint-Thuribe	DC	DC2	004B
223	Saint-Thuribe	DC	DC2	004C
224	Saint-Thuribe	DC	DC2	006A
225	Saint-Thuribe	DC	DC2	007A
226	Saint-Ubalde	EC	EC3	015C
227	Saint-Ubalde	EC	EC3	015A
228	Saint-Ubalde	EC	EC3	015B
229	Saint-Ubalde	EC	EC1	005A
230	Saint-Ubalde	EC	EC2	008C
231	Saint-Ubalde	EC	EC2	008A
232	Saint-Ubalde	EC	EC2	008B
233	Saint-Ubalde	EC	EC1	005C
234	Saint-Ubalde	EC	EC1	005D
235	Saint-Ubalde	EC	EC2	007A
236	Saint-Ubalde	EC	EC1	026B
237	Saint-Ubalde	EC	EC1	026A
238	Saint-Ubalde	EC	EC1	027A
239	Saint-Ubalde	EC	EC1	027C
240	Saint-Ubalde	EC	EC1	027B

ANNEXE 2

**Tableaux-synthèse des sites et des territoires
d'intérêt esthétique, naturel et esthétique,
écologique, historique et culturel**

ANNEXE 2

Tableaux-synthèse des sites et des territoires d'intérêt esthétique, naturel et esthétique, écologique, historique et culturel²³

1. Ensemble paysager du littoral portneuvois

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
CAP-SANTÉ					Le quai de Cap-Santé	Site permettant l'observation du paysage
					La route 138 et l'ancien tracé du chemin du Roy	Corridor routier panoramique
					Le fleuve Saint-Laurent et ses battures	Corridor fluvial panoramique Milieu humide et habitat faunique
					La rivière Jacques-Cartier	Corridor fluvial panoramique Territoire d'intérêt écologique particulier
					Le Vieux Chemin	Territoire d'intérêt historique régional
					Le site de l'église	Territoire d'intérêt historique national Site archéologique
					La maison Page/ Rinfret-Beaudry	Site d'intérêt historique régional
					La maison Marcotte	Site d'intérêt historique régional
					La maison Boivin	Site d'intérêt historique régional
					La maison Joseph-Guillemette	Site d'intérêt historique régional
					Le site du Fort Jacques-Cartier	Territoire d'intérêt historique national
					Fort Jacques-Cartier (CeEw-1)	Site archéologique
					Poterie Belleau (CeEw-3)	Site archéologique
DESCHAMBAULT-GRONDINES					Le quai de Deschambault	Site permettant l'observation du paysage
					Le quai de Grondines	Site permettant l'observation du paysage
					La halte de la Barre-à-Boulard	Site permettant l'observation du paysage
					Le centre d'information de Grondines	Site permettant l'observation du paysage
					Le cap Lauzon	Site permettant l'observation du paysage Territoire d'intérêt historique national Site archéologique
					La route 138 et l'ancien tracé du chemin du Roy	Corridor routier panoramique
					Le fleuve Saint-Laurent et ses battures	Corridor fluvial panoramique Milieu humide et habitat faunique

²³ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
					Le Vieux Presbytère de Deschambault	Site d'intérêt culturel régional
					L'École régionale de musique du Vieux Couvent	Site d'intérêt culturel régional
					Le calvaire Naud ∅	Site d'intérêt historique régional
					Les Moulins de La Chevrotière	Territoire d'intérêt historique régional Site d'intérêt culturel régional
					La maison Zéphirin-Perrault	Site d'intérêt historique régional
					Le village	Territoire d'intérêt historique régional
					La maison Delisle	Site d'intérêt historique national
					La maison Sewell	Site d'intérêt historique national
					L'ensemble religieux	Territoire d'intérêt historique national
					Le « faubourg »	Territoire d'intérêt historique régional
					La rue Principale	Territoire d'intérêt historique régional
					Le moulin à vent et les ruines du 1 ^{er} site religieux	Territoire d'intérêt historique national Site d'intérêt culturel régional
					Moulin Octave-Gariépy (CdEx-10)	Site archéologique
					Fortification du Cap Lauzon (CdEx-11)	Site archéologique
					Moulin de La Chevrotière (CdEx-12)	Site archéologique
					Masson (CdEx-3)	Site archéologique
					Montambault (CdEx-5)	Site archéologique
					Vieux Presbytère (CdEx-6)	Site archéologique
					Site Deschambault (CdEx-7)	Site archéologique
					Moulin banal (CdEx-9)	Site archéologique
					Paquin (CeEx-3)	Site archéologique
					Village déserté de Grondines (CdFa-1)	Site archéologique
					Saint-Charles-des-Grondines (CdFa-2)	Site archéologique
					Moulin Paquin (CdEx-13)	Site archéologique
					Relais de poste de Deschambault (CdEx-14)	Site archéologique
					Marcotte (CdEx-4)	Site archéologique
DONNACONA					Le quai des Écureuils	Site permettant l'observation du paysage
					Le boulevard Saint-Laurent	Site permettant l'observation du paysage
					Le parc familial des Berges	Site permettant l'observation du paysage Site d'intérêt culturel régional
					La route 138 et l'ancien tracé du chemin du Roy	Corridor routier panoramique
					Le fleuve Saint-Laurent et ses battures	Corridor fluvial panoramique Milieu humide et habitat faunique
					La rivière Jacques-Cartier	Corridor fluvial panoramique

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
						Territoire d'intérêt écologique particulier
					Le quartier des Anglais	Territoire d'intérêt historique régional
					Le centre-ville	Territoire d'intérêt historique régional
					L'ensemble historique des Écureuils	Territoire d'intérêt historique régional Site archéologique
					La salle Luc-Plamondon	Site d'intérêt culturel régional
NEUVILLE					La marina de Neuville	Site permettant l'observation du paysage
					La route 138 et l'ancien tracé du chemin du Roy	Corridor routier panoramique
					Le fleuve Saint-Laurent et ses battures	Corridor fluvial panoramique Milieu humide et habitat faunique
					La rivière Jacques-Cartier Corridor fluvial panoramique	Territoire d'intérêt écologique particulier
					Le marais Léon-Provancher	Milieu humide et habitat faunique
					La rue des Érables	Territoire d'intérêt historique régional
					L'îlot paroissial de Neuville	Territoire d'intérêt historique national Site archéologique
					La maison Denis	Site d'intérêt historique national
					La maison Darveau	Site d'intérêt historique national
					La maison Antoine-Plamondon	Site d'intérêt historique régional
					La maison Lorient	Site d'intérêt historique national
					La maison Soulard	Site d'intérêt historique national
					Maison Larue (CeEv-2)	Site archéologique
					Moulin à farine Patton (CeEv-4)	Site archéologique
					Côté (CeEv-1)	Site archéologique
				Neuville (CeEv-3)	Site archéologique	
PORTNEUF					Le parc récréo-nautique de Portneuf	Site permettant l'observation du paysage
					La route 138 et l'ancien tracé du chemin du Roy	Corridor routier panoramique
					Le fleuve Saint-Laurent et ses battures	Corridor fluvial panoramique Milieu humide et habitat faunique
					Le manoir Edward-Hale/ Église Saint-John-the-Evangelist	Territoire d'intérêt historique régional
					Le village	Territoire d'intérêt historique régional
					La maison Lemay	Site d'intérêt historique régional
					Site Portneuf (CeEx-7)	Site archéologique
					Portneuf (CeEx-5)	Site archéologique
					Frenette (CeEx-1)	Site archéologique
				Pronovost (CeEx-2)	Site archéologique	

2. Ensemble paysager des basses-terres de Portneuf²⁴

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
CAP-SANTÉ					La passe migratoire de Cap-Santé	Site permettant l'observation du paysage Site d'intérêt culturel régional
					La passe migratoire à saumon	Site d'intérêt culturel régional
DONNACONA					La rivière Jacques-Cartier	Corridor fluvial panoramique Territoire d'intérêt écologique particulier
NEUVILLE					L'île aux Raisins	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
PONT-ROUGE					Le canyon du pont Déry	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le parc de l'île Notre-Dame	Site permettant l'observation du paysage
					Le site Dansereau	Site permettant l'observation du paysage
					La rivière Jacques-Cartier	Corridor fluvial panoramique Territoire d'intérêt écologique particulier
					La réserve écologique Jules-Carpentier	Site d'intérêt écologique particulier
					Les Rives-Calcaires-du-Pont-Déry	Site d'intérêt écologique particulier
					Le site Déry	Territoire d'intérêt historique national Site d'intérêt culturel régional
					L'ensemble institutionnel	Territoire d'intérêt historique régional
					La maison Boswell	Site d'intérêt historique régional
					La maison Doré	Site d'intérêt historique régional
					La centrale McDougall	Site d'intérêt historique régional
					Le Moulin Marcoux	Site d'intérêt historique national Site d'intérêt culturel régional
					Site de pêche Déry (CeEw-2)	Site archéologique
PORTNEUF					Le calvaire du cimetière Notre-Dame-de-Portneuf	Site d'intérêt historique national
SAINT-ALBAN					Le canyon de la rivière Sainte-Anne	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					L'ensemble religieux	Territoire d'intérêt historique régional
					La plaque de l'éboulis ²⁵	Site d'intérêt historique régional
					Le moulin Bélanger	Site d'intérêt historique régional Site d'intérêt culturel régional
					La centrale Saint-Alban 2	Site d'intérêt historique régional

²⁴ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

²⁵ Nous devrions lire la plaque du glissement de terrain.

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
SAINT-BASILE					L'ensemble religieux	Territoire d'intérêt historique régional
					Le moulin F.-X. Piché	Site d'intérêt historique régional
SAINT-CASIMIR					La grotte de Saint-Casimir (Trou du diable)	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La route 363	Corridor routier panoramique
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					Le village	Territoire d'intérêt historique régional
					L'ensemble religieux	Territoire d'intérêt historique régional
					La maison natale du poète Alain Grandbois	Site d'intérêt historique régional
					La rue Notre-Dame	Territoire d'intérêt historique régional
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES					L'avenue Principale	Territoire d'intérêt historique régional
					L'hôtel Perreault	Site d'intérêt historique régional
					La maison Adélar-Vézina	Site d'intérêt historique régional
					La maison Bona-Dussault	Site d'intérêt historique régional
SAINT-GILBERT				La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique	
SAINT-THURIBE				Le village	Territoire d'intérêt historique régional	

3. Ensemble paysager des terrasses de la Sainte-Anne²⁶

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne					La chute Gorry	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le Domaine des Chutes	Site permettant l'observation du paysage
					Le pont des Cascades	Site permettant l'observation du paysage
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					Les charbonnières (Lots 572, 630, 643)	Territoire d'intérêt historique régional
					Rivière Sainte-Anne (CeEx-6)	Site archéologique
SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF					Le mont Saint-Bernard	Site permettant l'observation du paysage
					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf	Corridor routier panoramique
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					Le site de l'église	Territoire d'intérêt historique régional
					La chapelle Turgeon	Site d'intérêt historique régional
					La Caserne du Lin	Site d'intérêt culturel régional
SAINT-RAYMOND					Les charbonnières (Lots 124; 187; 217; 253)	Territoire d'intérêt historique régional
					La chute Bourglouis (à Pépin)	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le Cap-Rond	Site permettant l'observation du paysage
					Le mont Laura-Plamondon	Site permettant l'observation du paysage
					La rivière Bras-du-Nord et rang Saguenay	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf	Corridor routier panoramique
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					La tourbière Chute-Panet	Milieu humide et habitat faunique
					Le centre-ville	Territoire d'intérêt historique régional
					L'église Saint-Bartholomew	Site d'intérêt historique régional
				La chapelle du cimetière	Site d'intérêt historique régional	
				Les charbonnières (Lots 7; 5B – rang 6 Gosford; 7A – rang 6 Gosford; 7B – rang 6 Gosford)	Territoire d'intérêt historique régional	

²⁶ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

4. Ensemble paysager des collines agroforestières de Saint-Ubalde²⁷

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
SAINT-UBALDE					La route 363	Corridor routier panoramique
					L'ensemble religieux	Territoire d'intérêt historique régional

²⁷ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

5. Ensemble paysager des collines du lac Sept-Îles²⁸

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
SAINT-RAYMOND					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Corridor routier panoramique
					Les charbonnières (Lot 5C – rang 3 Gosford; 6A – rang 2 Gosford))	Territoire d'intérêt historique régional

²⁸ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

6. Ensemble paysager du plateau forestier du bouclier canadien²⁹

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
PORTNEUF					La plage du lac Montauban	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le complexe des lacs Long, Montauban, Clair, Carillon et Nadeau	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Corridor routier panoramique
					Le lac à Gougeon	Milieu humide et habitat faunique
					La rivière Noire entre les lacs Long et Montauban	Milieu humide et habitat faunique
SAINT-ALBAN					Les cascades « Les Pelles » et l'ancien lit de la rivière Noire	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La falaise du lac Long	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La glacière naturelle du lac Montauban	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le belvédère de la Montagne de la Tour	Site permettant l'observation du paysage
					Le complexe des lacs Long, Montauban, Clair, Carillon et	Nadeau Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					Le lac Nadeau	Milieu humide et habitat faunique
					Le lac à Gougeon	Milieu humide et habitat faunique
SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE					La rivière Noire entre les lacs Long et Montauban	Milieu humide et habitat faunique
					Le complexe des lacs Long, Montauban, Clair, Carillon et Nadeau	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					L'environnement du lac Simon	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique Milieu humide et habitat faunique
SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF					La chute de la décharge du lac à l'Ours	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le site du Pont de pierre	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					L'environnement du lac Simon	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Corridor routier panoramique
					Les charbonnières (Lots 16 – 2 ^e rang; 22 – 3 ^e Rang.; 28 – 3 ^e Rang; 178)	Territoire d'intérêt historique régional
SAINT-RAYMOND					La chute Delaney	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La chute à Bédard *À cheval sur 2 ensembles paysagers	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La chute Talayarde	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					La rivière Bras-du-Nord et rang Saguenay	Grand ensemble d'intérêt naturel et esthétique
					La rivière Sainte-Anne	Corridor fluvial panoramique
					La chapelle du Petit-Saguenay	Site d'intérêt historique régional
					Les charbonnières (Lots : 10 – rang 3 Gosford; 11 – rang 3 Gosford; 13C – rang 3 Gosford; 16A – rang 3 Gosford; 14A – rang 4 Gosford; 15C – rang 4 Gosford; 12A – rang 5 Gosford; 15B – rang 5 Gosford; 8 – rang 6 Gosford; 7A – rang 7 Gosford; 11 – rang 6 Gosford; 10 – rang 7 Gosford; 11B – rang 7 Gosford; 9B – rang 8 Gosford; M – rang 8 Gosford; O	Territoire d'intérêt historique régional

²⁹ Les éléments contenus dans le tableau sont tirés du chapitre 6 (2^e partie) du *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Portneuf, tableau 6.5, pages 117-122. Ils sont ici reclassés en fonction de l'ensemble paysager dans lequel ils se retrouvent. Le tableau ne comprend pas les aires de confinement du cerf de Virginie (site ou territoire d'intérêt écologique).

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
					– rang 8 Gosford; WA – rang 8 Gosford; WA – rang 9 Gosford; 37 – rang 1 Roquemont; 34A – rang 1 Roquemont; 38 – rang 3 Roquemont	
					Petit lac Batiscan (CgEx-3)	Site archéologique
RIVIÈRE-À-PIERRE					Les chutes de la marmite	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Les rapides « Les Portes de l’Enfer »	Site naturel offrant un attrait visuel particulier
					Le belvédère de Rivière-à-Pierre	Site permettant l’observation du paysage
					Le complexe des lacs Long, Montauban, Clair, Carillon et Nadeau	Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique
					L’environnement du lac Bellevue	Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique
					La route 367 et le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Corridor routier panoramique
					La route numéro 2 et le chemin accédant au nord du lac Bellevue dans la Réserve faunique de Portneuf	Corridor routier panoramique
					La rivière Batiscan	Corridor fluvial panoramique
					Le lac Nicolas	Milieu humide et habitat faunique
					Le lac Ménière	Milieu humide et habitat faunique
					Le lac Courval	Milieu humide et habitat faunique
					Le lac à l’Original	Milieu humide et habitat faunique
					L’ensemble institutionnel	Territoire d’intérêt historique régional
				La rue de la Gare	Territoire d’intérêt historique régional	
SAINT-UBALDE					Le complexe des lacs Long, Montauban, Clair, Carillon et Nadeau	Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique
Territoires non organisés ³⁰					<i>La Grande Chute (chute McCormick)</i>	<i>Site naturel offrant un attrait visuel particulier</i>
					<i>Le confluent des rivières Jeannotte/ Batiscan</i>	<i>Site naturel offrant un attrait visuel particulier</i>
					<i>L’île-à-la-Croix</i>	<i>Site naturel offrant un attrait visuel particulier</i>
					<i>Le lac de la Taupinière</i>	<i>Site naturel offrant un attrait visuel particulier</i>
					<i>Le belvédère du lac Nosny</i>	<i>Site permettant l’observation du paysage</i>
					<i>L’environnement du lac Bellevue</i>	<i>Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique</i>
					<i>Le complexe des lacs Lapeyrère et de Travers</i>	<i>Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique</i>
					<i>L’environnement du lac Batiscan</i>	<i>Grand ensemble d’intérêt naturel et esthétique</i>
					<i>La route numéro 2 et le chemin accédant au nord du lac Bellevue dans la Réserve faunique de Portneuf</i>	<i>Corridor routier panoramique</i>
					<i>La rivière Batiscan</i>	<i>Corridor fluvial panoramique</i>
					<i>Le ruisseau du lac Vermillon</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
					<i>Le lac Dusseau</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
					<i>Le lac Rocheleau</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
					<i>Le lac Charlopin</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
				<i>La rivière Doucet</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>	

³⁰ Les Territoires non organisés font partie de la famille paysagère du plateau du bouclier canadien, mais n’ont pas été parcourus lors de la campagne terrain du présent mandat.

Municipalité	Intérêt				Site ou territoire	Statut
	Esthétique	Naturel et esthétique	Écologique	Historique et culturel		
					<i>Le lac Perrière</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
					<i>Les héronnières</i>	<i>Milieu humide et habitat faunique</i>
					<i>Lac au Lard (CiFc-1)</i>	<i>Site archéologique</i>
					<i>Lac à la Cabane d'Automne (CgEx-1)</i>	<i>Site archéologique</i>
					<i>Lac à la Cabane d'Automne (CgEx-2)</i>	<i>Site archéologique</i>
					<i>Lac à la Cabane d'Automne 2 (ChEx-1)</i>	<i>Site archéologique</i>

ANNEXE 3

Analyse paysagère de l'autoroute 40

Annexe 3

Analyse des paysages visibles le long de l'autoroute 40

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
<i>Grondines-Ouest (limite MRC) – sortie 250 Grondines</i>	Est	Moyen à faible	Affiches commerciales plus ou moins entretenues, parfois envahies ou masquées par la végétation. Certaines pourraient être enlevées. Peu dérangeantes étant donné que le paysage est plutôt fermé.	2 sections où la vue est ouverte sur des champs cultivés, parfois voilée par des haies parallèles à l'A-40. Ailleurs, la voie est bordée par des boisés ou des friches. Aucune vue sur le fleuve.
	Ouest	Moyen	Peu d'affichage.	2 sections où la vue est ouverte sur des champs cultivés, filtrée par endroits par des haies; 1 courte section où la vue est ouverte sur le 2 ^e Rang Ouest, en secteur agricole. Les boisés sont très présents.
<i>Sortie 250 Grondines – sortie 254 Route Dussault</i>	Est	Faible	Affiches commerciales plus ou moins entretenues, parfois envahies ou masquées par la végétation (figure 1). Certaines pourraient être enlevées. Peu dérangeantes étant donné que le paysage est plutôt fermé.	Tronçon essentiellement boisé. Seules quelques plantations et friches de bas âges semble ouvrir le paysage puisque les arbres y sont espacés : elles font un trou dans la régularité du couvert boisé. À camoufler : l'arrière cours du motel Le Chavigny.
	Ouest	Faible	Peu d'affichage (présence subtile).	Tronçon essentiellement boisé. Seules quelques plantations et friches d'âges variés semble ouvrir le paysage, mais ce n'est qu'illusion. Ces dernières font un trou dans la régularité du couvert boisé.



Figure 1 Exemple d'affichage commercial non entretenu, ici masqué par le couvert arborescent (Sortie 250 Grondines – sortie 254 Route Dussault, A-40 direction est. Source : Google Street View, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
Sortie 254 Route Dussault – sortie 257 Deschambault	Est	Moyen (la présence d'érablières est d'un certain intérêt paysager, en particulier lors de la saison automnale)	Affiches commerciales plus ou moins entretenues, parfois envahies ou masquées par la végétation (figure 2).	Partie ouest du tronçon : quelques ouvertures sur des champs à travers boisés mixtes, mais aucune vers le fleuve ou la rive sud (figure 4.2). Sur le viaduc de la voie ferrée, on aperçoit les montagnes du plateau du bouclier au nord-ouest. Partie est du tronçon : voie encadrée d'érablières. Effet colorés en saison.
	Ouest	Moyen (la présence d'érablières est d'un certain intérêt paysager, en particulier lors de la saison automnale)	Affiches commerciales plus ou moins entretenues, parfois envahies ou masquées par la végétation.	Partie est du tronçon : voie encadrée d'érablières. Effet colorés en saison. Partie ouest du tronçon : percées sur des champs cultivés et sur les montagnes du bouclier à travers boisés mixtes. Sur le viaduc de la voie ferrée, on aperçoit les montagnes du plateau du bouclier au nord-ouest.



Figure 2 Exemple de percée sur un champ cultivé, sans vue au fleuve. L'affichage tend à disparaître dans la végétation. (Sortie 254 Route Dussault – sortie 257 Deschambault, A-40 direction est, source : Google StreetView, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
Sortie 257 Deschambault – sortie 261 Portneuf	Est	Fort	Préserver l'ouverture du paysage suivant le viaduc de la route Proulx et proscrire l'affichage grand format (figure 3). Présence d'affiches commerciales dans l'ouverture visuelle exceptionnelle offerte par les champs de la ferme expérimentale de Deschambault (figure 3). L'affichage à cet endroit doit être interdit pour préserver ce paysage. Les affiches pourraient être regroupées dans la portion est du tronçon. Déjà, 5 à 10 affiches sont regroupées le long d'un boisé : elles sont +/- entretenues (figure 4).	Dès le viaduc de la route Proulx, effet général d'ouverture du paysage : vue éloignée vers l'est dans un paysage agroforestier (figure 5). Voie bordée de boisés, suivie d'une exceptionnelle ouverture du paysage : les terres cultivées de la ferme expérimentale de Deschambault permettent une importante ouverture visuelle sur le fleuve, la pointe Platon, le cap Santé, les Appalaches et la côte de Lotbinière, et même Québec par temps clair (figure 6). Portion est du tronçon : le paysage se referme rapidement (boisé mixte) et est fermé jusqu'au parc industriel de Portneuf (vue sur toitures et arrière-cours des industries).
	Ouest	Fort	L'affichage sur les terres de la ferme expérimentale est peu visible puisque «à l'envers». À l'approche de la sortie 257, présence d'affichage commercial de taille, couleur et état variés..	Portion est du tronçon : voie encerclée de boisés. Le paysage s'ouvre d'un coup et offre une vue vers le sud ouverte sur les terres agricoles de la ferme expérimentale, le fleuve, la côte de Lotbinière, et même pointe Platon. Du côté nord de la route, vue sur le 2 ^e Rang, présentant une alternance de terres cultivées et de boisés mixtes et érablières.



Figure 3 Ouverture du paysage exceptionnelle à Deschambault, au niveau de la ferme expérimentale. Les affiches publicitaires sont ici à bannir complètement (Sortie 257 Deschambault – sortie 261 Portneuf, A-40 direction est, source : Google StreetView, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
---------	-----------	------------------	-----------	----------------------



Figure 4 Regroupement d’affiches publicitaires le long de l’autoroute 40 Est, à Portneuf (Sortie 257 Deschambault – sortie 261 Portneuf, A-40 direction est, source : Google StreetView, 2012).



Figure 5 Ouverture du paysage à l’est du viaduc de la route Proulx. Les affiches devraient être retirées de cet encadrement visuel (sortie 254 Route Dussault – sortie 257 Deschambault, A-40 direction est, source : Google StreetView, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
 <p data-bbox="604 1008 1413 1101">Figure 6 Vue aérienne de l'ouverture du paysage au niveau de la ferme expérimentale de Deschambault (Sortie 257 Deschambault – sortie 261 Portneuf, A-40 direction est, source : GoogleMaps, 2012)</p>				
Sortie 261 Portneuf – sortie 269 Cap-Santé	Est	Moyen	Affichage géant de la compagnie Irving. Imposant mais seul.	<p>Sur tout le tronçon, voie encerclée de boisés, friches et haies mixtes.</p> <p>1 percée vers le sud sur le pont de la rivière Portneuf et de la rue de la Rivière : vue sur la rivière elle-même et l'église de Portneuf. On passe toutefois rapidement devant cette ouverture.</p> <p>À l'extrémité est du tronçon, ouverture sur la rive sud à partir d'un champ.</p>

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
	Ouest	Moyen à faible	Peu d'affichage remarqué.	Tronçon entièrement bordé de boisés ou friches mixtes.
<i>Sortie 269 Cap-Santé – sortie 274 Donnacona</i>	Est	Faible	Affichage important des concessionnaires auto. Affichage près de la rivière : à interdire (figure 7).	Portion ouest du tronçon boisée. Du rang du Bois-de-l'Ail à Donnacona, vues sur les zones commerciales. Beaucoup d'affichage, de fils, de pylônes. Affiches plus nombreuses à l'approche de Donnacona et +/- bien entretenues. À l'approche du pont de la rivière Jacques-Cartier et sur le pont, vue impressionnante sur la rivière et les falaises de schiste argileux.
	Ouest	Faible	Peu d'affichage remarqué.	Secteur de la rivière : vue sur une petite zone agricole (rang du Bois-de-l'Ail et sur la rivière. Préserver le boisé masquant le site d'extraction de sable et graviers.



Figure 7 Affichage non entretenu sur la rive de la rivière Jacques-Cartier, A-40 direction Est à Donnacona. (Source : Google Street View, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
Sortie 274 Donnacona – sortie 281 Neuville	Est	Faible à l'ouest Moyen à l'est de Donnacona	Peu d'affichage remarqué, sauf une affiche grand format près de la rivière aux pommes, dans une percée entourée de boisé. Interdire l'affichage dans la percée à l'ouest de la sortie 281.	Sur le viaduc du 2 ^e Rang, ouverture visuelle créée par les nombreux commerces à toits plats vers le fleuve et la rive sud. Également, cours d'entreposage de véhicules, affichage anarchique, bâti déstructuré. Sur le terre-plein, des plantations de résineux s'ajoutent au paysage hétérogène (figure 8). À l'est de Donnacona, quelques percées sur les montagnes du plateau du bouclier dont le mont Bélair s'ajoutent à celle sur des champs cultivés et la rivière aux pommes, parsemées de plusieurs tours de télécommunication. Environ 1 km avant la sortie 281, vue ouverte sur les hautes Appalaches en arrière-plan, la rive sud et des champs cultivés en avant-plan. Remarque : des haies et bosquets en bordure de la route vont bientôt obstruer la vue (figure 9).
	Ouest	Faible à l'ouest Moyen à l'est de Donnacona	Présence d'affichage commercial à l'approche de la sortie pour Donnacona. Entretien nécessaire par endroits (figure 10). Bannir l'affichage dans la percée à l'ouest de la sortie 281.	À l'est du tronçon, vue vers le sud sur les hautes Appalaches, la rive sud. Remarque : des haies et bosquets en bordure de la route vont bientôt boucher la vue. Le tronçon longe le 2 ^e Rang qui offre de longues ouvertures sur les champs et l'habitat, alternant avec des boisés mixtes et des érablières. Influence commerciale de Donnacona moins sentie que sur la voie parallèle.



Figure 8 À Donnacona : vue partielle sur le fleuve, dans un secteur où le bâti commercial est déstructuré. Présence d'affichage grand format ou géant. (Source : Google Street View, 2012)

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
				
<p>Figure 9 A-40, direction est, environ 1 km avant la sortie 281. Vue ouverte sur les champs de l'ouest de Neuville, avec vue sur la rive sud et les hautes Appalaches en arrière-plan. (Source : Google Street View, 2012)</p>				
				
<p>Figure 10 À Donnacona, l'A-40 longe le 2e Rang sur plusieurs kilomètres. L'ouverture sur les terres en culture est quasi continue. On note toutefois la présence de plusieurs affiches grands formats où l'entretien manque parfois. (Source : Google Street View, 2012)</p>				

Tronçon	Direction	Intérêt paysager	Affichage	Commentaire généraux
Sortie 281 Neuville – Neuville-Est (limite MRC)	Est	Moyen partie ouest Faible partie Est	Affichage à bannir dans la percée à l'est de la sortie 281.	Partie ouest du tronçon, ouverture importante sur le fleuve, les Appalaches en arrière-plan (figure 11), vers l'Est sur le mont Bélair, les champs cultivés au nord. Toutefois, plusieurs tours de télécommunications. À l'est du tronçon, voie complètement encadrée de boisés de conifères ou mixtes, ou friches, sauf de part et d'autre de la sortie 285.
	Ouest	Faible partie Est Moyen partie ouest	Quelques affiches de grands formats à l'approche de Neuville. Contrôler la hauteur parfois monumentale.	À l'est du tronçon, voie complètement encadrée de boisés de conifères ou mixtes, ou friches, sauf de part et d'autre de la sortie 285. Partie ouest du tronçon, ouverture importante sur le fleuve, les Appalaches en arrière-plan, vers l'est sur le mont Bélair, les champs cultivés au nord. Toutefois, plusieurs tours de télécommunications.



Figure 11 À l'est de la sortie 281 de l'A-40, vue complètement ouverte sur les champs agricoles au sud de la route, à Neuville. On y observe le fleuve, la rive sud et les hautes Appalaches en arrière-plan. (Source : Google Street View, 2012)

ANNEXE 4

Évaluation de la qualité des paysages et classification des tronçons routiers, MRC de Portneuf

Évaluation réalisée en septembre et octobre 2012

Annexe 4

Résultats de l'évaluation de la qualité des paysages de la MRC de Portneuf sur un échantillon de routes.

Tronçons routiers classés selon le numéro du tronçon, en ordre numérique

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR001	Rue Principale	Rivière-à-Pierre	Plateau du bouclier canadien	29	1
POR002	Rue Principale	Rivière-à-Pierre	Plateau du bouclier canadien	28	2
POR003	Rue Principale	Rivière-à-Pierre	Plateau du bouclier canadien	24	4
POR004	Route 367	Rivière-à-Pierre	Plateau du bouclier canadien	26	3
POR005	Route 367	Rivière-à-Pierre/Saint-Léonard-de-Portneuf	Plateau du bouclier canadien	27	2
POR006	Route 367 (rang Saint-Paul)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Plateau du bouclier canadien	29	1
POR007	Route 367 (rang Saint-Paul)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Plateau du bouclier canadien	27	2
POR008	Route 367 (rang Saint-Paul)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	28	2
POR009	Route 367 (rang Saint-Paul)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	29	1
POR010	Rang Grand-Saint-Bernard	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	25	3
POR011	Rang Grand-Saint-Bernard	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	27	2
POR012	Route 367 (rang Saint-Paul)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	27	2
POR013	Rue Principale	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	31	1
POR014	Route 367 (rang Saint-Jacques)	Saint-Léonard-de-Portneuf	Terrasses de la Sainte-Anne	26	3
POR015	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Plateau du bouclier canadien	33	1
POR016	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Plateau du bouclier canadien	32	1
POR017	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Plateau du bouclier canadien	28	2
POR018	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Plateau du bouclier canadien	31	1
POR019	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Plateau du bouclier canadien	27	2
POR020	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	19	4
POR021	Rang Saguenay	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	21	4
POR022	Rue Saint-Joseph	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	31	1
POR023	Rue Saint-Joseph	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	24	4

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR024	Rang Notre-Dame	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	23	4
POR025	Rang Notre-Dame	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	27	2
POR026	Route 367 (Grande-Ligne et chemin du Tour-du-Lac Nord)	Saint-Raymond/Lac-Sergent	Collines des lacs Sept-Îles et Sergent	28	2
POR027	Route 367 (Grande-Ligne)	Saint-Raymond	Collines des lacs Sept-Îles et Sergent	24	4
POR028	Route 367 (Grande-Ligne)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	22	4
POR029	Route 367 (Grande-Ligne)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	25	3
POR030	Route 367 (Grande-Ligne)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	18	4
POR031	Rang du Nord	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	26	3
POR032	Rang du Nord	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	28	2
POR033	Boulevard Monseigneur-Vachon	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	30	1
POR034	Avenue Saint-Jacques	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	23	4
POR035	Grand Rang	Saint-Raymond	Basses terres portneuvoises/Terrasses de la Sainte-Anne	27	2
POR036	Grand Rang/côte Joyeuse	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	24	4
POR037	Côte Joyeuse	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	28	2
POR038	Route 354 (rue Saint-Pierre)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	28	2
POR039	Route 354 (rue Saint-Pierre)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	24	4
POR040	Route 354 (route de Chute-Panet)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	29	1
POR041	Route 354 (route de Chute-Panet)	Saint-Raymond	Terrasses de la Sainte-Anne	28	2
POR042	Route 354 (route de Chute-Panet/rang Saint-Pierre)	Saint-Raymond/Sainte-Christine-d'Auvergne	Terrasses de la Sainte-Anne	26	3
POR043	Route 354 (rang Saint-Pierre)	Sainte-Christine-d'Auvergne	Terrasses de la Sainte-Anne	24	4
POR044	Route 354 (rue Principale)	Sainte-Christine-d'Auvergne	Terrasses de la Sainte-Anne	30	1
POR045	Route 354 (rang des Bois-Francis)	Sainte-Christine-d'Auvergne	Terrasses de la Sainte-Anne	24	4
POR046	Route 354 (rang des Bois-Francis)	Sainte-Christine-d'Auvergne	Terrasses de la Sainte-Anne	23	4
POR047	Route 363	Saint-Casimir/Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	26	3
POR048	Route 363	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	26	3
POR049	Route 363 (boulevard Chabot)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	22	4

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR050	Route 363 (boulevard Chabot)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	25	3
POR051	Route 363 (boulevard Chabot)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	28	2
POR052	Route 363 (boulevard Chabot)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	24	4
POR053	Route 363 (rang Saint-Achille)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	26	3
POR054	Boulevard de la Montagne	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	31	1
POR055	Boulevard de la Montagne	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	19	4
POR056	Boulevard de la Montagne	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	25	3
POR057	Boulevard de la Montagne	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	27	2
POR058	Rue Saint-Paul	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	31	1
POR059	Rue Saint-Denis (rang C)	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	27	2
POR060	Rang C	Saint-Ubalde	Collines de Saint-Ubalde	27	2
POR061	Rue Principale/rue de l'Église	Saint-Thuribe	Basses terres portneuvoises	29	1
POR062	Rang Saint-Joseph	Saint-Thuribe	Basses terres portneuvoises	28	2
POR063	Rang 3	Saint-Thuribe	Basses terres portneuvoises	25	3
POR064	Rue de l'Église	Saint-Thuribe	Basses terres portneuvoises	25	3
POR065	Chemin Chalifour/rang de la Rivière-Blanche	Saint-Thuribe	Basses terres portneuvoises	29	1
POR066	Rang de la Rivière-Blanche	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	24	4
POR067	Route Saint-Philippe	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	25	3
POR068	Route Saint-Philippe	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	25	3
POR069	Rue Principale	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	29	1
POR070	Rue Principale/rang de l'Église Sud	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	29	1
POR071	Route 354 (rue Notre-Dame)	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	24	4
POR072	Route 354 (rue Notre-Dame)	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	28	2
POR073	Route 354 (rue Notre-Dame)	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	29	1
POR074	Rue Tessier Est et Ouest	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	31	1
POR075	Rang du Rapide Nord	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	26	3
POR076	Rang Sainte-Angélique	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	28	2

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR077	Boulevard du Centenaire	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	27	2
POR078	Rue Principale	Saint-Gilbert	Basses terres portneuvoises	27	2
POR079	Route 354	Saint-Gilbert	Basses terres portneuvoises	25	3
POR080	Route 354 Est	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	24	4
POR081	Route 354 Est/route 354 Ouest	Saint-Alban	Basses terres portneuvoises	25	3
POR082	Route 363	Saint-Casimir	Basses terres portneuvoises	25	3
POR083	Boulevard Bona-Dussault	Saint-Marc-des-Carrières	Basses terres portneuvoises	20	4
POR084	Avenue Principale	Saint-Marc-des-Carrières	Basses terres portneuvoises	29	1
POR085	Boulevard Bona-Dussault	Saint-Marc-des-Carrières	Basses terres portneuvoises	19	4
POR086	Boulevard Bona-Dussault	Saint-Marc-des-Carrières	Basses terres portneuvoises	25	3
POR087	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Grondines Ouest)	Littoral portneuvois	27	2
POR088	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Grondines Ouest)	Littoral portneuvois	26	3
POR089	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Grondines)	Littoral portneuvois	28	2
POR090	Chemin Sir-Lomer-Gouin	Deschambault-Grondines (Grondines)	Littoral portneuvois	34	1
POR091	Chemin Sir-Lomer-Gouin	Deschambault-Grondines (Grondines)	Littoral portneuvois	29	1
POR092	Chemin des Ancêtres	Deschambault-Grondines (Grondines)	Littoral portneuvois	36	1
POR093	Chemin des Ancêtres	Deschambault-Grondines (Grondines)	Littoral portneuvois	29	1
POR094	Route Dussault	Deschambault-Grondines	Basses terres portneuvoises	25	3
POR095	Route Dussault	Deschambault-Grondines	Littoral portneuvois	27	2
POR096	Rue Principale	Saint-Gilbert	Basses terres portneuvoises	27	2
POR097	Route de Saint-Gilbert	Saint-Gilbert/Portneuf	Piedmont du bouclier canadien	29	1
POR098	Rang de la Chapelle	Portneuf	Piedmont du bouclier canadien	26	3
POR099	Avenue Saint-Louis	Portneuf	Basses terres portneuvoises	27	2

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR100	Rue Provencher	Portneuf	Basses terres portneuvoises	19	4
POR101	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Grondines Est)	Littoral portneuvois	27	2
POR102	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines	Littoral portneuvois	26	3
POR103	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines	Littoral portneuvois	30	1
POR104	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Deschambault Ouest)	Littoral portneuvois	27	2
POR105	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Deschambault)	Littoral portneuvois	35	1
POR106	Route 358 (rang Saint-Joseph)	Cap-Santé	Basses terres portneuvoises	25	3
POR107	Route 358 (rang de l'Enfant-Jésus)	Cap-Santé/Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	26	3
POR108	Route 358 (rang de l'Enfant-Jésus)	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	23	4
POR109	Rue Dupont	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	26	3
POR110	Rue Dupont/rue du Collège	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	30	1
POR111	Rue du Collège	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	21	4
POR112	Rue Dupont/route Grand-Capsa	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	26	3
POR113	Route du Grand-Capsa	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	25	3
POR114	Route du Grand-Capsa	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	25	3
POR115	Rang Sainte-Angélique	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	16	4
POR116	Rang Sainte-Angélique	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	27	2
POR117	Route Delage	Cap-Santé	Basses terres portneuvoises	16	4
POR118	Route Delage/chemin de la Station/boulevard du Centenaire	Cap-Santé/Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	25	3
POR119	Boulevard du Centenaire	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	15	4
POR120	Grand Rang	Saint-Basile	Basses terres portneuvoises	22	4
POR121	Boulevard Notre-Dame	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	25	3
POR122	Boulevard Notre-Dame	Pont-Rouge	Basses terres portneuvoises	28	2
POR123	Vieux Chemin	Cap-Santé	Littoral portneuvois	36	1
POR124	Chemin du Roy	Cap-Santé	Littoral portneuvois	28	2

Tronçon	Nom de la route	Municipalité	Familles paysagères	Évaluation globale	Catégorie de qualité paysagère
POR125	Chemin du Roy	Cap-Santé	Littoral portneuvois	27	2
POR126	Chemin du Roy	Cap-Santé	Littoral portneuvois	27	2
POR127	Route 138 (2e Avenue)	Portneuf	Littoral portneuvois	26	3
POR128	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Deschambault)	Littoral portneuvois	21	4
POR129	Chemin du Roy	Deschambault-Grondines (Deschambault)	Littoral portneuvois	29	1
POR130	Route 138 (2e Avenue)	Portneuf	Littoral portneuvois	28	2
POR131	Route 138 (2e Avenue)	Portneuf	Littoral portneuvois	27	2
POR132	1re Avenue (chemin du Roy)	Portneuf	Littoral portneuvois	35	1
POR133	1re Avenue (chemin du Roy)	Portneuf	Littoral portneuvois	28	2
POR134	Chemin du Roy	Cap-Santé	Littoral portneuvois	22	4
POR135	Rue Notre-Dame (chemin du Roy)	Cap-Santé	Littoral portneuvois	30	1
POR136	Rue Notre-Dame (chemin du Roy)	Donnacoona	Littoral portneuvois	32	1
POR137	Rue Notre-Dame (chemin du Roy)	Donnacoona	Littoral portneuvois	29	1
POR138	Rue Notre-Dame (chemin du Roy)	Donnacoona	Littoral portneuvois	26	3
POR139	Chemin du Roy	Donnacoona	Littoral portneuvois	27	2
POR140	Route 138 (chemin du Roy)	Neuville	Littoral portneuvois	28	2
POR141	Route 138 (chemin du Roy)	Neuville	Littoral portneuvois	28	2
POR142	Route 138 (chemin du Roy)	Neuville	Littoral portneuvois	24	4
POR143	Rue des Érables (chemin du Roy)	Neuville	Littoral portneuvois	34	1
POR144	Route 138 (chemin du Roy)	Neuville	Littoral portneuvois	25	3
POR145	Rang Saint-Joseph	Cap-Santé	Basses terres portneuvoises	23	4
POR146	Route Gravel	Neuville	Basses terres portneuvoises/Littoral portneuvois	26	3
POR147	Route 365	Neuville	Basses terres portneuvoises/Littoral portneuvois	25	3
POR148	Route 365	Neuville	Basses terres portneuvoises	26	3
POR149	Route 365	Neuville	Basses terres portneuvoises	22	4